



PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL D'ARLYSÈRE RAPPORT DE PLAN D' ACTIONS

Avril 2021



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
CONTEXTE ET ENJEUX DU PLAN D' ACTIONS	3
1. RÉSUMÉ	3
2. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS	4
2.1. DÉFINITION PARTENARIALE ET PARTICIPATIVE DU PLAN D' ACTIONS.....	4
2.2. COMMUNICATION GRAND PUBLIC	6
3. PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PCAET	7
3.1. PILOTAGE DU PCAET.....	7
3.2. ANIMATION DES RÉSEAUX DE PARTENAIRES.....	8
3.3. SUIVI ET ÉVALUATION DU PCAET.....	9
3.3.1. <i>Contexte réglementaire de suivi et évaluation du PCAET</i>	9
3.3.2. <i>Description du dispositif d'évaluation du PCAET</i>	9
3.3.3. <i>Instance de suivi et évaluation</i>	10
3.3.4. <i>Une communication annuelle d'un bilan</i>	10
4. VUE D'ENSEMBLE DU PLAN D' ACTIONS	12
5. GUIDE DE LECTURE DU PLAN D' ACTIONS	14
5.1. OBJET DES FICHES ACTIONS	14
5.2. MÉTHODOLOGIE DE CHIFFRAGE	14
PLAN D' ACTIONS 2020-2026 - FICHES ACTIONS	16
ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DES TEMPS DE CONCERTATION	164
COTECH DU 10 MAI 2019.....	164
ATELIERS DU 05-06 NOVEMBRE 2019.....	166
ENQUÊTE EN LIGNE D'OCTOBRE À NOVEMBRE 2019	168
AUTRES ÉVÈNEMENTS DE CONCERTATION	170
ANNEXE 2 : PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PCAET D'ARLYSÈRE	171
ANNEXE 3 : TABLEAU DES INDICATEURS	172
INDICATEURS DE SUIVI DES ACTIONS	172
INDICATEURS DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	178
ANNEXE 4 : RAPPORT D'ANALYSE DE LA CONCERTATION SUR LE PCAET	181

CONTEXTE ET ENJEUX DU PLAN D' ACTIONS

1. RÉSUMÉ

L'élaboration du plan d'actions s'est effectuée dans la continuité du travail sur la stratégie, en y associant l'ensemble des acteurs du territoire ainsi que les habitants et en portant une attention particulière à l'adéquation entre le plan d'actions opérationnel et les ambitions stratégiques.

Ainsi, 3 ateliers de concertation d'une demi-journée ont été dédiés à la construction des actions, mobilisant élus, techniciens, partenaires institutionnels, associations et grand public. De nombreux entretiens et échanges avec les services et les partenaires ont eu lieu par la suite afin d'affiner et de finaliser les fiches actions. De plus, chaque fiche action a fait l'objet d'un travail et d'une validation par les commissions opérationnelles d'Arlysère concernées, ce qui a permis l'appropriation des fiches par les élus et techniciens responsables de leur mise en œuvre.

Les enjeux du Plan Climat sont avant tout celui de la mobilisation et de la massification des actions avec celui de l'adaptation au changement climatique.

Le plan d'actions est composé de 51 actions diversifiées et échelonnées à plus ou moins long terme selon l'urgence de l'objectif à atteindre et la maturité de la filière considérée. Il comprend des actions qui prolongent ou qui renforcent les actions existantes mais également des actions nouvelles pour obtenir les résultats nécessaires à court terme et garantir l'atteinte des objectifs à horizon 2030 et 2050. Tout comme la stratégie, il intègre les actions des démarches et plans préexistants de manière à assurer l'articulation de toutes les démarches et une cohérence d'ensemble.

Pour chaque action ont été identifiés : le public cible de l'action, les thématiques traitées, le degré de priorité, la structure pilote (et, le cas échéant, le service référent), les partenaires connus ou potentiels, le contexte de l'action, le détail de sa mise en œuvre, les moyens associés et des indicateurs de suivi.

L'évaluation environnementale du plan d'actions, qui fait l'objet d'un rapport indépendant, a été réalisée en parallèle du plan d'actions. Cette analyse a permis d'affiner le plan d'actions pour en limiter les impacts, comme présenté sur la figure ci-dessous.



Figure 1 : Méthodologie d'élaboration parallèle du plan d'actions et de l'évaluation environnementale stratégique

Le travail de suivi annuel et d'évaluation à 3 ans permettra d'ajuster le plan d'actions en adaptant si nécessaire les efforts au vu des premiers résultats et des potentielles évolutions réglementaires ou de subventions.

2. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DU PLAN D' ACTIONS

2.1. Définition partenariale et participative du plan d'actions

Pour établir le plan d'actions (ainsi que la stratégie territoriale), des ateliers partenariaux thématiques ont été organisés afin de recueillir la vision des acteurs du territoire sur ce à quoi devrait ressembler le territoire à l'avenir, en lien avec les problématiques Climat-Air-Énergie.

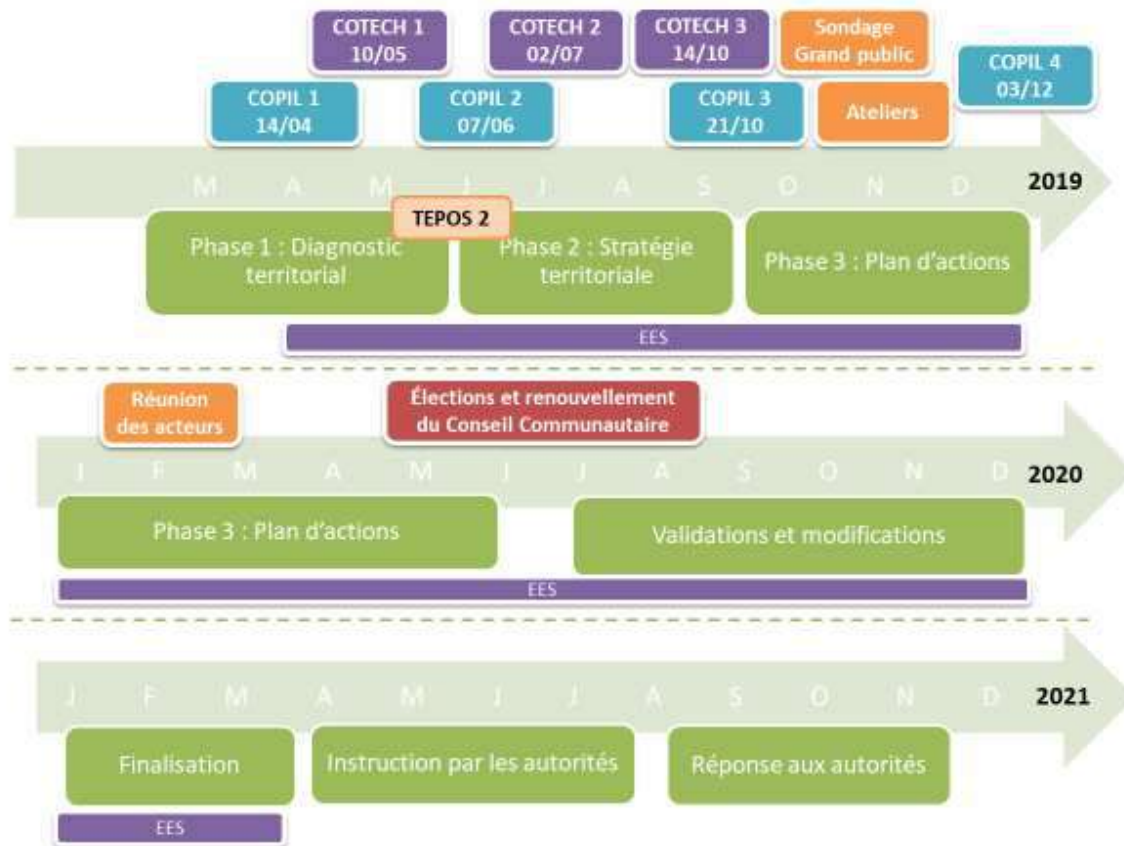


Figure 2: Calendrier des temps de concertation

Une description succincte de ces différents temps est présentée ci-dessous, une présentation plus détaillée avec des photos est disponible en Annexe 1.

- Pour mémoire, plusieurs comités techniques et de pilotage ainsi que des ateliers ont été organisés en 2015 afin d'élaborer le diagnostic, les scénarios, la stratégie et le plan d'actions TEPOS pour le territoire. Les ateliers sur la définition de la stratégie ont été organisés à l'attention des élus des communes, acteurs privés et organismes institutionnels le 17 septembre 2015. La méthodologie de travail (utilisation du « jeu de la transition ») et les résultats sont détaillés dans le rapport « Dossier de candidature : appel à manifestation d'intérêt territoires à énergie positive » de 2015.
- Deux comités techniques, réunissant les services de l'Agglomération et les acteurs du territoire (une vingtaine de participants), ont eu lieu en mai et juillet 2019. Ces réunions ont permis de présenter les éléments du diagnostic et de l'EIE et de réfléchir communément à la stratégie du territoire. Deux réunions techniques supplémentaires ont également eu lieu à l'automne 2019 : l'une au sujet de la gestion de l'eau, en présence des services de l'eau de l'agglomération, l'autre au sujet de l'agriculture, dans le cadre d'une réunion de la Commission Agriculture.

- Les 5 et 6 novembre 2019, des ateliers thématiques ont été organisés par demi-journée sur les sujets présentés en Annexe 1. Chaque atelier était composé d'un temps de présentation en plénière, suivi d'un temps d'échange par sous-thème en groupe de 8-10 personnes, dont l'objectif était d'apporter du contenu aux fiches actions. Chacun des ateliers a accueilli entre 18 et 36 participants (élus, techniciens, partenaires, citoyens, associations...).
- D'octobre à novembre 2019, un questionnaire en ligne a été soumis aux habitants et acteurs du territoire pour obtenir un retour plus large sur la stratégie à adopter selon eux et les priorités à mettre en place. En effet, à travers leurs réponses, les habitants ont pu exprimer leur ressenti, ce qui est important pour eux. Cette enquête fut aussi l'occasion de récolter des informations sur les habitudes des citoyens et leur volonté de s'impliquer dans le plan d'actions du Plan Climat. Le rapport de l'enquête est présenté en Annexe 4.
- L'élaboration du PCAET a aussi été rythmée par des comités de pilotage avec les élus du territoire, qui ont été mobilisés afin de leur présenter les travaux réalisés et d'obtenir leur validation pour le diagnostic, la stratégie proposée et le plan d'actions.
- De nombreux échanges bilatéraux ont aussi eu lieu avec certains acteurs clés afin de préciser, compléter et modifier les fiches actions.
- Chaque fiche action a fait l'objet d'un travail et d'une validation par les commissions opérationnelles concernées, ce qui a permis l'appropriation des fiches par les élus et techniciens responsables de leur mise en œuvre. Le Conseil Communautaire a également été régulièrement informé des avancées du PCAET via des communications organisées en début de séance.

Le schéma suivant présente les acteurs mobilisés pendant ces temps de concertation. La liste détaillée des partenaires est présentée en Annexe 2.

Ces partenaires ont été mobilisés car Arlysère a considéré qu'ils étaient concernés, impliqués et légitimes sur les thèmes du PCAET. Arlysère a la volonté d'associer d'autres acteurs susceptibles d'être intéressés.

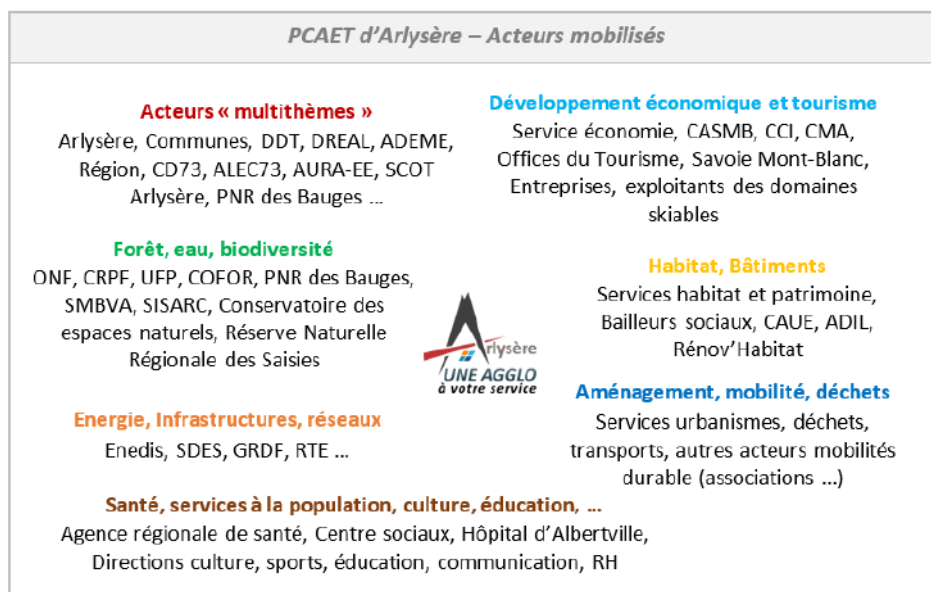


Figure 3: Schéma des acteurs mobilisés

2.2. Communication grand public

Suite aux différents temps de concertation, Arlysère a également communiqué sur l'élaboration de son Plan Climat au travers d'articles sur son site internet, de deux ateliers citoyens et d'une vidéo illustrée et commentée d'environ 7 minutes présentant ce qu'est un PCAET, les enjeux soulevés lors du diagnostic ainsi que les objectifs et axes de travail adoptés. La vidéo est consultable en ligne librement en suivant ce lien : <https://www.arlyse.fr/actualites/le-plan-climat-air-energie-territorial/>. Elle a été présentée à l'ensemble des élus des commissions opérationnelles d'Arlysère et du Conseil Communautaire, et visionnée près de 300 fois en 5 mois.

Un PCAET Arlysère, un enjeu pour notre territoire dès aujourd'hui !

Le réchauffement climatique de notre planète ne fait aujourd'hui plus débat. Il est provoqué par l'augmentation des gaz à effet de serre générés par les activités humaines.

Les effets de ce réchauffement sont nombreux et déjà bien présents.

Les politiques publiques internationales, européennes et nationales intègrent désormais les enjeux climatiques. Le rôle des territoires est primordial : d'après le programme des Nations Unies pour l'environnement, 70% des actions à mener pour mettre en œuvre la transition écologique relèvent ainsi de l'échelle locale.

Notre territoire au capital nature et à l'économie si diversifié, est donc bel et bien directement concerné !

Cette vidéo vous permettra d'appréhender les enjeux et les 4 axes de travail proposés pour notre territoire.



Crédits : Pôle Développement Territorial & service Communication

Voix : Frédéric Burnier Ramboret, Vice-président d'Arlysère

Figure 4 : Publication de la vidéo de présentation du PCAET sur le site internet d'Arlysère

3. PILOTAGE, SUIVI ET ÉVALUATION DU PCAET

3.1. Pilotage du PCAET

Le PCAET est piloté par le pôle Développement Territorial - Service énergie climat. Néanmoins, le PCAET est positionné au cœur de la politique d'Arlysère, et constitue le fil conducteur de l'action de la collectivité sur le mandat 2020-2026 : toutes les actions de l'Agglo doivent être regardées par le « filtre PCAET » avant d'être mises en œuvre.

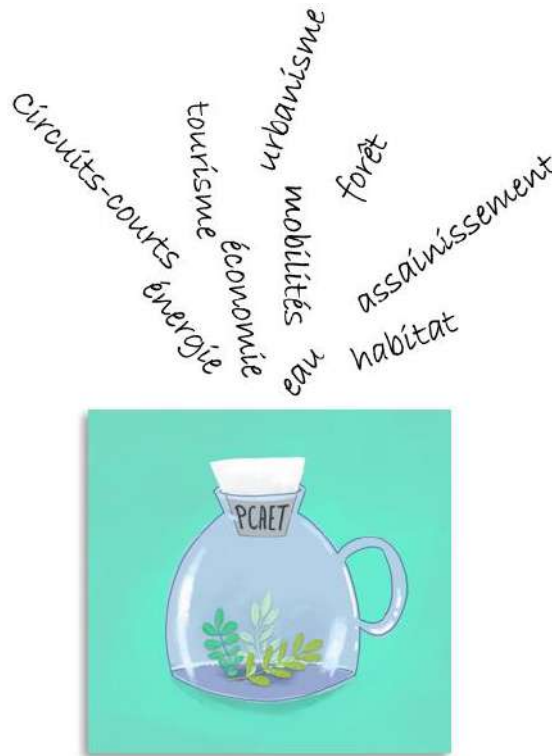


Figure 5 : Illustration du "filtre PCAET"

Ainsi, l'animation du projet est de ce fait mise en œuvre comme suit :

- Pour chacun des sujets faisant l'objet d'une commission opérationnelle, c'est le binôme technicien / Vice-Président qui a en charge la mise en œuvre, l'animation et le suivi des actions relevant de son domaine, avec la dite commission : mobilités, habitat, déchets, eau/assainissement, tourisme, agriculture-forêt, urbanisme, économies d'énergie sur le patrimoine, notamment ;
- Pour les autres sujets, leur mise en œuvre est confiée au binôme Vice-Président Energie/climat, chef de projet, avec la commission Transition Écologique ;
- La coordination générale est assurée par la cheffe de projet énergie/climat, la commission « transition écologique » étant chargée du suivi du PCAET.

Des réunions d'équipe sont prévues **1 fois par an** pour suivre l'avancement du plan d'actions et faire remonter les modifications dans les actions.

Au-delà, la fiche action 1.1.1 propose aussi d'impliquer tous les agents et élus de l'Agglomération et des communes (ex/ défi entre collègues, vidéos ludiques courtes pour sensibiliser, une action concrète par service à définir) afin que le projet PCAET soit partagé.

3.2. Animation des réseaux de partenaires

Sur les sujets qu'elle porte, la collectivité organisera une animation en direction des partenaires pour les mobiliser sur toute la durée du PCAET. L'objectif est de développer une transversalité et une coopération inter-organismes. Une forte articulation avec les partenaires est en effet nécessaire pour démultiplier les actions, et en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du PCAET dans les filières professionnelles : agriculture (avec la CA), forêt (avec le CRPF), bâtiment (CAPEB, FFB) ...

L'animation du PCAET auprès des partenaires consistera de manière générale à rencontrer régulièrement les partenaires des actions : pour suivre leurs actions, redéfinir les conventions partenariales lors de leur renouvellement ou en établir de nouvelles, recueillir régulièrement les indicateurs de suivi auprès des partenaires. L'agglomération d'Arlysère pourra s'appuyer pour cela sur les conventions mises en place avec ses principaux partenaires : ASDER, l'Agence Eco Mobilité, ATMO, EDF....

La communication sera également très importante pour mobiliser largement les acteurs autour du PCAET.

Plus spécifiquement sur certains sujets, l'animation partenariale sera organisée en groupes de travail thématiques comme décrit ci-dessous :

Mobilité et transport :

La commission opérationnelle mobilités réalisera un bilan annuel des actions du PCAET la concernant. Ce bilan sera présenté et validé au cours d'une réunion exceptionnelle de la commission ou pourront être conviés des partenaires des mobilités, pour avoir des relais de terrain capables de diffuser l'information et de guider la conduite de projet (feedback).

Centrales ENR citoyenne :

L'objectif est de soutenir l'émergence et la structuration de groupes porteurs de projets, puis de viser l'autonomie des groupes. Une association d'ores et déjà en place (Arlysolaire), a été accompagnée par la collectivité en termes de ressources informatives et de réseau.

Travaux de rénovation sur les bâtiments communaux :

Un COPIL sera constitué, réunissant les délégués des communes (1 par commune) accompagnés de leur technicien.

Animation grand public :

L'animation en direction du grand public reposera sur la stratégie de communication : organisation et tenue d'expositions/stands sur les événements grand public, support à la communication autour du PCAET.

En effet, l'agglomération souhaite aller plus loin dans la participation du grand public au PCAET, à travers plusieurs leviers :

- **La mise en place d'une stratégie de communication et de sensibilisation autour de la transition énergétique et écologique sur le territoire ;**
- **Des actions de sensibilisation à destination du grand public et du public scolaire**
- **La mise en place de l'éco-citoyenneté au travail, et au-delà ;**
- **Des partenariats avec les associations et les acteurs privés pour communiquer à plus grande échelle sur les actions mises en oeuvre.**

Cela nécessite une animation dédiée de cette communauté d'acteurs (groupes de travail, mise en place d'outils) pour fédérer autour d'un projet territorial commun auquel tous les publics puissent s'identifier. La coordination avec l'ensemble des sujets pour lesquels Arlysère réalise d'ores et déjà des opérations de sensibilisation (animateurs du tri, économies d'eau, respect des milieux naturels, notamment) est également à assurer.

3.3. Suivi et évaluation du PCAET

3.3.1. Contexte réglementaire de suivi et évaluation du PCAET

Le PCAET s'intègre dans un contexte réglementaire défini par le Décret n°2016-849 du 28 juin 2016, qui stipule :

« IV. - Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles [L. 4433-7](#) et [L. 4251-1](#) du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.

Par ailleurs, l'Évaluation Environnementale Stratégique à laquelle est soumis le PCAET impose également un dispositif de suivi-évaluation. Le code de l'environnement indique les indicateurs à suivre au titre de l'EES (Décret n°2017-626 article R. 122-20 7°). Le rapport des incidences environnementales comprend :

« La présentation des critères, indicateurs et modalités – y compris les échéances – retenus :

- a) Pour vérifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés au 5° (du rapport EES) : et le caractère adéquat des mesures prises au titre du 6° (du rapport EES) ;
- b) Pour identifier, après l'adoption du plan, schéma, programme ou document de planification, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées. »

3.3.2. Description du dispositif d'évaluation du PCAET

Afin de permettre le suivi et l'évaluation du plan d'action, trois types d'indicateurs ont été définis :

- 1) Les indicateurs de suivi stratégiques : ces indicateurs permettent de suivre la trajectoire prise par le territoire dans sa démarche de transition. Ils ne suivent donc pas la mise en place d'une action particulière mais ont pour objectif une prise de recul par rapport à l'avancement de chaque action. Ces indicateurs, dont les dernières valeurs disponibles sont en général celles de l'année N-1 ou N-2, sont les suivants :
 - Consommation d'électricité sur le territoire, issue de l'open-data d'Enedis (<https://data.enedis.fr/pages/accueil/>) ;
 - Consommation de gaz naturel sur le territoire, issue de l'open-data de GRDF (<https://opendata.grdf.fr/pages/accueil/?flg=fr>) ;
 - Évolutions des consommations d'énergie, émissions de GES et production d'ENR, calculées et mises à disposition par l'ORCAE, successeur de l'OREGES (<https://www.orcae-auvergne-rhone-alpes.fr/>).
- 2) Les indicateurs de suivi des actions : chaque action dispose d'un ou plusieurs indicateurs de suivi. Ces indicateurs ont été sélectionnés par les services d'Arlysère en charge des fiches actions en lien avec l'équipe projet AMO afin qu'ils soient facilement relevents et qu'ils donnent une quantification fiable de l'avancement de l'action. Lorsque cela était possible, leur valeur initiale (à l'année 2020) et leur valeur cible (à l'année 2026) ont été précisées.
- 3) Les indicateurs de suivi environnemental : liés à l'Évaluation Environnementale Stratégique, ces indicateurs ont également été définis et associés aux actions lorsque jugé nécessaire dans l'EES. Ils permettront de suivre les impacts environnementaux attendus des actions et de s'assurer qu'ils sont bien pris en compte et minimisés.

L'ensemble de ces indicateurs est intégré aux fiches action.

Pour faciliter le suivi-évaluation du PCAET par la cheffe de projet énergie climat, un tableau de suivi a été établi, listant les principales caractéristiques des actions et permettant leur suivi par renseignement régulier de la valeur des indicateurs.

Le tableau de suivi dispose d'un onglet de synthèse qui propose une analyse globale de la progression du plan d'action reposant sur les valeurs renseignées par la cheffe de projet énergie climat à travers :

- le calcul de la progression moyenne des actions par axe opérationnel et par an et leur visualisation via un diagramme radar ;
- le calcul du budget alloué à chaque axe opérationnel par an ;
- le calcul de la répartition des actions par état d'avancement (<25%, entre 25% et 50%, entre 50% et 75%, >75%), pour chaque année, visualisable via un histogramme combiné.

Une illustration des graphiques d'avancement intégrés dans le tableau de bord de suivi est proposée ci-après.

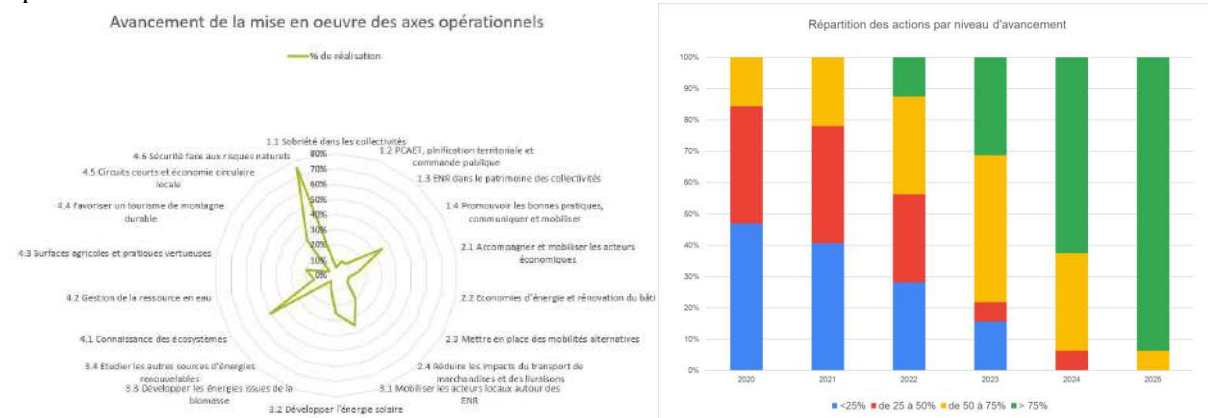


Figure 6 : Graphiques proposés dans l'outil de suivi (images d'illustration)

3.3.3. Instance de suivi et évaluation

Le suivi du PCAET sera réalisé par la cheffe de projet énergie climat et consistera à :

- suivre l'avancée des actions en collectant annuellement les valeurs des indicateurs auprès des techniciens référents de chaque action et en les renseignant dans le tableau de bord du PCAET ainsi que la colonne "% de réalisation", qui permet d'indiquer un pourcentage de progression de l'action, (soit calculé à partir de la valeur de l'indicateur de suivi et ses valeurs initiale et cible, soit renseigné à dire d'expert par la cheffe de projet ou le référent de l'action) ;
- suivre les indicateurs stratégiques pour mesurer les progrès réalisés de manière globale sur le territoire ;
- évaluer les actions à moyen terme et appliquer une correction éventuelle ;
- évaluer le plan d'actions en fin de PCAET et relancer une nouvelle démarche.

La cheffe de projet PCAET collectera donc les valeurs des indicateurs annuellement auprès des partenaires afin de remplir l'outil de suivi et pourra en faire une analyse dans le rapport de développement durable.

Le COPIL du PCAET, constitué d'un collège d'élus (commission Transition Écologique) et un collège expert (partenaires), sera réuni en plénière **une fois par an** pour suivre l'avancée du PCAET.

3.3.4. Une communication annuelle d'un bilan

- **Présentation du bilan annuel au Conseil Communautaire** pour prise de connaissance, débat et validation, en cohérence avec le débat d'orientation budgétaire.

- **Publication du bilan annuel sur les supports de communication de la collectivité** (site web, envoi aux communes...)
- **Publication d'un article/dossier spécifique** sur les supports de communication de la collectivité.

Le dispositif de suivi annuel permettra de répondre aux exigences réglementaires de produire une évaluation au bout de 3 ans et d'engager une seconde évaluation au bout de 6 avant de lancer un nouveau PCAET.

4. VUE D'ENSEMBLE DU PLAN D' ACTIONS

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actions.

1. ARLYSÈRE ET LES 39 COMMUNES EXEMPLAIRES		
1.1 Viser la sobriété dans le fonctionnement des collectivités	1.1.1	Sensibiliser les agents et les élus de l'agglomération et des communes sur les grands enjeux du PCAET
	1.1.2	Mettre en place et réaliser le suivi énergétique des bâtiments et de l'éclairage public des ZAE de l'agglomération
	1.1.3	Accompagner les communes dans le suivi énergétique de leurs bâtiments
	1.1.4	Limiter l'impact des déplacements des élus et agents
1.2 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents de planification et de commande publique	1.2.1	Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d'urbanisme
	1.2.2	Achats publics responsables et durables
1.3 Développer les ENR dans le patrimoine des collectivités	1.3.1	Développer le solaire sur le patrimoine public
	1.3.2	Développer les réseaux de chaleur existants et de nouveaux projets bois énergie
	1.3.3	Faire avancer le projet de méthanisation des boues de STEP
	1.3.4	Étudier le potentiel énergétique des réseaux d'eaux potables et d'eaux usées
1.4 Promouvoir les bonnes pratiques, communiquer et mobiliser	1.4.1	Sensibiliser et communiquer auprès de tous les publics
	1.4.2	Mobiliser autour de la qualité de l'air
2. MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE DU TERRITOIRE ET LEURS IMPACTS		
2.1 Accompagner et mobiliser les acteurs économiques en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire	2.1.1	Accompagner les entreprises en faveur de la réduction de leurs consommations énergétiques
	2.1.2	Accompagner les entreprises dans la mise en place de PDME
	2.1.3	Réaliser des économies d'énergies dans le secteur agricole et développer des pratiques et équipements économes
2.2 Réaliser des économies d'énergie et améliorer la performance énergétique du bâti (particuliers et copropriétés, logements sociaux, touristiques)	2.2.1	Renforcer le suivi et multiplier les contacts du guichet habitat
	2.2.2	Définir une stratégie patrimoniale avec les bailleurs sociaux
	2.2.3	Réhabiliter l'immobilier de loisir
2.3 Mettre en place des mobilités alternatives	2.3.1	Déployer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop pour engager le changement de comportement
	2.3.2	Favoriser la pratique du vélo dans les déplacements par la création d'un système vélo
	2.3.3	Promouvoir et développer les transports en commun et la multi modalité
	2.3.4	Développer les déplacements actifs auprès des publics sédentaires, jeunes et isolés
2.4 Réduire les impacts du transport de marchandises et des livraisons	2.4.1	Recenser et travailler sur les flux de marchandises
	2.4.2	Étudier la possibilité de mettre en place une station bio GNV, électrique et/ou hydrogène pour les transporteurs

3. DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE		
3.1 Mobiliser les acteurs locaux autour des énergies renouvelables	3.1.1	Réaffirmer le rôle de l'agglomération dans sa fonction d'information et d'animation au sujet des ENRS sur le territoire
	3.1.2	Développer les réseaux énergétiques en concordance avec les objectifs de production
	3.1.3	Recenser les professionnels et s'assurer que l'offre corresponde à la demande
3. 2 Développer la production d'énergie solaire	3.2.1	Communiquer autour du cadastre solaire et accompagner les porteurs de projets
	3.2.2	Rencontrer les propriétaires disposant de grandes surfaces de toiture et d'un potentiel solaire
	3.2.3	Soutenir et accompagner le développement de sociétés citoyennes solaire
3.3 Développer les énergies issues de la biomasse (bois et méthanisation)	3.3.1	Structurer l'offre de bois énergie en mettant en œuvre le dispositif SylvAcctes visant une gestion durable de la forêt
	3.3.2	Structurer les flux locaux de bois énergie
	3.3.3	Sensibiliser et encourager à la méthanisation agricole
3.4 Étudier les autres sources d'énergies renouvelables	3.4.1	Identifier quantifier et étudier les sources de chaleur fatale sur le territoire
	3.4.2	Organiser des réunions de réflexions multi acteurs autour des projets de micro hydroélectricité en mettant en avant le respect des écosystèmes et du cycle de l'eau
	3.4.3	Accompagner l'émergence de nouvelles filières ENR - Géothermie Eolien
4. METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE OPERATIONNELLE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE		
4.1 Mieux connaître et valoriser les écosystèmes naturels fragilisés	4.1.1	Améliorer la connaissance du patrimoine vivant
	4.1.2	Sensibiliser la population à la nature de proximité
	4.1.3	Favoriser la biodiversité dans les espaces verts publics et supprimer les produits phytosanitaires
4.2 Vers un usage raisonné et un partage équitable de la ressource en eau	4.2.1	Connaissance de la ressource en eau disponible sur le territoire et gestion concertée
	4.2.2	Gestion des milieux aquatiques du territoire (GEMAPI)
	4.2.3	Sensibiliser la population aux économies d'eau et à la récupération d'eau pluviale
4.3 Préserver les surfaces agricoles et favoriser les pratiques vertueuses et adaptées au changement climatique	4.3.1	Résilience des systèmes agricoles face aux effets du changement climatique
	4.3.2	Mettre en œuvre des actions opérationnelles pour préserver les terres agricoles
4.4 Favoriser un tourisme de montagne durable s'adaptant au contexte de changement climatique	4.4.1	Mobiliser accompagner les acteurs du tourisme dans leurs démarches environnementales et actions d'adaptation au changement climatique
	4.4.2	Sensibiliser la population touristique aux enjeux environnementaux
	4.4.3	Trouver des solutions de transport alternatives à la voiture individuelle et accessibles à tous pour se rendre en station de montagne et sur les sites touristiques
4.5 Développer les circuits courts et l'économie circulaire locale	4.5.1	Stratégie alimentaire territoriale auprès des restaurants collectifs
	4.5.2	Promotion des produits locaux et bio
	4.5.3	Réduction des déchets par le réemploi, le recyclage et le compostage
4.6 Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels	4.6.1	Gestion des risques naturels du territoire et prévention des inondations (GEMAPI)

5. GUIDE DE LECTURE DU PLAN D' ACTIONS

5.1. Objet des fiches actions

Les fiches action constituent des feuilles de route à destination des pilotes des actions et du pilote du PCAET, les guidant dans la mise en œuvre et le suivi de l'action. Elles regroupent ainsi toutes les informations relatives à l'action.

En tant qu'outil de travail, elles ont donc vocation à évoluer et se préciser tout au long du PCAET.

Une grille de lecture est présentée à la page suivante pour faciliter la compréhension des fiches.

5.2. Méthodologie de chiffrage

Concernant le chiffrage des actions, celui-ci a été élaboré de différentes manières :

- en reprenant les estimations de plans d'actions validés par ailleurs (PLP,...) ;
- par des évaluations des services sur la base de leur expertise des ressources financières et humaines nécessaires pour les actions sur lesquelles une expérience locale similaire a été réalisée ;
- à dire d'expert pour les actions réalisées sur d'autres territoires mais sur lesquelles Arlysère ne dispose pas d'expérience ;
- par une évaluation de la montée en charge des dispositifs pour les mesures innovantes, telles que la massification de la rénovation, le soutien aux énergies renouvelables...

En dehors des rares cas d'actions validées au terme d'études de faisabilité détaillées, il s'agit d'estimations financières qui permettent à Arlysère d'évaluer l'ordre de grandeur des moyens à mobiliser, afin de s'assurer de sa compatibilité avec ses capacités financières et se préparer à en assumer le financement.

Les fiches actions ne prennent pas en compte les frais de structure et de gestion, mutualisées au sein des services supports d'Arlysère.

AXE STRATÉGIQUE X
X.Y Axe opérationnel

X.Y.Z Intitulé

L'en-tête de la fiche indique les axes stratégique et opérationnel dans laquelle elle s'inscrit, le numéro et l'intitulé de l'action. Une couleur différente est adoptée pour chaque axe stratégique.

Le tableau sous l'en-tête renseigne le public cible de l'action, les thématiques qu'elle couvre ainsi que son niveau de priorité.

Le corps de la fiche comprend :

- le contexte de l'action : éléments de diagnostic et état des lieux des initiatives existantes ;
- l'objectif, qualitatif ou quantitatif, visé par l'action à l'échéance du PCAET (2026) ;
- son contenu, c'est-à-dire le descriptif de mise en œuvre de l'action étape par étape, généralement divisé en sous-actions ou phases ;
- les éventuelles autres actions du PCAET en lien avec l'action.

L'encart de pilotage renseigne la structure porteuse de l'action, les services d'Arlysères référents et supports ainsi que les partenaires potentiels (techniques, financiers) identifiés.

Les moyens alloués à l'action distinguent :

- le budget d'investissement et de fonctionnement prévisionnel de l'action, incluant les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre ;
- les pistes de financement envisagées pour

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action détaille pour chaque année du PCAET les différentes étapes prévues pour la réalisation de l'action.

L'encart de suivi et d'évaluation présente les indicateurs de suivi de l'action, ainsi que leur producteur et leur valeur initiale (2020) et cible (2026) si connues.

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	

0 : action non prioritaire ; K1 : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; K2 : action prioritaire

✓ Contexte

Objectif 2026 :

✓ Description de l'action

✓ Lien avec les autres actions

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	
Fonctionnement	
Financements	

✓ Calendrier prévisionnel

- 2021 :
- 2022 :
- 2023 :
- 2024 :
- 2025 :
- 2026 :

✓ Indicateurs de suivi et évaluation



1.1 Viser la sobriété et l'efficacité énergétique dans le fonctionnement des collectivités

1.1.1 Communiquer, sensibiliser et mobiliser les agents et les élus de l'agglomération et des communes sur les grands enjeux du PCAET

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Elus et agents de l'agglomération et des communes	✓		✓	✓			XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ **Contexte**

L'élaboration du PCAET a été une réelle opportunité au sein de l'agglomération d'Arlysère pour amplifier la mobilisation des élus et agents des différents services autour des sujets air-énergie-climat... Cette mobilisation est essentielle pour amener l'agglomération et les communes vers une transition écologique efficace. Elle est d'autant plus cruciale que celles-ci doivent constituer des références exemplaires pour les habitants, entreprises et associations du territoire. Cette action vise à maintenir la dynamique au sein de l'agglomération et des communes au cours des 6 prochaines années.

OBJECTIF 2027 : Une charte partagée et un guide des bonnes pratiques pour la transition écologique à destination des agents
Des points d'étape réguliers au sujet du PCAET dans les différentes commissions opérationnelles

✓ **Description de l'action**

- Aller à la rencontre de chaque maire voire même de chaque conseil municipal et de chaque secrétaire de mairie afin de présenter toutes les actions mises en place par Arlysère à destination des habitants (Guichet Habitat, Mobilité, déchets...)
- Nommer un élu et/ou un technicien référent « PCAET » par commune
- Former un groupe de travail au sein d'Arlysère avec les différents chargés de projets thématiques pour réfléchir à des questions transversales comme : la sensibilisation, la communication, la concertation, la mobilisation citoyenne....
- Former les agents et les élus de la collectivité qui ont un rôle d'animation de commission à des techniques renouvelées, dans un but de co-construction et de mobilisation de « l'intelligence



collective », afin que les participants s'impliquent activement dans leur thématique, à Arlysère mais aussi dans leur commune

- Organiser des ateliers de travail, des formations, à destination des agents sur des thématiques précises, exemple : énergie solaire, géothermie, aides à la rénovation, éclairage public, 0 phyto ...
- Rédiger des fiches « retours d'expériences » sur les projets exemplaires mis en place dans les communes et l'Agglomération.
- Elaborer une charte partagée et un guide des bonnes pratiques pour sensibiliser à la transition écologique les agents de l'Agglomération (à voir pour que ce guide puisse être reproductible pour les agents des 39 communes). Ce guide abordera les gestes et comportements à mettre en place vis-à-vis du changement climatique ainsi que d'autres thématiques (déchets, covoiturage, éco conduite, économies d'énergie, de chauffage, de papier, télétravail...). Il sera élaboré avec les agents et les élus afin d'animer des discussions autour de ces sujets et afin que tous se les approprient.
- Favoriser les circuits courts lors d'évènements internes organisés par l'Agglomération (lutte contre le gaspillage, préférence pour les produits locaux), avoir une réflexion « zéro déchets » quand c'est possible.

✓ **Lien avec les autres actions**

L'ensemble des actions de l'axe 1

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère et les communes	Energie Climat	Communication	Agents, Elus de l'agglomération et son CIAS, les différents services de l'agglomération, les communes agents et élus

✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	Pas d'investissements spécifiques, en dehors des outils de communication (fiche/charte...=> achat d'équipement)
Fonctionnement	Intervention d'un prestataire/formateur
Financements	Systemes d'aides au changement de comportement de l'ADEME

✓ **Calendrier prévisionnel**

Les actions sont à réaliser tout au long de la démarche et devront démarrer dès la validation du PCAET.

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Nombre ateliers d'informations et de travail pédagogiques organisés (objectif de 2 ateliers par an), nombre de personnes présentes
- Charte élaborée et guide distribué à tous les agents
- Nombre de communes mobilisées suite à cette action (nomination effective d'un élu référent, mise en place d'un guichet de réponse ou d'orientation des particuliers pour toute question des administrés relevant de la transition écologique...)





1.1 Viser la sobriété et l'efficacité énergétique dans le fonctionnement des collectivités

1.1.2 Mettre en place et réaliser le suivi énergétique des bâtiments, de l'éclairage public des ZAE de l'agglomération

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Elus de l'agglomération	✓		✓	✓		✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Les bâtiments publics (communes et agglomération) consomment 70 GWh/an ce qui représente presque 30% des consommations d'énergie du secteur tertiaire sur le territoire. L'objectif fixé dans le PCAET est de réduire les consommations des bâtiments publics de 23% entre 2022 et 2027.

Les dépenses énergétiques des bâtiments de l'agglomération représentent plus 1 millions d'euros.

Actions réalisées :

- Suivi énergétique de 5 bâtiments de l'agglomération (encadré par l'ASDER)
- Accueil d'un stagiaire chargé de mettre en place le suivi énergétique des bâtiments
- Embauche d'un économe de flux (octobre 2021)

OBJECTIF 2027 : Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public de 23%
Réaliser 5 projets de rénovation avec une mission de commissionnement ou de CPE (Contrat de Performance Energétique)



✓ **Description de l'action**

- Mettre en place et automatiser le suivi énergétique de l'ensemble des bâtiments de l'agglomération
- Optimiser les fonctionnements des bâtiments pour minimiser les dépenses d'énergie
- Adapter les contrats de fournitures d'énergie à partir des résultats de ce suivi
 - Vérification des abonnements souscrits avec les besoins réels
 - Repérage des tarifs d'abonnement inadaptés grâce au calcul du prix moyen du kWh pour différents points de consommations,
 - Mutualisation de certains contrats,
 - Changement de fournisseur
- Rédiger des fiches d'usages pour les bâtiments de l'agglomération
- Sensibiliser les pilotes et les usagers des bâtiments
- Construire et développer un plan pluriannuel d'investissement sur 10 ans (court, moyen et long terme) pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments de l'agglomération, en prenant en compte la méthode du coût global (se positionner sur l'AMI ADEME Caisse des dépôts : « Réaliser un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique du patrimoine bâti d'une collectivité »).
- Viser des performances énergétiques et bas carbone ambitieuses :
 - Pour les projets de rénovation, à minima Etiquette B
 - Pour les constructions neuves être conforme à la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, complétée par l'arrêté du 10 avril 2017 qui donne les ambitions à attendre en fonction de la typologie du bâtiment
- Assister les services dans les projets de construction et d'optimisation énergétique du patrimoine
- Intégrer des clauses d'intéressements aux contrats d'exploitation/maintenance des installations techniques d'énergie
- Rénover et construire en mettant en place des MPPE (marché public de performance énergétique)
- Etudier et gérer les moyens de financement (CEE, CPE...)
- Travailler sur l'éclairage des zones économiques
- Suivre les installations EnR de l'agglomération et des communes pour s'assurer de leur efficacité (maintenance et l'exploitation des installations avec les exploitants et les services travaux de l'agglomération et des communes)
- Travailler sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments (réaliser un état des lieux et apporter des solutions)

✓ **Lien avec les autres actions**

- 1.1.1 Communiquer, sensibiliser et mobiliser les agents et les élus de l'agglomération et des communes sur les grands enjeux du PCAET
- 1.1.3 Accompagner les communes dans le suivi énergétique de leurs bâtiments et de l'éclairage public
- 1.2.2 Achats publics responsables et durables
- 1.3.1 Développer le solaire sur les toitures des bâtiments publics

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie Climat	Technique	Référents des bâtiments, SDES, ASDER



✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	
Fonctionnement	0,25 ETP
Financements	AMI ADEME Banque des Territoires : schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine bâti d'une collectivité Aide ADEME : Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagé (CEP) Appel à projets de l'ADEME : « Aide à l'Action des Collectivités Territoriales en faveur de la qualité de l'AIR »

✓ **Calendrier prévisionnel**

Les actions sont à réaliser tout au long de la démarche

2022 : Etat des lieux/Mise en place du suivi énergétique

2023 : Proposition d'améliorations dans les bâtiments/analyse des premiers résultats d'optimisation /
Construction du plan pluriannuel d'investissement

2024 :

2025 :

2026 :

2027 :

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Economies d'énergie annuelles par rapport à 2020 (MWh d'énergie finale)
- Nombre de bâtiments dont le suivi énergétique est assuré et automatisé
- Nombre de bâtiments rénovés depuis 2020
- Nombre de CPE montés
- Nombre de bâtiments dont l'état des lieux qualité de l'air intérieur a été réalisés





1.1 Viser la sobriété et l'efficacité énergétique dans le fonctionnement des collectivités

1.1.3 Accompagner les communes dans le suivi énergétique de leurs bâtiments et de l'éclairage public

AXE 1

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Les communes	✓		✓	✓		✓	XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Les bâtiments publics (communes et agglomération) consomment 70 GWh/an ce qui représente presque 30% des consommations d'énergie du secteur tertiaire sur le territoire.

L'éclairage public, quant à lui, représente 1% des consommations du secteur tertiaire. Outre le fait que la réduction de l'éclairage public permet de préserver l'environnement nocturne, celui-ci pèse sur la facture énergétique des communes et permet de montrer de façon très visuelle que les communes s'engagent dans la transition énergétique.

L'objectif fixé dans le PCAET est de réduire les consommations des bâtiments publics et de l'éclairage public de 23% entre 2022 et 2027.

A l'échelle de la Savoie les communes peuvent si elles le souhaitent bénéficier d'accompagnement pour réduire leur consommation énergétique, deux dispositifs :

- Le défi C3E porté par le département et animé par l'ASDER, ce dispositif a pour vocation d'accompagner les communes dans la mise en place d'une démarche de gestion énergétique de leurs patrimoines. L'ASDER propose une méthodologie et des outils pour accompagner les communes (un accompagnement d'un an, l'ASDER n'accompagne que quelques communes par an service gratuit).
- La mission de CEP (Conseil en Energie Partagée) du SDES (Syndicat d'énergie de la Savoie) est un service spécifique qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies (bilan énergétique, proposition d'actions et accompagnement aux travaux, 0.75€/habitant/an).



Sur le territoire de l'agglomération, trois communes seulement ont bénéficié de l'accompagnement du SDES pour une mission de CEP (Crest Voland, Villard sur Doron et Thénésol).

Plus d'une dizaine de communes ont participé au défi C3E.

Actions réalisées :

- Financement des diagnostics éclairages publics (avec l'appui du SDES et de l'ADEME)
- Mise en place d'un fonds de concours pour financer les travaux performant sur l'éclairage public (fonds TEPCV)
- Financement de l'audit énergétique d'un bâtiment par commune
- Mise à disposition d'une mallette pédagogique pour suivre la consommation énergétique de bâtiments communaux (action financée par Arlysère dans le cadre de la convention avec l'ASDER)

OBJECTIF 2027 :	2/3 des communes d'Arlysère adhèrent au service CEP ou/et réalisent le suivi énergétique de leurs bâtiments
	30 rénovations énergétiques
	Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public de 23%

✓ **Description de l'action**

➤ **Actions de l'agglomération pour accompagner les communes**

- Promouvoir la mission de CEP porté par le Syndicat des Energies de la Savoie (SDES) auprès des communes en organisant chaque année une réunion pour présenter ce service et faire témoigner les communes qui en bénéficient
- Organiser des visites de sites pour valoriser les rénovations exemplaires
- Identifier les bâtiments que les communes souhaiteraient rénover pour faciliter les rénovations performantes et mettre en lumière le rapport coût / bénéfice
- Capitaliser les retours d'expérience des différents projets municipaux concernant les économies d'énergie, pour construire et enrichir un savoir-faire territorial et favoriser les interactions entre les communes
- Informer les communes des aides mobilisables à la rénovation des bâtiments et de l'éclairage public.

➤ **Actions des communes**

- Mettre en place le suivi énergétique et/ou adhérer à la mission CEP proposée par le SDES
- Optimiser les fonctionnements des bâtiments pour minimiser les dépenses d'énergie
- Adapter les contrats de fournitures d'énergie à partir des résultats de ce suivi
 - Vérification des abonnements souscrits avec les besoins réels
 - Repérage des tarifs d'abonnement inadaptés grâce au calcul du prix moyen du kWh pour différents points de consommations,
 - Mutualisation de certains contrats,
 - Changement de fournisseur...
- Rédiger des fiches d'usages pour les bâtiments
- Sensibiliser les pilotes et les usagers des bâtiments
- Construire et développer un plan pluriannuel d'investissement sur 10 ans (court, moyen et long terme) pour optimiser la consommation énergétique des bâtiments de l'agglomération, en prenant en compte la méthode du coût global.
- Viser des performances énergétiques et bas carbone ambitieuses :
 - Pour les projets de rénovation, à minima Etiquette B



- Pour les constructions neuves être conforme à la LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, complétée par l'arrêté du 10 avril 2017 qui donne les ambitions à attendre en fonction de la typologie du bâtiment
- Suite aux diagnostics éclairage public financés par Arlysère et le SDES :
 - Mettre en place des actions de sobriété (diminution du nombre de points lumineux, extinction partielle) et d'efficacité (modernisation des équipements, travaux)
 - Porter une attention à la concertation avec la population et à la valorisation de la démarche (réunion publique, observation des étoiles, information sur le découplage sécurité des riverains/éclairage, bénéfiques sur la biodiversité, labellisation « villes et villages étoilés » ...)
- Travailler sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments (réaliser un état des lieux et apporter des solutions)

✓ **Lien avec les autres actions**

1.1.2 Mettre en place et réaliser le suivi énergétique des bâtiments, de l'éclairage public des ZAE de l'agglomération

✓ **Projets exemplaires sur le territoire**

- Mise en place du pilotage à distance du chauffage du gymnase de Frontenex
- Rénovation exemplaire de la salle polyvalente de Notre Dame des Millières
- Communes bénéficiant du CEP : Crest Voland, Flumet, Thénésol et Villard sur Doron
- ...

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Les communes et Arlysère	Energie Climat	Technique	SDES ASDER

✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	1.50€ par habitat / an contrat CEP avec le SDES (le SDES prend en charge 50% du coût)
Fonctionnement	0.5 ETP
Financements	SDES pour les travaux d'éclairage public Aide de l'ADEME : Dispositif de soutien à la création de postes de Conseil en énergie partagé (CEP)



✓ **Calendrier prévisionnel**

2022 : Réunion de présentation du service CEP par le SDES – Organisation d’une visite de rénovation exemplaire

2023 :

2024 :

2025 :

2026 :

2027 :

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Nombre de communes adhérentes au service CEP ou/et réalisant le suivi énergétique de leurs bâtiments
- Nombre de bâtiments communaux rénovés depuis 2020
- Economies d'énergie annuelles par rapport à 2020 (MWh d'énergie finale) Nombre de points lumineux rénovés depuis 2020
- Nombre d'état des lieux qualité de l'air réalisé





1.1 Viser la sobriété et l'efficacité énergétique dans le fonctionnement des collectivités

1.1.4 Limiter l'impact des déplacements des élus et agents d'Arlysère

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Elus et agents de l'agglomération et des communes Agents de l'agglomération	✓		✓	✓			XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Sur le territoire d'Arlysère, le transport routier représente 23% des consommations énergétiques, dont 14% sont consacrés aux trajets domicile/travail. Pour ces déplacements domicile/travail, la part modale associée à la voiture varie de 73% à 88% en fonction des communes. L'agglomération a mis en place un Schéma de la Mobilité en 2017 sur le territoire, mettant en lumière les leviers d'actions afin de réduire cette dépendance à la voiture. Les actions précises qui émanent du schéma sont mises en avant dans la fiche action Afin de montrer l'exemple et réduire son impact carbone, l'agglomération souhaite mettre en place un PDIA (Plan de Déplacement Inter Administration) afin de proposer et mettre en place d'autres mobilités.

Actions réalisées :

- Participation au challenge mobilité
- Achat de véhicules électriques
- Achat de VAE mis à disposition du personnel

OBJECTIF 2027 :

Disposer d'un PDM (Plan De Mobilité) et mettre en place 1/3 des actions du plan



✓ **Description de l'action**

- Mettre en place le Plan De Mobilités d'Arlysière
- Accompagner les administrations de l'agglomération à l'élaboration, l'animation et le suivi de leur Plan De Mobilité (PDM)
- Informer et sensibiliser les agents aux modes de déplacement alternatif à la voiture individuelle, dans les phases de changement de comportement :
 - Permettre aux agents d'expérimenter d'autres modes de mobilité et de non mobilité (télétravail),
 - Réfléchir à des avantages pour les agents (financier par la mise en place du forfait mobilité durable (FMD), des tarifs préférentiels sur les transports, amélioration de l'accessibilité et de l'aménagement des sites...).
- Favoriser l'optimisation des déplacements domicile travail (partenariat avec Klaxit plateforme de mise en relation pour la partie covoiturage)
- Permettre et encourager le travail à distance partiel au domicile ou dans des espaces partagés pour les agents dont les missions peuvent être réalisées en télé travail
- Mettre en place un système de covoiturage interne à la collectivité (élus et agents) s'appuyer sur Klaxit
- Proposer des formations d'éco conduite
- Mettre en place un système ouvert de visioconférence pour les réunions, ainsi que des lieux dédiés et/ou équipés (toutes réunions confondues agents et / ou élus)
- Accompagner les municipalités dans la mise en place et l'utilisation des plateformes de réunion à distance
- Augmenter la part des véhicules propres dans la flotte de véhicules de l'agglomération (gaz, électrique, hydrogène...), lors de toute nouvelle commande de véhicule de service (BOM, camionnette, voitures, véhicules de transport en commun...) avoir une réflexion en termes d'achat responsable (lien action 1.2.2 et 1.3.3).
- Inciter à l'achat de VAE pour les déplacements professionnels de faible distance
- Améliorer la gestion mutualisée de la flotte des véhicules de service, étudier des pistes de mutualisation entre administrations mais également les weekends (auto partage des véhicules)

✓ **Lien avec les autres actions**

- 1.2.2 Achat publics responsables et durables
- 1.3.3 Faire avancer le projet de méthanisation des boues de STEP
- 2.3.1 Déployer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop pour engager le changement de comportement
- 2.3.2 Favoriser la pratique du vélo dans les déplacements par la création d'un système vélo
- 2.3.3 Promouvoir et développer les transports en commun et la multi modalité
- 2.4.2 Etudier la possibilité de mettre en place une station bio GNV, électrique et/ou hydrogène pour les transporteurs

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysière	Mobilité	Energie climat Ressources Humaines Communication	Agence éco mobilité, les communes, les administrations du territoire



✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	Elaboration du PDM : 40 à 60 000 € Achat d'un VAE : entre 1 000 et 6 000 € Achat d'une voiture électrique (type Renault ZOE : 35 000 €)
Fonctionnement	0,25 ETP (mise en place d'un système de covoiturage interne + information et sensibilisation des agents aux modes de déplacement alternatif)
Financements	<ul style="list-style-type: none">• Région : aide financière « Acquérir un véhicule électrique à hydrogène »• Rouler à vélo pour un déplacement professionnel - Programme V-LOGISTIQUE• Encourager la pratique du vélo par les français dans le cadre du déconfinement - Coup de pouce vélo Stationnement <i>Pour les collectivités, le programme prend en charge 60% de l'achat et l'installation de stationnements temporaires.</i>• Financer vos abris vélos et actions de sensibilisation – ALVEOLE• Promouvoir les déplacements domicile-travail à Vélo à Assistance Electrique (VAE) - Programme O'véLO !

✓ **Calendrier prévisionnel**

2022 : réalisation d'un questionnaire et d'une note d'info à destination des agents, localisation des salariés / PDM Validé / Charte de télétravail

2023 : Mise en œuvre des actions du PDM / Accompagnement des administrations

2024 : Mise en œuvre des actions du PDM

2025 : Mise en œuvre des actions du PDM / Bilan d'étape de la part de l'agence éco mobilité

2026 : Mise en œuvre des actions du PDM

2027 : Mise en œuvre des actions du PDM

(Les actions seront mises en place tout au long de la démarche en adéquation avec les prescriptions du diagnostic)

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Part des véhicules propres dans la flotte de véhicules d'Arlysière (37% des véhicules utilisés doivent être à très faible émission en 2026 (LOM))
- Nombre d'agents pratiquant le télétravail au moins une fois par semaine de manière pérenne
- Part des actions du PDM mises en place
- Nombre d'élus et nombre d'agents pratiquant le covoiturage pour leurs trajets quotidiens au moins un jour par semaine





1.2 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents de planification et la commande publique

1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d'urbanisme

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Elus de l'agglomération et des communes Acteurs de l'urbanisme : bureaux d'études, architectes Particuliers, constructeurs	✓	✓	✓	✓	✓		XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Depuis 2006, Arlysère est impliqué en matière d'urbanisme par différents services apportés aux communes :

- Depuis 2006, un service de consultance architecturale et paysagère, avec le financement de l'intervention de 4 architectes conseil du CAUE, au service des particuliers, en amont de leurs projets de construction/réhabilitation ; parallèlement, le CAUE a mis en place une charte architecturale et paysagère avec 4 cahiers de secteurs ;
- depuis 2015, un service d'instruction des autorisations d'urbanisme, auquel les 39 communes d'Arlysère adhèrent depuis septembre 2017 ; un service de conformité complète le dispositif (2015/2019)
- depuis 2016, suite à la labellisation « territoire à énergie positive » (TEPOS), un conseil aux communes initiant une révision générale de leur PLU afin d'intégrer les enjeux énergie-climat dans leur démarche ; la mise en œuvre de ce conseil est assurée par l'ASDER (en convention avec Arlysère), dès la rédaction du cahier des charges de la consultation de révision des PLU. L'ASDER dresse alors le bilan des consommations énergétiques et de la production d'énergie renouvelable à l'échelle de la commune.

La compétence d'élaboration des documents d'urbanisme demeure elle au niveau communal, un PLU intercommunal n'ayant ni sens ni intérêt à l'échelle d'un territoire aussi différencié qu'Arlysère. C'est



le SCOT Arlysère, révisé, qui est le garant de la cohérence des politiques d'urbanisme communal. Le suivi de l'élaboration des PLU puis l'analyse de compatibilité du projet de PLU arrêté soumis au SCOT intègrent l'objectif TEPOS global du territoire.

Ponctuellement, une matinée de travail associant les communes, les architectes conseils, les bureaux d'étude PLU travaillant sur le territoire à permis en septembre 2016 d'approfondir les outils favorisant la prise en compte des enjeux énergétiques dans les PLU (en collaboration avec l'ASDER et le CAUE).

Les PLU des communes d'Arlysère sont peu ou prou désormais tous compatibles (ou en voie de l'être) avec le SCOT de 2012 et la loi ALUR. Ils intègrent nettement (surtout les plus récents) les objectifs de modération de la consommation d'espace. Néanmoins les OAP (Opération d'Aménagement programé) favorisant une densité certaine mais adaptée au caractère de nos communes rurales de montagne peinent à être mises en œuvre.

OBJECTIF 2027 :

Renouveler les outils de sensibilisation des communes et acteurs de l'urbanisme

Intégrer davantage encore les enjeux du PCAET dans les documents de planification (SCOT, PLUs, chartes architecturales et paysagère)

✓ **Description de l'action**

- Dynamiser et développer le réseau des acteurs impliqués dans les documents d'urbanisme en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique
 - Organiser des rencontres communes/architectes/urbanistes, à l'instar de celle réalisée en 2016
 - Mobiliser l'ensemble des services concernés de l'Agglo pour favoriser une approche transversale des politiques locales dans les documents d'urbanisme (urbanisme, mobilités, eau, déchets, habitat...)
 - Alimenter les dynamiques locales par des retours d'expériences extérieures : bibliographie, visites d'opération, rencontres...
- Intégrer d'avantage les enjeux du PCAET dans les PLU
 - Poursuivre le service d'accompagnement « énergie-climat » des communes en révision de PLU, afin que cette dimension soit présente tout au long de la démarche de PLU, et dès l'écriture du cahier des charges de consultation (obligation de traiter les sujets énergies climat, pour garantir la compatibilité réglementaire- avec le PCAET Arlysère)
 - Réaliser un guide de « bonnes pratiques » avec des exemples concrets tirés des PLU d'autres communes du territoire et au delà :
 - Assouplir certaines règles lors de rénovations énergétiques performantes (reculs, hauteurs, pentes de toiture ...)
 - Veiller à ce que le règlement ne limite pas l'utilisation des énergies renouvelables, envisager des obligations en la matière sur certains secteurs ou au-delà d'une certaine surface de toiture (exemple : obligation d'intégrer une part d'énergies renouvelables pour les constructions neuves, les locaux d'activités, au-delà donc de la réglementation thermique).



- Intégrer les possibilités du solaire dans les choix et modalités des secteurs d'urbanisation prioritaires des communes
 - Limiter l'interdiction du bois en façade dans les règlements de PLU
 - Développer des circulations douces (voiries, locaux de stationnement vélos...)
 - Préserver les surfaces agricoles de proximité (en lien avec les besoins alimentaires locaux notamment)
 - Préserver et favoriser les espaces naturels et les espaces verts de respiration et rafraîchissement urbain (obligation de surfaces « vertes » dans les grosses opérations de constructions par exemple)
 - Intégrer la problématique des îlots de chaleur et les besoins de retour de la nature en ville avec des surfaces végétalisées et des îlots de fraîcheur ...
- Réfléchir à la mise en place de subventions accompagnant les obligations intégrées dans les documents d'urbanisme pour une meilleure application et une meilleure acceptation de la part des habitants.
 - Communiquer sur les dispositifs existants (Plateforme de la rénovation énergétique : Renov'Habitat)
 - Conduire les collectivités locales à désartificialiser les sols pour augmenter l'infiltration des eaux pluviales (hors zones à risques) et à considérer plus largement les solutions fondées sur la nature
- Inter-connecter fortement PCAET et SCOT lors de la révision du SCOT Arlysère
 - Sensibiliser davantage aux enjeux énergie-climat et aux outils à disposition, lors de projets de construction/réhabilitation :
 - Renforcer la promotion du service Renov'habitat et de l'outil cadastre solaire au travers de tous les moyens à disposition, notamment dans les communes (mairies, newsletter, bornes d'information, sites web...)
 - Associer davantage les architectes conseils aux enjeux énergie-climat (y/c dans la charte architecturale et paysagère, lors d'une prochaine mise à jour)
 - Envisager une sensibilisation « indirecte » au travers de la rédaction du règlement des PLU
 - Sensibiliser à « l'éclairage inutile » à l'occasion de l'instruction de ces projets (enseignes, éclairage public sur nouveaux quartiers, spots...)
 - Accompagner et expérimenter de nouvelles formes de constructions peu consommatrices d'espace, optimiser le foncier

Les PLU approuvés depuis le SCOT et la loi ALUR intègrent plus fortement les objectifs de réduction de la consommation d'espace : urbanisation des dents creuses en priorité, densification des opérations. Cette densification se fait aussi par l'augmentation du coût du foncier et la stagnation du budget moyen des ménages à la construction, entraînant le développement de zones nouvelles d'urbanisation denses de part la diminution de la taille des parcelles. Si cela permet de réduire la consommation de foncier, ce n'est pas sans générer des difficultés d'usage : problèmes de voisinage notamment, qualité architecturale... Les OAP vertueuses sur le papier ont du mal à entrer en phase opérationnelle, les modèles économiques classiques des promoteurs et constructeurs ne répondant pas aux objectifs.

 - En lien avec le PLH ou les dispositifs de subventions mobilisables, envisager le soutien à une/des opérations innovantes en matière d'habitat intermédiaire rural répondant à la fois aux exigences de modération de la consommation d'espace mais aussi aux attentes et moyens des ménages du territoire



- Communiquer largement sur des opérations réussies en la matière
 - Impliquer plus largement les promoteurs et les constructeurs à travailler sur des projets de ce type
 - Etudier les possibilités de mobiliser les friches et terrains en friche, dans le cadre des travaux des PLU
- Capitaliser sur les bonnes pratiques locales, lors de l’instruction des autorisations d’urbanisme :
 - Mettre en place un fichier répertoriant les projets intégrant des objectifs forts de performance énergétique, énergies renouvelables, gestion de l’eau, habitat intermédiaire...

✓ **Lien avec les autres actions**

2.2.1 Renforcer le suivi et multiplier les contacts du guichet habitat

3.2.1 Communiquer autour du cadastre solaire et accompagner les porteurs de projets

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère et les communes	Energie climat	Urbanisme SCOT Service urbanisme des communes	CAUE ASDER Banques des Territoires

✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	545€ par intervention de l’ASDER dans les communes + édition d’un guide
Fonctionnement	0.1 ETP
Financements	

✓ **Calendrier prévisionnel**

2022 : réalisation du guide à destination des communes

2023 :

2024 :

2025 :

2026 :

2027 :

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Nombre de réunions de sensibilisation/formation
- Réalisation et diffusion du guide à destination des communes
- Nombre de communes accompagnées dans la révision de leur PLU





1.2 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents de planification et de commande publique

AXE 1

1.2.2 Achats publics responsables et durables

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Les entreprises Les élus Les agents	✓	✓	✓	✓	✓		XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Arlysère dispose d'un service marchés publics garant de la bonne exécution des marchés. Chaque service est chargé de rédiger les éléments techniques dès lors qu'il souhaite passer un marché. Le service marché intervient lui dans la rédaction des pièces administratives, et en tant que conseil aux techniciens rédigeant un CCTP.

Aujourd'hui très peu de marchés sont rédigés en intégrant de manière significative les enjeux du développement durable.

Le règlement intérieur de la commande publique validé récemment en conseil communautaire (10 décembre 2020) impose désormais aux techniciens la prise en compte d'objectifs de développement durable, par la mise en œuvre de clauses ou de critères.

OBJECTIF 2027 : Intégration des enjeux du PCAET dans les documents de commande publique

✓ Description de l'action

Cette action s'applique aussi bien pour les achats devant passer par une procédure adaptée et formalisées que pour les petits achats non soumis à l'obligation de mise en concurrence.

Elle valorise la mise en place d'une politique globale et systématisée d'achats publics durables dans tous les domaines quelques exemples :

- Matériaux, prestation de construction/rénovation des bâtiments publics et opérations d'aménagement et d'urbanisme publiques,



- Achat d'électricité renouvelable
- Achats d'articles en papier (papier à imprimer, papier hygiénique), de détergents et d'appareils de bureau effectués selon des critères écologiques (exemple : écolabel et notamment écolabel européen)
- Achats alimentaires privilégiant les produits de saison, locaux et biologiques
- Achat de véhicules

L'action consiste à :

- S'organiser et mobiliser en interne : en formant un agent (réfèrent "achat durable") sur les possibilités d'intégration du développement durable dans les marchés publics et en sensibilisant les élus sur la logique cycle de vie, écolabels et de bilan carbone
- Développer une grille d'analyse « DD » de chaque type d'achat. Cette grille sera mise à disposition des élus et des agents. Elle pourrait être annexée à la fiche « *Dossier de Consultation des Entreprises Marco* » qui sera distribué aux agents dès lors qu'ils rédigent un marché.
Il faudra faire en sorte que cette grille d'analyse reste simple et pratique, pour que chacun se l'approprié.
- Construire une boîte à outil avec des exemples de CCTP, de clauses ... un référentiel interne, un guide avec des exemples d'articles à intégrer, s'appuyer sur des guides existants (exemple du travail mené par AURA EE)
- Évaluer les fournisseurs sur l'application de leurs engagements environnementaux pendant le déroulement de leur prestation (par exemple prestataires de restauration collective ou travaux). Ex : La pondération des critères environnementaux est au moins égale à 10% de la note globale d'un marché et se fonde sur des éléments vérifiables (ex : note de frais d'aliments bio et locaux, remboursement de billets de train, etc.) que l'attributaire devra remettre au commanditaire
- Effectuer l'entretien des bâtiments et des espaces publics et le choix des matériaux de construction selon des critères écologiques (le bois est notamment systématiquement étudié) et reposant sur les gisements locaux.
- Choisir les techniques et matériaux de finition, ainsi que le mobilier pour limiter la pollution de l'air intérieur (faibles émissions de COV et formaldéhydes notamment) soit en privilégiant des produits avec étiquette A+ soit en achetant des produits d'occasion

✓ **Lien avec les autres actions**

Dès lors qu'il s'agira de passer un marché il faudra penser achat responsable et durable.

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Commande publique	Energie Climat Tous les services de l'agglomération dès lors qu'ils passent un marché	Aura EE, La région AURA



✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	Environ 3000 € : Formation d'un agent et élaboration de la grille
Fonctionnement	
Financements	...

✓ **Calendrier prévisionnel**

2022 : désigner un référent de la commande publique durable, le former, faire un état des lieux, élaborer une feuille de route et choisir des marchés tests

2023 : faire connaître les premiers résultats et valoriser les services qui auront mis des choses en place

2024 :

2025 :

2026 :

2027 :

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Part des marchés intégrant des clauses environnementales dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution
- Réalisation d'une grille d'analyse des achats publics





1.3 Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités

1.3.1 Développer le solaire sur le patrimoine public

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Communes		✓	✓			✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Entre 2015 et 2018, la couverture des consommations énergétiques par les énergies renouvelables sur le territoire est passée de 4,7 % à 9,0 % grâce au développement des réseaux de chaleur bois énergie. L'agglomération d'Arlysère s'est fixée comme objectif d'augmenter la production locale d'énergie renouvelable afin d'atteindre une couverture de 15,4 % des consommations énergétiques du territoire par une production locale d'énergies renouvelables en 2027. Ceci passe par une mobilisation beaucoup plus importante de différentes ressources locales du territoire, au premier rang desquelles l'énergie solaire.

Forte de son cadastre solaire réalisé en 2019, Arlysère sait de manière plus précise où se situe son potentiel, dans un premier temps le territoire souhaite mettre l'accent sur cette source d'énergie.

Néanmoins toutes les formes d'énergies seront étudiées lors de ces 6 prochaines années, l'objectif pour le territoire est bien de développer un mix énergétique cohérent en parallèle de mesure de sobriété afin d'atteindre les objectifs fixés à horizon 2027.

OBJECTIF 2027 :

**12 GWh de production thermique et 57 GWh de production photovoltaïque (objectif général)
Equiper une vingtaine de toitures**



✓ **Description de l'action**

- S'appuyer sur le cadastre pour élaborer un fichier des bâtiments publics avec un potentiel solaire rentable économiquement
- Accompagner les communes dans leurs projets de mise en place d'énergie solaire sur leur patrimoine
- Réaliser pour ces surfaces une étude d'opportunité photovoltaïque, suivie pour les toitures les plus favorables d'une étude de faisabilité
- Tester le raccordement de ces surfaces dans l'outil d'Enedis « tester mon raccordement »
- Recenser les réalisations sur les départements voisins, afin de constituer un fichier avec des retours d'expérience qui pourront donner des idées.
- Avoir une réflexion sur le sujet dès lors que l'agglomération lancera des rénovations sur ses bâtiments ou envisagera la construction de nouveaux bâtiments.
- Proposer sa toiture à travers un appel à manifestation d'intérêt afin qu'elle soit exploitée par un tiers, lorsque que la collectivité ne souhaitera pas porter d'investissement alors qu'elle dispose d'une surface suffisante et rentable
- Accompagner le développement de projet photovoltaïque au sol lorsqu'ils n'impactent pas de terrain exploité par un agriculteur en lien avec l'étude réalisée en 2019 par la Direction Départemental des Territoires (DDT 73)
- Réaliser des études de faisabilité de solaire thermique pour les bâtiments tertiaires, les bâtiments les plus consommateurs en eau chaude et chauffage
- Etudier la possibilité de mettre en oeuvre des groupements de commande pour l'achat de panneaux solaire photovoltaïque et thermique.
- Soutenir la mise en place de l'association Arlysolere (centrale villageoise), en se faisant le relais de ses besoins et interrogations

✓ **Projets exemplaires**

- Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment le Sésame et sur l'extension de la Halle Olympique
- Mise en place du cadastre solaire

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère Les Communes	Energie climat	Technique	DDT 73, ENEDIS, SDES, ASDER, INES



✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	Cout d'une étude d'opportunité ASDER : 30 000 € (à confirmer) Cout d'une étude de faisabilité + structure : env. 20 000 € Coût d'installation et de raccordement : 1500 à 2500 €/kWc selon la taille du projet
Fonctionnement	Entretien et maintenance : environ 6 €/kWc
Financements	Département : FDEC ENR (Fond Départemental d'Equipement des Communes spécifique aux ENR) Fond Chaleur ou Contrats de Développement Territoriaux (CDT, entre un territoire et l'ADEME) pour le solaire thermique Aide de l'ADEME : Contrat de développement des énergies renouvelables thermiques

✓ **Calendrier prévisionnel**

2022 : Identification de toitures avec des potentiels intéressants, lancement des études d'opportunité et de faisabilité, travail sur le montage financier

2023 : Installation des 1^{ères} toitures

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Nombre d'études de faisabilité réalisées
- Production annuelle des installations réalisées ou en cours





1.3 Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités

1.3.2 Développer les réseaux de chaleur existants et de nouveaux projets bois énergie (chaufferies / réseaux)

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Communes		✓	✓	✓		✓	XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

En 2015, le territoire comptait 3 réseaux de chaleur avec les installations de Beaufort, Notre Dame des Millières et Gilly sur Isère. Depuis 2015, la production bois a doublé avec les réseaux de chaleur d'Ugine, de Queige, d'Albertville et de Sainte Hélène sur Isère. Cinq de ces réseaux ont des puissances entre 300 et 2000 kW et deux ont des puissances de plus de 2000 kW (Ugine et Albertville).

Par ailleurs, des chaufferies bois communales sont présentes depuis de nombreuses années sur le territoire, avec à ce jour plus d'une dizaine d'installations communales en service.

Avec une puissance de 15 MW, le bois énergie consommé par les réseaux de chaleur est majoritaire représentant ainsi 47% de la consommation de bois sur le territoire.

D'autres communes d'Arlysère se posent la question de développer des réseaux chaleur (ex : Villards sur Doron) et des extensions de réseaux existants pourraient être développées.

En septembre 2018, le Cerema a réalisé, pour la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, un état des lieux des réseaux de chaleur et de froid en Région et a étudié le potentiel de développement de la chaleur renouvelable livrée par les réseaux. Cette étude s'est basée sur les consommations de chaleur du bâti du résidentiel collectif et du tertiaire, ainsi que sur le tracé des voiries. La cartographie des potentiels par EPCI de développement de la chaleur renouvelable livrée par les réseaux réalisée au cours de cette étude montre qu'Arlysère dispose d'un potentiel important, de l'ordre de 40 à 80 GWh supplémentaires.



Cependant, il manque aujourd’hui sur le territoire une cartographie recensant tous les réseaux de chaleur existants, ainsi que le tracé des besoins. Ce croisement « réseau existant » et « besoin en chaleur » mettrait en avant le potentiel de développement des réseaux de chaleur et permettrait d’anticiper les besoins en bois énergie local.

OBJECTIF 2027 : **Cartographie complète des réseaux existants et du potentiel d’extension, de création.**
Identification et réalisation de projets bois énergie

✓ **Description de l’action**

- Cartographier les réseaux de chaleur existants et étudier leurs potentiels de développements par des pré-études de faisabilité
- Envisager le « classement » des réseaux de chaleur, procédure qui rend obligatoire le raccordement au réseau, existant ou en projet, dans certaines zones, pour toutes constructions neuves, extension importante, rénovation définie par les articles R131-25 et R131-26 du code de la construction, remplacement d’un système de chauffage de 30kW
- Promouvoir le développement de nouveaux réseaux, de nouvelles chaufferies dans les communes.
- Organiser des visites d’installations existantes pour favoriser le développement de nouveaux projets
- Etudier et mettre en œuvre le raccordement des bâtiments d’Arlysière non raccordés au réseau de chaleur d’Albertville (ex : Halle Olympique...)
- Identifier les actions à mettre en œuvre (communication...) pour favoriser le raccordement des immeubles collectifs privés aux réseaux de chaleur existants
- Dans le cadre des évolutions des DSP et contrats relatifs à l’exploitation des réseaux de chaleur en place, augmenter les obligations relatives à l’approvisionnement en bois local, et intégrer les aspects cycle de vie produit, bilan carbone dans les marchés fournisseurs.
- Accompagner la montée en puissance de la plateforme bois mise en place par l’Agglomération à Saint Hélène, dans le cadre et à la suite de la concession de services mise en place fin 2019
- Etudier les potentiels de récupération, de réinjection de chaleur fatale (sites industriels, ...) et d’énergie renouvelables sur les réseaux de chaleur.

✓ **Projets exemplaires**

Les réseaux de chaleur et chaufferies bois présents sur le territoire, et tout le travail réalisé par l’agglomération sur la thématique du bois énergie.

✓ **Porteurs et partenaires de l’action**

Porteur(s) de l’action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Communes	Energie climat	Agriculture Forêt	Les communes disposant d’un réseau de chaleur, les communes souhaitant développer un projet



✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	800 à 1400€/kW supplémentaire (puissance en chaufferie) selon la taille du réseau
Fonctionnement	50 à 65€/MWh livré
Financements	<ul style="list-style-type: none">• Département de la Savoie : FDEC ENR (Fond départemental d'équipement des communes spécifique aux ENR)• Aides de l'Etat : DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) / DETR• Fond Chaleur ou CCR (Contrats de chaleur renouvelable) entre un territoire et l'ADEME Le fonds régional OSER ENR Auvergne-Rhône-Alpes Aide de l'ADEME : <ul style="list-style-type: none">• Financement étude de faisabilité chaufferie biomasse• Financement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour une chaufferie biomasse• Installation de production de chaleur biomasse/bois Région : <ul style="list-style-type: none">• Appel à projet « Installer une chaufferie collective au bois »• Appel à projet : « Créer ou étendre une installation en réseau de chaleur ou de froid renouvelable »• Appel à projet : « Être accompagné pour développer mon projet de production d'énergie renouvelable »

✓ Calendrier prévisionnel

2022 : Candidater au contrat chaleur renouvelable de l'ADEME (CCR)

2023 : Animation du CCR

2024 : Animation du CCR

2025 : ...

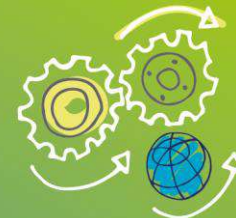
2026 : ...

2027: ...

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Cartographie réalisée
- Nombre de réseaux de chaleur (extension/création) étudiés depuis 2020
- Nombre de nouvelles installations réalisées ou en cours (réseaux de chaleur et/ou chaufferie bois) depuis 2020
- Chaleur renouvelable livrée supplémentaire (en GWh).





1.3 Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités

1.3.3 Faire avancer le projet de méthanisation des boues de STEP

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Arlysère service Eau Assainissement		✓	✓			✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Une pré étude de potentiel de méthanisation a été effectuée par les services sur le gisement des boues de stations d'épuration de l'agglomération. Des potentiels importants ont été identifiés sur Gilly sur Isère, en y associant les boues du Beaufortain, de La Bâthie et du Val d'Arly. La capacité méthanogène des boues de step serait donc de 3 GWh et permettrait de réduire les coûts de transport et de traitement (incinération, compostage).

Une étude de faisabilité à été lancée en décembre 2020.

OBJECTIF 2027 : Etude de faisabilité réalisée et démarrage des travaux

✓ Description de l'action

- Poursuivre l'étude de faisabilité
- Intégrer une réflexion sur le bio GNV pour éventuellement étudier l'opportunité d'une station sur le territoire afin d'alimenter des véhicules tels que les camions de collecte des déchets et/ou d'autres (à définir par la suite).
- Passer en phase d'avant-projet



✓ **Projets exemplaires**

- Méthanisation et production de biogaz (valorisé en cogénération) à partir des boues de l'usine de dépollution des eaux usées (UDEP) de Chambéry
- Unité de méthanisation des boues de l' UDEP de Cran-Gevrier (Annecy), qui traite les boues de deux UDEP.

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Eau Assainissement	Energie Climat	DDT, Département, Agence de l'eau ...

✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	Etude de faisabilité 20 000€, construction 6 000 000€ (étude méthanisation)
Fonctionnement	130 000€/an (étude méthanisation)
Financements	Aide du département, de la Région, de l'ADEME et de l'Agence de l'eau

✓ **Calendrier prévisionnel**

2022 : Finalisation de l'étude de faisabilité
2023: Etude de maitrise d'œuvre
2024 : Lancement des travaux
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Stade d'avancement du projet
- Quantité de gaz produite et valorisée par an (injection réseau et utilisation sur place) en MWh PCI





1.3 Développer les énergies renouvelables dans le patrimoine des collectivités

1.3.4 Etudier le potentiel énergétique des réseaux d'eaux potables et d'eaux usées

AXE 1

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Les élus de l'agglomération Domaines skiables		✓	✓			✓	XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le potentiel actuel d'hydroélectricité sur le territoire est estimé à 40 GWh/an, ce qui est négligeable par rapport aux 1350 GWh/an¹ produits actuellement (sur le territoire d'Arlysère). Les nouveaux projets concernent donc davantage la « petite hydroélectricité » sur les petits cours d'eau ou sur les réseaux d'eau potable et d'eaux usées. En effet, il serait intéressant d'évaluer le potentiel énergétique de ces réseaux étant donné la topographie du territoire.

D'autre part, les eaux usées présentent de la chaleur fatale qui pourrait être valorisée.

OBJECTIF 2027 : Études de potentiel réalisées

✓ Description de l'action

- Analyser le potentiel de récupération de chaleur sur les eaux usées, en croisant les tailles de collecteurs, les débits disponibles avec les possibilités d'utilisation (les sites consommateurs sont identifiés). Réflexion en cours sur un échangeur à la STEP de Gilly pour le hangar de 300m²
- Etudier le potentiel de turbinage sur les réseaux (eau potable, assainissement) 3 sites de turbinages sont actuellement à l'étude, il s'agira de lancer la réalisation de travaux dans les 2

¹ . Pour rappel, la quasi-totalité de ces 1350 GWh n'est pas comptabilisée comme production du territoire dans le diagnostic en vertu du principe de solidarité nationale, le territoire ne peut valoriser que 2.09% de cette production (0.09% au titre de la population et 2% représentant les installations de moins de 4.5MWh qui peuvent être valoriser dans la part qui revient au territoire)



à 3 ans à venir (sites d'ores et déjà identifiés : deux dans le Beaufortain, un sur la commune de Mercury, et un dernier pour alimenter un réservoir sur la commune de Cohennoz).
D'autres sites pourront être identifiés dans les 6 ans à venir, il existe encore du potentiel à développer.

- Associer les domaines skiables à une réflexion sur le potentiel de turbinage sur les réseaux de neige de culture

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Eau assainissement	Energie Climat	SDES ENEDIS EDF SPL des Saisies SEMAB Label Montagne

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	
Financements	Agence de l'eau : Aider financièrement les innovations améliorant les performances environnementales des systèmes d'eau potable et d'assainissement

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...
2023 : ...
2024 : ...
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre d'études de potentiel réalisées
- Nombre d'installations mises en service
- Energie produite annuellement





1.4 Promouvoir les bonnes pratiques, communiquer et mobiliser

1.4.1 Sensibiliser et communiquer auprès de tous les publics

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Habitants	✓	✓	✓	✓	✓		XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

La transition énergétique et écologique nécessite la mobilisation large de tous les acteurs : autant les élus, les entreprises et les associations que les habitants. La collaboration entre ces différents types d'acteurs et leur mouvement d'ensemble permettent de donner une vraie force et un sens à cette transition. Ainsi, il est important que les habitants soient acteurs de la démarche de PCAET. Pour cela, la communication est primordiale pour motiver et encourager ce mouvement global. Il est également important que les habitants soient informés, et sensibilisés pour adopter un comportement vertueux pour l'environnement.

Dans le cadre de l'enquête réalisée dans le cadre du PCAET d'Arlysère (632 répondants), 53% des sondés ont répondu que des événements pourraient les motiver dans leurs actions pour réduire leur impact sur l'environnement. 39% des sondés ont répondu que des formations les motiveraient. 46% des habitants souhaitent participer à des réunions d'information et/ou des ateliers de travail sur le PCAET, ou simplement être informés sur la suite du projet.

Actions passées :

- Animation défi class'énergie (écoles d'Arèches, de Marthod, Sainte Hélène sur Isère, Villard sur Doron, Héry sur Ugine, Albertville, Mercury, Queige, Frontenex, Flumet...)
- Balades thermographiques
- Défi Famille à énergie positive (résultats non concluants)
- Projection du film « demain »
- Prêt de mallettes thermographiques
- Communication mobilités alternatives
- Sensibilisation au tri des déchets

Actions et projets en cours :

- Développement du site dédié à la mobilité pour l'ouvrir à toutes les mobilités (covoiturage associatif, bornes de recharges électriques, location de vélos électriques, autopartage (CITIZ), aires de covoiturages, navettes gratuites intra station dans les stations de ski...)
- Mise en place d'une application de covoiturage : KLAXIT



- Sensibilisation des randonneurs au respect des milieux, sensibilisation ressources naturelles
- Sensibilisation énergie dans les écoles
- Sensibilisation à la réduction des déchets...
- Rénov’habitat, sensibilisation à la rénovation énergétique des logements
- Démarches circuits courts dans les cantines scolaires, sensibilisation des enfants au manger local
- Etc.

Malgré les actions passées et en cours, le constat global est que les habitants sont peu au courant des démarches de la collectivité en la matière. De plus, certains acteurs du territoire souhaiteraient que leurs ressources et connaissances servent pour ce projet de territoire. Enfin, les actions de sensibilisation sont nombreuses dans le projet de PCAET d’Arlysère, que ce soit autour des éco-gestes, des mobilités alternatives, des déchets, des circuits courts, des énergies renouvelables, de la nature, de l’eau, de la sensibilisation des clientèles touristiques...

Cette action vise à mettre en place une méthodologie partagée afin de limiter les redondances, de coordonner et optimiser les outils de sensibilisation, et couvrir tous les sujets et les cibles. Elle vise à créer une émulation autour des sujets de la transition écologique et énergétique en mobilisant les associations et acteurs du territoire.

OBJECTIF 2027 :	Actions de sensibilisations effectives
------------------------	---

✓ **Description de l’action**

- Mettre en place un groupe de travail communication / sensibilisation entre techniciens d’Arlysère pour recenser les besoins, les attentes sur ce sujet et réfléchir ensemble à la construction d’outils communs, d’événements communs ... (ce groupe de travail pourrait être élargi aux élus au besoin).

➤ **Volet communication**

- Communiquer via nos propres outils sur les actions mises en place (Site internet, bulletin de l’agglo, Facebook...)
- Organiser la communication sur les différents sujets concernés, de manière coordonnée et complémentaire
- Réaliser un inventaire des outils de communication dont disposent les communes, ex : site internet, réseaux sociaux, bulletins municipaux. Pour les bulletins municipaux, connaître la périodicité, envisager d’avoir une place réservée dans chacun de type « l’actualité de l’agglo » ce qui permettrait d’être obligatoirement sollicité pour créer du contenu et ne pas rater les dates de diffusion.
- Améliorer le contenu d’une page « transition écologique » du site internet de l’agglomération, qui relayerait les différentes informations sur le sujet, les événements en lien, les projets, cette page pourrait également permettre de mobiliser les citoyens

➤ **Volet sensibilisation**

- Réfléchir et mettre en œuvre des moyens de sensibilisations différents, innovants : campagnes Facebook, escape game sur le thème des consommations énergétiques, conférences thématiques en ligne sous la forme de webinaires afin d’échanger sur les solutions pour réduire son impact, jardins partagés, animations autour des déchets, du réemploi « comment fabriquer son dentifrice maison ? comment faire son liquide vaisselle ? bus itinérant avec proposition d’actions de sensibilisation...)
- Lancer des défis type famille à énergie positive, famille 0 déchets, éco école...
- Elargir le « stand déchets » présent lors des manifestations culturelles importantes du territoire à d’autres thématiques : économies d’énergie, d’eau...



- Sensibiliser les enfants dans les écoles ...

✓ **Lien avec les autres actions**

La sensibilisation et la communication sont présentes dans la grande majorité des fiches actions du PCAET, elles sont essentielles à l'atteinte de nos objectifs.

L'objectif de cette fiche action est de rassembler nos efforts.

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie climat	Communication Mobilité Déchets Eau Assainissement Habitat Tourisme Développement éco ...	Tous partenaires chargés de la sensibilisation et / ou ayant besoin d'être sensibilisé

✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	Prestations d'animation et/ou d'encadrement/formation Achat de matériel Campagnes de communication (événementiel, réalisations graphiques/illustrations...)
Fonctionnement	0,25 ETP
Financements	Systèmes d'aides au changement de comportement de l'ADEME

✓ **Calendrier prévisionnel**

2022 : Organisation des temps d'échanges pour définir la méthodologie et les actions de sensibilisation que l'on souhaite mettre en place / Réaliser un inventaire de toutes les actions de sensibilisations mises en place sur le territoire

Poursuite des actions de sensibilisation déjà en place / Rentrée scolaire 2021/2022 mise en place programme Watty à l'école

2023 : Lancer les actions de sensibilisation qui auront émergé suite aux échanges avec les partenaires

2024 :

2025 : Faire un point sur les actions mises en place, réajuster au besoin, refaire un tour de table des partenaires pour identifier les nouveaux besoins

2026 :

2027 :

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Nombre de documents de communication édités
- Nombre d'actions de sensibilisation mises en place
- Nombre de personnes présentes, sensibilisées





1.4 Promouvoir les bonnes pratiques, communiquer et mobiliser

1.4.2 Mobiliser autour de qualité de l'air

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Habitants				✓			XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le bilan de la qualité de l'air du territoire est assez satisfaisant selon les valeurs limites annuelles fixées par la réglementation française et il tend à s'améliorer.

En revanche, les valeurs cibles à ne pas dépasser pour respecter les recommandations de l'OMS ne sont pas toujours respectées, notamment pour les particules fines PM₁₀ et PM_{2,5}.

Les concentrations en ozone sont préoccupantes et sont symptomatiques d'une pollution non négligeable en Nox (oxyde d'azote) et COV_{NM} (composé organique volatil non méthaniques). L'ozone n'est pas référencé en tant que polluant atmosphérique dans les PCAET, mais peut considérablement affecter la santé de la population, les rendements agricoles, etc...

Le trafic routier étant le premier contributeur aux émissions de NOx sur le territoire, les efforts devront principalement porter sur ce secteur d'activité.

En ce qui concerne les particules fines et les COV_{NM}, le secteur du résidentiel est le principal émetteur.

Le territoire est caractérisé par son contexte industriel. En effet, compte tenu de son tissu urbain (unité urbaine d'environ 9000 habitants) et de la présence d'une industrie métallurgique, des mesures de polluants ont été menées dans le secteur d'Ugine à partir de 2008. Plus particulièrement, les métaux lourds font l'objet d'un suivi sur la commune. Ce suivi s'appuie sur les directives européennes qui fixent une réglementation pour ces polluants. Un suivi plus récent a été réalisé en 2017 sur le site de la commune de Thénésol.

D'autre part, les caractéristiques climatiques et topographiques du territoire favorisent la concentration de polluants. En effet, la climatologie (vitesse et direction du vent, température, rayonnement, pression atmosphérique...) influence le transport, la transformation et la dispersion des polluants. L'inversion de température est un phénomène marqué sur le territoire d'Arlysère et sur la Savoie en général et favorise la stagnation des polluants à basse altitude. Ce phénomène joue un rôle important dans la qualité de l'air, dans la dispersion verticale des polluants de l'air.

Les pics de pollution au dioxyde de soufre, aux oxydes d'azote et aux particules en suspension sont souvent liés à ce phénomène d'inversion de température. Ainsi un habitant d'Arlysère, à émissions



équivalente, devra être plus vertueux qu'un habitant de la façade Ouest de la France pour avoir la même qualité de l'air.

La Communauté d'Agglomération Arlysère a réalisé, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé Auvergne Rhône Alpes (ARS), un diagnostic local de santé participatif permettant de définir un projet de santé pour l'Agglomération intégrant des propositions d'actions. Dans le diagnostic, l'enjeu de la qualité de l'air a été jugé important pour le territoire d'Arlysère. Le territoire n'est pas soumis à un Plan de Prévention de l'Atmosphère (PPA), néanmoins, sept communes de l'Agglomération sont classées sensibles à la qualité de l'air (Albertville, Mercury, Gilly-sur-Isère, Grignon, Esserts Blay, Tours en Savoie, La Bâthie).

Le résidentiel est le secteur le plus polluant, totalisant 40% des émissions, principalement en COV_{NM}, PM₁₀ et PM_{2,5}. La combustion des moyens de chauffage est responsable de l'émission d'oxydes d'azote et de particules fines et l'utilisation de solvants et peintures est fortement émettrice de COV_{NM}.

Le trafic routier est le 2^{ème} contributeur aux émissions de polluants sur le territoire d'Arlysère. Ce secteur émet à lui seul 63% des oxydes d'azote. Ce chiffre prend en compte notamment l'autoroute arrivant sur le territoire ainsi que la N90. Il est aussi responsable d'environ 13% des émissions de particules fines.

La qualité de l'air est un enjeu important puisqu'elle a un impact sur la santé humaine.

Actions en cours :

- Convention annuelle avec ATMO Auvergne Rhones Alpes
- L'ensemble des actions mobilités

OBJECTIF 2027 : Indice qualité de l'air disponible sur les sites internet des collectivités
Campagne de communication sur la bonne utilisation du chauffage bois

✓ **Description de l'action**

- Communiquer sur le nouvel indice communal de la qualité de l'air via les sites internet de l'agglomération et des communes
- Sensibiliser à une meilleure utilisation du chauffage au bois, accompagner les ménages dans le changement d'appareils peu performants via le guichet habitat (plateforme de rénovation énergétique ou OPAH)
- Sensibiliser à l'usage de modes de transport plus doux en lien avec l'ensemble des actions mobilités de l'axe 2 et 4, mettre en avant l'amélioration de la qualité de l'air dans les documents de communication et les actions de sensibilisation
- Sensibiliser les entreprises du territoire sur les impacts de leur activité

✓ **Lien avec les autres actions**

Toutes les actions qui contribuent à l'amélioration de la qualité de l'air, notamment les actions de l'axe 2 (mobilité, rénovation énergétique des logements avec des systèmes de chauffage plus performants, accompagnement des entreprises...) et les actions 3.3.1 à 3.3.3 (bois énergie et méthanisation)



✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie climat	Mobilité Agriculture Forêt Habitat Tourisme Développement économique Communication	ATMO

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	0,1 ETP (Communication et Sensibilisation)
Financements	Fondation Léa Nature (Privé) : Mener des projets de sensibilisation contre les pollutions chimiques environnementales - AAP Pollutions et Santé, Tous concernés !

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 :

2023 :

2024 :

2025 :

2026 :

2027 :

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de communes affichant sur leur site l'indice de qualité de l'air
- Nombre d'actions de sensibilisation/communication mettant en avant l'amélioration de la qualité de l'air mises en place depuis 2020
- Nombre de personnes présentes, sensibilisées depuis 2020





2.1 Accompagner et mobiliser les acteurs économiques en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire

2.1.1 Accompagner les entreprises en faveur de la réduction de leurs consommations énergétiques

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Entreprises du territoire	✓		✓	✓			XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

En lien avec les trois autres territoires TEPOS de Savoie, Savoie Technolac, Tenerrdis, les chambres consulaires et les agences de développement économique Arlysère a participé à l'organisation d'une matinée d'échange à destination des entreprises sur le thème : « consommation et production d'énergie : quels gains pour votre entreprise ? »

La matinée d'échange s'est déroulée de la manière suivante :

- Une tribune de solutions proposées par les entreprises locales : énergies renouvelables, efficacité énergétique, systèmes automatisés, stockage de l'énergie, services connectés, performance des process industriels...
- Un espace affaires pour faciliter les échanges business.
- Des ateliers thématiques : maîtrise des consommations d'énergie, valorisation de la chaleur perdue, valorisation solaire des surfaces de toitures ou de parking.

La mobilisation des entreprises autour des questions énergie-climat par l'Agglomération n'est pas évident, la collectivité ne disposant pas d'un service Economique à proprement parler (elle s'appuie sur les structures dédiées localement, AURA entreprises et chambres consulaires).. Toutefois, depuis la candidature TEPOS déposée en 2015, la communauté d'agglomération travaille avec la plus grosse industrie, plus gros consommateur énergétique du territoire, UGITECH et souhaite dans les 6 ans à venir tisser de nouveaux liens avec d'autres entreprises du territoire.

Actions en cours :

- Actions UGITECH :
 - Récupération de chaleur fatale d'UGITECH pour l'injecter dans le réseau de chaleur de la ville d'Ugine (travaux 2021)
 - Réflexions en cours pour installer des pompes à chaleur à UGITECH



- Études pour économiser du gaz (UGITECH)
- Dépôt d'une candidature avec le CEA pour produire de l'hydrogène grâce à un électrolyseur sur le site d'Ugitech
 - Renforcement du partenariat avec AURA sur ce volet de l'accompagnement aux entreprises, dans le cadre de la convention de financement Arlysère
 - ... sans compter les certainement nombreuses actions de maîtrise de l'énergie engagées par d'autres entreprises du territoire, sans lien avec la collectivité

OBJECTIF 2027 : La mobilisation de toutes les entreprises du territoire

✓ Description de l'action

- Promouvoir auprès des entreprises les dispositifs existants (Visite Energie, Optim'Energie de la CCI, IMPAWATT, Optim'Déchet, défi Anti-Gaspi, optimisation de process, programme d'actions, plateforme d'échanges ACTIF de la CCI, etc.) co-financés par les chambres consulaires et/ou l'ADEME, gratuits pour les entreprises.
- Travailler avec Auvergne Rhône Alpes Entreprises pour qu'ils intègrent le volet énergétique (rénovation, production d'ENR et mobilité) lors des échanges avec les entreprises
- Travailler avec la CCI et la CMA pour qu'ils deviennent des relais d'informations, de communication et de sensibilisation auprès des entreprises du territoire avec lesquels ils sont en contact.
- Réflexion à l'élaboration d'une « charte territoriale d'amélioration » dont le respect pourra constituer une part de la note technique dans les appels d'offres d'Arlysère, de ses communes et des entreprises (lien fiche action 1.2.2). Cette charte pourrait reprendre certains aspects de la norme ISO 14001 comme l'environnement, les questions relatives aux consommateurs, au développement local...
- Réfléchir à la création d'un « Éco-défi » en continu avec attribution d'un label (décliné selon la taille et le secteur d'activité) aux entreprises faisant le plus d'efforts pour respecter la charte territoriale.
- Dans le cadre des visites énergie proposées par la CCI, accompagner les artisans/commerçants avec vitrine du territoire à la réalisation des diagnostics éclairage afin de les conseiller au mieux sur la mise en valeur de leurs vitrines et la réduction de leur consommation d'énergie. Rappeler la réglementation en vigueur : extinction entre 1 heure (ou 1 heure après la fermeture ou la fin d'occupation des locaux) et 7 heures (ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt)
- Sensibiliser les entreprises à l'impact du stockage des données informatiques, rechercher des entreprises qui propose un stockage vertueux
- Organiser des temps d'échanges thématiques sur les zones d'activités en lien avec les différentes chambres consulaires, et/ou l'ASDER pour sensibiliser les entreprises sur des sujets tels que :
 - L'éclairage performant dans le tertiaire
 - Rénovation d'un bâtiment tertiaire
 - Economie circulaire...

✓ Lien avec les autres actions

1.2.2 Achats publics responsables et durables

✓ Projets exemplaire sur le territoire

UGITECH qui fixe 1 GWh d'économie par an.



✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie climat		ADEME, Région, CCI, CMA, Auvergne Rhones alpes entreprise

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	Coût d'une éventuelle convention avec la CCI et/ou la CMA. Environ 2000€ pour le « pack collectivité » proposé par la CCI
Fonctionnement	0,5 ETP
Financements	ADEME, Aides aux programmes d'actions des relais, 24 000€/an/ETP sur 3 ans et 20 000€/an pour les dépenses externes

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : organiser une réunion avec l'ensemble de nos partenaires pour comprendre leur offre et voir comment l'agglomération peut s'engager avec eux pour construire une offre adaptée aux entreprises du territoire

Travailler sur une base de données des entreprises de notre territoire

2023 : réfléchir sur le contenu des outils de communication, construire les outils / Démarcher les entreprises

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Part des entreprises ayant réalisé un diagnostic
- Nombre d'événements organisés (réunions, ateliers) à destination des entreprises
- Nombre d'entreprises présentes





2.1 Accompagner et mobiliser les entreprises, notamment les industries, en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire

2.1.2 Accompagner les entreprises à la mise en place de Plan de Mobilité (PDMe)

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Entreprises du territoire	✓		✓	✓			XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le transport routier représente 23% des consommations énergétiques du territoire. Il est le premier émetteur de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote sur le territoire. En effet, la part des transports publics en 2014 représente entre 0 et 7,4% des déplacements sur le territoire d'Arlysère, et la part modale associée à la voiture varie de **73% à 88%** : la conséquence est une forte dépendance du territoire aux produits pétroliers et une vulnérabilité des ménages et des activités économiques face aux variations des tarifs de vente des énergies.

La collectivité est déjà engagée afin de réduire l'impact du secteur des transports, notamment en interne avec un poste dédié aux sujets de la mobilité, et en externe avec une convention avec l'agence éco-mobilité. Les actions commencées sont multiples, allant de la communication à la mise en place d'alternatives à la voiture. En ce qui concerne les entreprises, l'agence éco-mobilité a prévu de travailler sur le démarchage et l'accompagnement des entreprises que ce soit sur leurs plans d'actions, leur diagnostics ou l'animation des démarches.

Ces démarches doivent maintenant prendre en compte la loi d'orientation des mobilités (LOM) promulguée en décembre 2019 qui stipule qu'à partir de 50 salariés sur un même site :

- Les entreprises doivent intégrer l'amélioration des conditions de mobilité aux Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) sur la Qualité de Vie au Travail. En cas d'échec (pas d'accord), elles ont l'obligation d'élaborer un plan de mobilité employeur
- Le Plan de Mobilité Employeur ne permet pas de s'affranchir de la négociation, mais il peut aider à avancer pour les NAO suivantes
- Les Plans de Mobilité Employeurs ou Plans de Mobilité Employeurs Communs (ex PMIE) restent soumis à la déclaration à l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (Agglo, CC, Région).



- Les accords NAO ne sont, eux, pas déposés auprès des AOM (mais ils le sont auprès de la Direccte).

Malgré le fait que le rôle d'animation et de structuration des collectivités dans l'organisation de la mobilité des entreprises est difficile à appréhender dans le cadre de cette loi, cette fiche action a vocation à guider Arlysère dans son accompagnement des entreprises.

OBJECTIF 2027 :

Accompagner 40 entreprises dans leur Plan de mobilité – (PDMe) et/ou leur volet mobilité dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO)

✓ Description de l'action

- Informer les entreprises de leurs obligations, des décrets d'application, des outils disponibles : la collectivité aura le rôle de rappeler aux entreprises que si elles n'intègrent pas l'amélioration des conditions de mobilité dans la Négociation Annuelle Obligatoire, il faut qu'elles mettent en place des PDM
- Suivre l'avancement des démarches en collectant les plans de mobilité réalisés sur le territoire
- Accompagner les organisations en incitant et animant les démarches inter-établissements afin d'assurer un suivi plus fin des démarches en cours. La collectivité a identifié des entreprises partenaires à Ugine et a commencé des démarches dans ce sens
- Mieux valoriser l'offre mobilité d'Arlysère auprès des entreprises du territoire.
- En anticipation des prochaines modalités relatives au forfait mobilité durable dans le cadre de la loi LOM, inciter les entreprises à mettre en place un Forfait mobilité durable : vélo, covoiturage conducteur ou passager, et certaines dépenses non prises en charge dans le cadre du remboursement transport (jusqu'à 500 € défiscalisé, seuil intégrant le remboursement transports à 50% obligatoire).
- Accompagner les entreprises dans la mise en place d'un plan d'actions incluant la promotion des transports alternatifs à la voiture individuelle et d'autres formes d'organisation du temps de travail comme le télétravail, le coworking...

✓ Lien avec les autres actions

- 1.1.4 Limiter l'impact des déplacements des élus et agents d'Arlysère
- 2.3.1 Déployer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop pour engager le changement de comportement
- 2.3.2 Favoriser la pratique du vélo dans les déplacements par la création d'un système vélo
- 2.3.3 Promouvoir et développer les transports en commun et la multi modalité

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Mobilité	Energie Climat Communication	Agence éco mobilité, Auvergne Rhones Alpes entreprise, CCI, CMA, et les autres chambres consulaires en lien avec les entreprises

✓ Coûts et moyens identifiés



Investissement	
Fonctionnement	0,25 ETP
Financements	

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...

2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Part d'entreprises sensibilisées (envoi d'un mail ou d'un courrier d'information, appel téléphonique...)
- Part des entreprises ayant réalisé ou étant en train de réaliser un plan de mobilité (commun ou non) ou une NAO incluant la mobilité





2.1 Accompagner et mobiliser les acteurs économiques en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire

2.1.3 Réaliser des économies d'énergies dans le secteur agricole et développer des pratiques et équipements économes

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Agriculteurs	✓		✓	✓			X

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Même si le secteur de l'agriculture est peu consommateur (il représente 1% de la consommation du territoire), les enjeux relatifs à la maîtrise de l'énergie sont importants à l'échelle des exploitations et font partie des facteurs à prendre en compte pour la durabilité de leur activité.

Une faible visibilité sur les changements à venir (climatiques, prix de l'énergie...) est constatée, n'encourageant pas les acteurs à réaliser des investissements pour augmenter leur résilience sur le long terme. Cette action vise la résilience du secteur vis-à-vis du changement climatique.

Les consommations du secteur agricole du territoire sont essentiellement liées aux engins agricoles et au chauffage des bâtiments. Ainsi, pour augmenter la résilience et la durabilité des activités agricoles, il est nécessaire de réduire la facture énergétique de ces consommations en effectuant des diagnostics et en développant des pratiques économes.

La chambre d'agriculture, lors de ses sessions de novembre 2019, a choisi d'approfondir 4 thématiques :

- Gestion et partage de la ressource en eau
- Partage et organisation du foncier
- Résilience : cohérence des ressources et des systèmes
- Attentes sociétales : alimentation, environnement...

Axes de travail qui feront l'objet dans les années à venir d'affronfondissement et qui ont un lien direct avec les fiches actions du PCAET Arlysère.

Actions en cours / réalisées sur le territoire d'Arlysère :

- Projet Roselend – actions collectives impulsées et coordonnées par EDF, la commune de Beaufort en partenariat avec la Société d'Economie Alpestre et le Conservatoire des Espaces Naturels. Dans le cadre du projet, une large concertation a été mis en place avec les acteurs concernés par le secteur de Roselend (dont les agriculteurs GIDA



et de l'AFP Cornet de Roselend), elle a permis d'identifier les problématiques auxquelles les différents acteurs sont confrontés et de proposer des solutions adaptées pour les résoudre.

Les actions définies dans le cadre du projet Roselend permettent de garantir l'équilibre des 4 dimensions que sont : alpages, tourisme, hydroélectricité, biodiversité. Suite à cette concertation, une expérimentation est en cours avec EDF et des agriculteurs, pour remplacer les groupes électrogènes existants des machines à traire par des groupes à hydrogène.

- Amélioration des logements d'alpages inscrite dans le Plan Pastoral Territorial (PPT) 2015-2020, dont le bilan sera dressé en 2021.

OBJECTIF 2027 : Développer des projets/pratiques d'économie d'énergie dans le secteur agricole

✓ Description de l'action

- Intégrer l'amélioration énergétique des logements des alpagistes et le développement des énergies renouvelables, et plus globalement prendre en compte les aspects énergie climat dans le futur PPT (2021- 2026)
- Réaliser des diagnostics énergétiques des exploitations/systèmes de production sur quelques exploitations agricoles test, des tracteurs, des ateliers de production ou bâtiments agricoles, et effectuer des réglages sur les tracteurs afin de baisser la consommation de carburant dans la limite des effets de garanties.
- Expérimenter de nouvelles pratiques agricoles sur des exploitations tests visant à préserver les sols et limiter l'usage des intrants chimiques (dont la production est consommatrice d'énergie fossile).
- Veille auprès des filières et des coopératives pour identifier les actions réalisées en terme d'économies d'énergies et qui pourraient être facilement reproductibles.
- Développer des synergies entre agriculteurs et autres acteurs du territoire en s'inspirant du projet Roselend.
- Accompagner le dépôt de dossiers de demandes d'aides en lien avec la réalisation d'économies d'énergie (Exemple Région : Investir dans mon bâtiment d'élevage)
- Mise en place d'un CLIF (Comité Local d'Installation et de Foncier), expérimentation en cours sur la commune de Grésy sur Isère, avec une restructuration foncière permettant le rapprochement des parcelles au plus près des sièges d'exploitations par des échanges dans une logique de baisse des coûts (moins de km à parcourir, moins d'émissions...)
- Prévoir deux fois par an, des temps d'échanges entre la chambre d'agriculture, les autres organismes de développement agricoles et les services d'Arlyère afin de croiser nos informations, projets pour gagner en cohérence et en efficacité.

✓ Lien avec les autres actions

Lien étroit avec l'action 4.3.1 Résilience des systèmes agricoles face aux effets du changement climatique car toute adaptation au changement climatique au niveau des systèmes d'exploitations, de culture/d'élevage doit également être évaluée par le prisme de la réduction de la consommation d'énergie.

1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d'urbanisme

2.5.2 Etudier la possibilité de mettre en place une station bio GNV, électrique et/ou hydrogène pour les transporteurs

3.2.2 Rencontrer les propriétaires disposant de grandes surfaces de toiture et d'un potentiel solaire

3.3.3 Sensibiliser et encourager à la méthanisation agricole

4.3.2. Mettre en œuvre des actions opérationnelles pour préserver les terres agricoles



✓ Projets exemplaires sur le territoire

Projet Roselend

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service supports	Partenaire(s)
CASMB Arlysère	Agriculture Energie Climat		Groupements agricoles, SEA, SICA Alpage, AFP, les coopératives, SAFER

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	Coût des diagnostics : 1000 à 3000 € par exploitation
Fonctionnement	0,2 ETP
Financements	AMI Région « Partenaires Environnement Energie ». Vise à soutenir, par des subventions en fonctionnement (et éventuellement en investissement), des actions qui contribuent au déploiement de la stratégie environnement-énergie de la Région (énergie, déchets, air, biodiversité, climat) Entre 20 000 et 60 000 € + autres financements à trouver en fonction des actions.

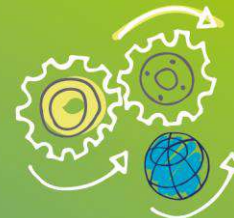
✓ Calendrier prévisionnel

2022 : ...
2023 : ...
2024 : ...
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Nombre d'actions sur la maîtrise de l'énergie réalisées ou en cours dans le cadre du PPT 2021-2026
- Nombre de temps d'échange organisés par an
- Nombre de diagnostics énergétiques réalisés





2.2 Réaliser des économies d'énergie et améliorer la performance énergétique du bâti (particuliers et copropriétés, logements sociaux, touristiques)

2.2.1 Renforcer le suivi et multiplier les contacts du guichet habitat

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Logements datant d'avant la première réglementation thermique	✓	✓	✓	✓		✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le résidentiel est le 2^{ème} secteur le plus consommateur du territoire. 73% de la consommation de ce secteur sert pour le chauffage des logements. Cela peut être expliqué par le fait que 50% des résidences principales ont été construites avant la première réglementation thermique (1974). 729 logements (dont 111 à Albertville) sont indignes¹.

Actions en cours depuis 2017 :

La communauté d'agglomération Arlysère a mis en place un guichet unique regroupant :

- **Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** pour les personnes sous conditions de ressources. L'OPAH permet sous conditions de ressources d'attribuer des aides financières pour la réalisation de travaux avec un accompagnement gratuit tout au long du projet, travaux d'efficacité énergétiques entre autres : isolation, menuiseries, chauffage, énergies renouvelables ... (opérateur SOLIHA)
- **Une plateforme de la rénovation énergétique : Rénov'Habitat** pour les personnes au-dessus des plafonds qui offre un accompagnement à la rénovation énergétique, de la prise de renseignements aux travaux de rénovation (opérateur l'ASDER)
- **Des conseils architecturaux** dans le cadre de projets de construction, de rénovation, de réhabilitation et d'aménagement (opérateur CAUE).

¹ Constituent un habitat indigne les locaux ou les installations utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage, ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes, pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé.



- Et également **des conseils juridiques, financiers** et autres (opérateur ADIL)

Des permanences sont donc organisées chaque mois sur le territoire avec l'ensemble de nos opérateurs.

Au terme de 3 années de fonctionnement de la PTRE, le bilan est positif dans l'accompagnement des ménages en maison individuelle et en copropriété :

- 416 ménages ont été accompagnés jusqu'à l'analyse de leur devis de travaux (108% de notre objectif)
- 210 logements ont été rénovés (183% de notre objectif)

Côté OPAH, ce dispositif existe depuis longtemps sur le territoire et les financements très intéressants pour les ménages modestes et très modestes font que cet accompagnement est une réussite, depuis 2017, 134 nouveaux foyers ont pu bénéficier de subventions pour les guider dans la rénovation énergétique de leur logement.

Notons par ailleurs, que le nombre de logements rénovés n'est reflété que partiellement dans ces données. Nous constatons, sur des documents obtenus auprès des services fiscaux, que le nombre de propriétaires sur notre territoire ayant bénéficié de crédits d'impôts est de 1029 en 2017 et de 742 en 2018.

Parrallèlement , depuis 3 ans (2018 - 2020) l'agglomération a mis en place le dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) animé par le CLER (réseau pour la transition énergétique, anciennement Comité de Liaison pour les Energies Renouvelables) et coordonnée par le département afin de lutter contre la précarité énergétique. Une trentaine de ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement : mise en place de petits matériels, pédagogie sur l'usage de leur logement, remise d'un rapport ludique...

La révision en cours de notre PLH (Plan Local de l'Habitat), qui précédemment 2015/2020 avait très nettement établi une priorité sur la réhabilitation du bâti existant (logements sociaux/parc privé).

Nous travaillons également à la mise en place du SPPEH (service public de la performance énergétique de l'habitat). Depuis plus d'un an le Département et les EPCI de Savoie impliquées dans la rénovation énergétique des logements travaillent avec les services et l'Etat, l'ADEME, et la Région afin d'expérimenter un modèle savoyard de service public efficace et cohérent à l'échelle du territoire afin de répondre au mieux aux besoins des particuliers de nos territoires quant à leur projet de rénovation énergétique.

Malgré toutes les actions mises en œuvre, il est important de préciser que les revenus des ménages sont faibles sur notre territoire. De ce fait, nous constatons plutôt des rénovations étape par étape.

Quand aux objectifs à quantifiés, il n'est pas possible à ce jour de valoriser l'autorénovation très présente sur le territoire.

OBJECTIF 2027 :

3600 logements rénovés (parc public et privé)

(Sous réserve : d'accompagnements : mesures incitatives de l'Etat selon des procédures cohérentes et durables)

✓ Description de l'action

- **Participer à la définition et à la mise en place du SPPEH** (Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat) avec les autres territoires Savoyards et le conseil départemental. Étudier les moyens à mettre en œuvre pour faciliter l'accès au prêt via les collectivités publiques (région ou département) des particuliers par ce service.



- **Renforcer le suivi et multiplier les contacts du guichet Habitat en lien avec le SPPEH**
 - Communiquer d'avantage, par la diffusion de campagne d'information et l'organisation d'événements spécifiques, valoriser les chantiers où la mise en oeuvre de la performance est réelle, utiliser les bulletins municipaux, les sites internet des communes, les réseaux sociaux...
 - Mettre en place un outil de suivi des contacts perforant et facile à utiliser
 - Aller à la rencontre des maires et des secrétaires de Mairie pour leur présenter le guichet habitat dans sa globalité.
 - Proposer des visites à domicile pour échanger avec les particuliers sur les travaux envisagés et leurs habitudes, réaliser des « minis diagnostics » pour donner un conseil clair et objectif. Informer les occupants sur les comportements à adopter suite à la rénovation (*à définir avec la création du SPPEH*).
 - Valoriser l'autorénovation
 - Poursuivre l'accompagnement des copropriétés : réfléchir à la création d'un "Coach Copro" qui peut faire un état des lieux de la situation des copropriétés (comptabilité, diagnostic énergie), les sensibiliser à la rénovation et accompagner les travaux (*à définir avec la création du SPPEH*)
 - Fédérer les professionnels de l'immobilier, les notaires, le secteur bancaire et les acteurs du bâtiment autour de la rénovation performante
 - Travailler avec les communes pour qu'elles prennent davantage en compte la rénovation énergétique dans les règlements de PLU (hauteur de toiture, ouverture des façades,...) en lien avec la fiche action 1.2.1 intégrer les enjeux du PCAET dans les documents d'urbanisme
 - Encourager le remplacement des chaudières fioul par des systèmes plus performants et surtout moins polluants, sensibiliser les particuliers au chauffage bois performant et de qualité lien avec la fiche action 1.4.2 mobiliser autour de la qualité de l'air

✓ **Lien avec les autres actions**

- 2.2.2 Définir une stratégie patrimoniale avec les bailleurs sociaux
- 2.2.3 Réhabiliter l'immobilier de loisir

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère Département (SPPEH)	Habitat et logement	Energie climat Communication	ASDER, SOLIHA, CAUE, ADIL, Département, Région, bailleurs, professionnels de l'immobilier, du secteur bancaire, du bâtiment, les regroupements de professionnels (CGPMA, CMA, ...)

✓ **Coûts et moyens identifiés**



Investissement	
Fonctionnement	Par an : PTRE : 80 000€ SLIME : 14 000€ OPAH : 160 000€ ADIL : 9 000€ Consultance architecturale : 40 000€
Financements	Aide Banque des Territoires « Etudes préalable et accompagnement de la rénovation de l'habitat privé » Programme SARE (CEE)

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : rencontrer les élus et secrétaire de Mairie pour leur présenter le guichet habitat / Mise en place du SPPEH / communication / réflexion en interne sur le portage de l'axe 4 SARE : accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique (externalisation ou internalisation)

2023 : Investir dans un logiciel de suivi des contacts / Mettre en place des visites à domicile

2024 ...

2025 : Fin des financements SARE, questionnement sur l'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de contacts depuis 2020
- Nombre d'accompagnements réalisés depuis 2020 (analyse de devis pour les logements individuels, vote des travaux par l'assemblée générale pour les copropriétés)
- Nombre de logements rénovés depuis 2020
- Nombre de rénovations globales depuis 2020





2.2 Réaliser des économies d'énergie et améliorer la performance énergétique du bâti (particuliers et copropriétés, logements sociaux, touristiques)

2.2.2 Définir une stratégie patrimoniale avec les bailleurs sociaux

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Les bailleurs sociaux	✓		✓	✓		✓	XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le parc locatif social d'Arlysère comprend environ 5539 logements.

Dans le parc public de logements, 95% des logements relèvent de la catégorie « logement locatif social » (LLS). Ce parc locatif social se concentre essentiellement sur Ugine et Albertville qui affichent respectivement 40.5 % et 29.5 % de résidences principales en LLS. Le nombre de LLS a augmenté de 47% en 10 ans entre 2001 et 2011 ; en très grande majorité, ces logements ont été construits à Albertville.

A l'échelle d'Arlysère, 57% des ménages sont éligibles au logement locatif aidé et 26% entrent dans la catégorie « ressources modestes ». Arlysère se situe, sur ces indicateurs, au-dessus des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry.

L'opérateur public principal de l'habitat la SEM4V (3999 logements) classe 30% de ses logements en étiquette E ou moins.

L'OPAC deuxième opérateur du territoire (1229 logements) classe 48% de ses logements en étiquette E ou moins, la SEMCODA (150 logements) classe seulement 1% de ses logements en étiquette E.

La Savoienne (35 logements) et Halpades (126 logements) ne classent aucuns logements en étiquette E ou moins,

Le potentiel de rénovation est donc important puisque 1768 logements sont classés en étiquette E ou moins sur le territoire ce qui représente 32% des logements.

Entre 2012 et 2019, 625 LLS ont déjà été rénovés énergétiquement sur Arlysère.

OBJECTIF 2027 : 3600 logements rénovés : parc public et parc privé



✓ Description de l'action

- Définir une stratégie patrimoniale avec les bailleurs sociaux en associant Arlysère à la révision de leurs Conventions d'Utilité Sociale (CUS) et de leurs Plans Stratégiques de Patrimoine (PSP).
- Participer au financement des rénovations mises en œuvre par les bailleurs et/ou les soutenir via des garanties d'emprunts (sous réserve d'atteinte d'un certain niveau de performance énergétique), en complément des prêts CDC spécifiques qui existent.

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Habitat et logement	Energie climat	SEM4V, OPAC, SEMCODA, Savoisienn Habitat (tous les bailleurs sociaux présents sur le territoire)

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	
Fonctionnement	0,1 ETP
Financements	Aide Banque des Territoires « Etudes préalable et accompagnement de la rénovation de l'habitat privé » A voir financements pour la réhabilitation énergétique : ITI FEDER.

✓ Calendrier prévisionnel

- 2022 : Validation du PLH
- 2023 : ...
- 2024 : ...
- 2025 : ...
- 2026 : ...
- 2027 : ...

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Nombre de rénovations soutenues par l'agglomération
- Association d'Arlysère au CUS et PSP





2.2 Réaliser des économies d'énergie et améliorer la performance énergétique du bâti (particuliers et copropriétés, logements sociaux, touristiques)

2.2.3 Réhabiliter l'immobilier de loisir

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Stations, communes d'Arlysère, propriétaires	✓		✓	✓		✓	XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Sur le territoire, 28% des bâtiments du secteur résidentiel sont des résidences secondaires, dont 23% construites avant la première réglementation thermique (1974). 7760 résidences secondaires, soit 67% des résidences secondaires, sont sous forme d'appartement. Il existe un gisement d'économies d'énergie à mobiliser dans ces résidences secondaires collectifs en termes d'optimisation de systèmes d'eau chaude sanitaire et de chauffage.

Par ailleurs, l'ensemble des communes supports de stations de ski du territoire sont confrontés à la problématique générale de la croissance des lits froids, avec les sorties de baux d'un nombre importants de lits touristiques construits via les outils de défiscalisation successifs. Au-delà de la rénovation thermique, le parc de logements touristiques est soumis à un enjeu de rénovation plus globale (« relooking », rafraîchissements...), afin de rester attractif sur le marché.

Le développement des taux de remplissage des lits existants et la mobilisation des lits froids constituent un véritable défi pour les acteurs locaux. Diverses initiatives ont été et sont menées en ce sens, par les stations et par Arlysère, il sera nécessaire de les conforter dans les années à venir. Mobiliser le bâti existant est aussi une réponse à la nécessité d'économiser le foncier et de limiter l'artificialisation des terrains agricoles et naturels.



Quelques chiffres (sources G2A) :

Données G2A à date : HIVER 2020	PAYS D'ALBERTVILLE	VAL D'ARLY	ARECHES-BEAUFORT	LES SAISIES	TOTAL
LITS PRO	1 733	4 899	4 190	8 944	19 766
LITS PÂP (DE PARTICULIER A PARTICULIER)	764	4 491	1 041	4 643	10 939
LITS NON COMMERCIALISÉS	7 725	17 864	3 899	3 919	33 407
LITS FERMES	354	222	637	0	1 213
TOTAL	10 576	27 476	9 767	17 506	65 325

Objectif 2027 : Des dispositifs de rénovation des logements touristiques bien implantés
Des objectifs chiffrés établis et des moyens à l'œuvre

✓ Description de l'action

- Préciser le diagnostic en matière de rénovation de l'immobilier de loisirs sur le territoire, identifier précisément les initiatives menées par les stations en la matière, notamment au travers de leur participation aux dispositifs Litchô, Affiniski, et analyser les freins et voies de montée en puissance de ces actions, localement
- Définir des objectifs quantitatifs de rénovation du parc d'immobilier de loisirs, en lien avec la révision générale du SCOT (qui devra dans son document d'orientations et d'objectifs arrêter des chiffres en la matière)
- Envisager la mutualisation d'un poste dédié à l'animation de cette dynamique sur l'ensemble des stations du territoire, pour développer un réseau et une dynamique propriétaires dans les stations (avec la possibilité d'initier des « comités réhabilitation » dédiées dans la station, rassemblant l'ensemble des acteurs concernés)
- Développer des moyens de sensibilisation, mobilisation, information des propriétaires :
 - Animations, présence terrain lors de manifestations, permanences... Ce travail peut se faire en lien direct avec le dispositif Rénov'habitat porté par Arlysère au service des propriétaires occupants du territoire
 - Sensibilisation et formation dans le cadre des prochains plans de développement des compétences se mettant en place avec les 4 Offices du tourisme et Arlysère (2021/2024)
 - Dispositifs d'incitation des copropriétés/stations, afin que les copropriétaires deviennent acteurs des stations en réhabilitant leur bien et en le mettant en marché. En retour, les stations peuvent proposer des avantages au sein de la station pour ces copropriétaires.
 - Appels à projets locaux permettant une rénovation exemplaire, ensuite support de communication
- Envisager la mise en place d'un outil pédagogique et incitatif en stations : appartement témoin, roulotte itinérante « rénov'habitat mobile »
- Favoriser la mobilisation des biens vacants dans une perspective de réhabilitation, notamment via la plateforme savoyard ITS (Investissements Tourisme Savoie) porté par l'EPFL de Savoie et AGATE.
- Accompagner les projets de rénovation en bloc qui pourraient émerger



✓ *Lien avec les autres actions*

2.2.1 Renforcer le suivi et multiplier les contacts du guichet habitat

4.4.1 Mobiliser, accompagner les acteurs du tourisme dans leurs démarches environnementales et actions d'adaptation au changement climatique

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Les stations et communes concernées, Arlysère	Tourisme Energie climat/habitat	Energie climat Communication	Hebergeurs et leurs regroupements, offices du tourisme

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	0,2 ETP
Financements	Aide Région : "Aide à l'hébergement en montagne" et plus particulièrement "les aides en faveur de l'immobilier de loisirs" (rachat de logements : 40% des coûts du projet plafonnés à 600 000€, aides à la rénovation : 100 % du montant alloué par la commune, dans la limite de 40 appartements par station.) <u>Aides : hébergements hybrides, hôtellerie indépendante, gîtes de groupe, hébergements touristiques collectifs</u>

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : Réflexion à mener avec le service tourisme pour organiser l'accompagnement, définir notre stratégie

2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de copropriétés de résidences secondaires présentes aux journées de sensibilisation
- Nombre de copropriétés de résidences secondaires engagées pour effectuer des travaux
- Nombre de copropriétés de résidences secondaires rénovées





2.3 Mettre en place des mobilités alternatives

2.3.1 Déployer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop pour engager le changement de comportement

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Les Habitants	✓		✓	✓			XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le transport routier représente 23% des consommations énergétiques du territoire. Il est le premier émetteur de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote sur le territoire. En effet, la part des transports publics en 2014 représente entre 0 et 7,4% des déplacements sur le territoire d'Arlysère, et la part modale associée à la voiture varie de **73% à 88%** : la conséquence est une forte dépendance du territoire aux produits pétroliers et une vulnérabilité des ménages et des activités économiques face aux variations des tarifs de vente des énergies.

La communauté d'agglomération Arlysère compétente en matière de mobilité a mené une étude en 2016 pour élaborer son schéma de mobilité, l'objectif de cette étude était d'aboutir, à partir d'un diagnostic et d'une hiérarchisation claire des priorités en matière de mobilité à l'élaboration d'un plan d'actions détaillé, chiffré, planifié et opérationnel en ciblant principalement :

- La mobilité des résidents : tous motifs (travail, achat, loisirs...) toutes cibles (scolaires, jeunes, actifs, personnes âgées, personnes non motorisées) et pour les déplacements locaux et pendulaires...
- La mobilité des touristes : en séjours, depuis la gare d'Albertville, leur mobilité locale durant leur passage...

Ce schéma a permis de définir plusieurs actions réparties autour de 6 grandes thématiques :

- Communication et portage technique des actions
- Tarification
- Intermodalité
- Réseaux urbains et interurbains
- Mobilité partagée et électrique
- Pratique du vélo



Aujourd'hui, une très grande majorité de ces actions ont été mises en place ou vont l'être. Le service mobilité s'appuie sur ce schéma pour définir et mener de nouvelles actions.

Les actions mobilité décrites dans le plan d'actions PCAET sont les actions prévues dans la convention signée avec l'Agence Ecomobilité et le service mobilité de l'agglomération, l'idée étant de reprendre les actions du service, actions qui sont issues du schéma mobilité.

Deux aires de covoiturage officielles ont été mis en place sur le territoire (au pont de Grésy-sur-Isère et à proximité de l'autoroute à Sainte-Hélène-sur-Isère).

L'autopartage entre particuliers se développe de plus en plus en Savoie et également à Albertville et ses alentours, en utilisant diverses applications.

Renault propose de plus dans son magasin albertvillois 10 véhicules en autopartage. Le téléchargement de l'application renaultmobility sur son téléphone permet d'en bénéficier.

La communauté d'agglomération en partenariat avec la ville d'Albertville a financé deux véhicules électriques qu'elle a intégré au réseau d'autopartage Citiz,

Actions en cours :

- Partenariat Klaxit pour organiser le covoiturage notamment sur la commune d'Ugine. Il s'agit d'une application de covoiturage organisé permettant la mise en relation de personnes partageant le même trajet.

OBJECTIF 2027 :	Développement des mobilités partagés : tout le territoire couvert par un ensemble cohérent de dispositifs de covoiturage
------------------------	---

✓ Description de l'action

- Expérimentation de la solution Klaxit sur le territoire
- Planifier la stratégie de covoiturage via un schéma directeur de covoiturage
- Déployer un réseau de covoiturage, d'autostop organisé et d'aires de covoiturage en cohérence avec les besoins et attentes des habitants, accessibles à tous
- Animer et évaluer les dispositifs de covoiturage pour encourager l'usage des dispositifs de covoiturage
- Développer les solutions d'autopartage (notamment Citiz), et promouvoir / communiquer sur la possibilité pour les particuliers d'autopartager leurs véhicules
- Mutualiser ce travail avec une action de sensibilisation des acteurs privés et publics pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Inciter les organismes qui proposent du transport de personne comme la sécurité sociale, les associations de covoiturage associatif, ... à mettre en place une organisation de ces transports afin d'optimiser le covoiturage de patients

✓ Lien avec les autres actions

1.1.4 Limiter l'impact des déplacements des élus et agents d'Arlyère

✓ Projets exemplaires sur le territoire

Service d'autopartage par Renault (10 véhicules) dans son magasin albertvillois

Partenariat avec CITIZ



✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Mobilité	Energie Climat Communication	Agence écomobilité, SNCF, Région AURA, Transdev, Roue Libre, AAB, communes, écoles, parents d'élèves, Département, Savoie Mont Blanc

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	Prévu dans la programmation de l'Agence Eco-mobilité
Fonctionnement	Animation autour du covoiturage/autopartage : 0,1 ETP
Financements	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les collectivités et les ménages en matière d'alternatives à l'autosolisme et mise en œuvre de solutions concrètes - Programme PendAURA+ et Mobilab• Rouler à vélo pour un déplacement professionnel - Programme V-LOGISTIQUE• Accompagner les territoires à la création d'une offre mobilité solidaire - Programme du réseau Mob'In• Former des conseillers mobilité - Programme du Réseau Mob'In• Développer ses projets de mobilité (AMI Territoires de nouvelles mobilités durables)• Déployer des lignes de covoiturage - Programme LiCov• Créer gratuitement et sans engagement votre réseau de covoiturage domicile-travail - Tous Covoitureurs !• Accompagner les collectivités pour favoriser l'usage des déplacements alternatifs pour les trajets domicile - établissement scolaire. Programme Moby

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : Réalisation du schéma directeur de covoiturage

2022-2023 : lancement des premières expérimentations (+animation et communication)

2023 – 2024 : première phase de déploiement d'un dispositif de covoiturage

2024 : Evaluation des dispositifs et des actions mises en œuvre + proposition d'évolution, d'adaptation

2025-2026 : seconde phase de déploiement de dispositif de covoiturage

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre moyen de trajet de covoiturage géré via l'application Klaxit par jour (pendant l'expérimentation)
- Nombre d'utilisateurs réguliers (a minima une fois par semaine) des réseaux de covoiturage
- Nombre moyen de réservations de voitures en autopartage par semaine
- Fréquentation des parkings de covoiturage (nombre moyen de véhicules stationnant par jour)





2.3 Mettre en place des mobilités alternatives

2.3.2 Favoriser la pratique du vélo dans les déplacements par la création d'un système vélo

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Les Habitants	✓		✓	✓			XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le transport routier représente 23% des consommations énergétiques du territoire. Il est le premier émetteur de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote sur le territoire. La part de la marche à pied représente 7% des déplacements domicile-travail sur le territoire d'Arlysère en 2016, la part des deux roues (vélos inclus) représente 2% de ces déplacements, et la part modale associée à la voiture varie de **73% à 88%** : la conséquence est une forte dépendance du territoire aux produits pétroliers et une vulnérabilité des ménages et des activités économiques face aux variations des tarifs de vente des énergies.

En vallée, le territoire est relativement bien maillé et les aménagements s'appuient sur la véloroute V62 qui agit comme colonne vertébrale. Mis à part la véloroute, les aménagements présents en dehors de la ville d'Albertville sont exclusivement des bandes cyclables bilatérales et parfois unilatérales le long des routes départementales les plus fréquentées. Celles-ci sont surtout présentes dans la vallée de l'Isère au niveau des communes de Saint-Vital, Frontenex, Tournon, Gilly-sur-Isère, Grignon, etc.

D'une manière générale, **il s'agit d'aménagements peu qualitatifs car discontinus, globalement peu larges et sur des axes peu adaptés** à ce type d'aménagements.

Dans le cadre de l'enquête réalisée dans le cadre du PCAET d'Arlysère (632 répondants), 43% des sondés ont répondu que des pistes cyclables sécurisées les inciteraient à moins utiliser leur voiture individuelle. D'autre part, les sondés ont spontanément exprimé leur souhait :

- d'avoir des aides pour l'achat d'un vélo électrique (15 sondés),
- que la collectivité mette en place des actions de sensibilisation sur le besoin d'usage partagé de la route (cycliste et voitures)

La communauté d'agglomération Arlysère compétente en matière de mobilité a mené une étude en 2016 pour élaborer son schéma de mobilité, l'objectif de cette étude était d'aboutir, à partir d'un



diagnostic et d'une hiérarchisation claire des priorités en matière de mobilité à l'élaboration d'un plan d'actions détaillé, chiffré, planifié et opérationnel en ciblant principalement :

- La mobilité des résidents : tous motifs (travail, achat, loisirs...) toutes cibles (scolaires, jeunes, actifs, personnes âgées, personnes non motorisées) et pour les déplacements locaux et pendulaires...
- La mobilité des touristes : en séjours, depuis la gare d'Albertville, leur mobilité locale durant leur passage...

Ce schéma a permis de définir plusieurs actions réparties autour de 6 grandes thématiques :

- Communication et portage technique des actions
- Tarification
- Intermodalité
- Réseaux urbains et interurbains
- Mobilité partagée et électrique
- Pratique du vélo

Aujourd'hui, une grande majorité de ces actions a été mises en place ou vont l'être. Le service mobilité s'appuie sur ce schéma pour définir et mener de nouvelles actions.

Pour aller plus loin sur la partie mobilité douce, le territoire a souhaité travailler à l'élaboration d'un schéma vélo, en phase d'étude il doit permettre au territoire de définir sa stratégie vélo, création d'aménagements cyclables, en identifiant notamment les points noirs sur lesquels il faut agir en priorité. Ce schéma doit alimenter les réflexions de deux services mobilité et tourisme.

Actions passées :

- Achat de 15 VAE par Arlysère en vue de les proposer à la location
- Création de la piste cyclable jonction véloroute V62

Actions en cours :

- Séances de remise en selle public solidaire
- Evolution importante du site internet TRA mobilité, qui va prendre en compte l'ensemble des mobilités et communiquer d'avantage sur le panel de solution de mobilité du territoire Arlysère.

OBJECTIF 2027 :	Schéma Directeur Cyclable- Mise en place des actions prioritaires, gestion des points noirs notamment
------------------------	--

✓ Description des actions prioritaires

➤ Volet aménagements :

- Finaliser le schéma directeur des aménagements, planifier sa mise en œuvre, le mettre en œuvre. Il inclura la réalisation d'aménagements où ils sont absents, la modification d'aménagements existants s'ils ne sont pas assez sécurisés (résorption des points noirs)
- Réaliser un plan de jalonnement pour les déplacements utilitaires
- Mettre en œuvre un plan d'entretien des aménagements cyclables
- Définir et déployer une offre de stationnement (courte / longue durée, résidentiel, en intermodalité, à proximité des commerces et pôles générateurs)

➤ Volet accompagnement :

- Mettre en œuvre le « savoir rouler » dans les écoles, mener des actions auprès des collégiens
- Définir un programme d'accompagnement pour les publics entreprises et public solidaire
- Faire découvrir le VAE



- Organiser des évènements autour du vélo (type slow up : il s'agit d'un concept né en Suisse qui consiste à choisir environ 30 km de routes, les fermer pour une journée à tout trafic motorisé et prévoir un programme d'activités diverses le long du parcours, semaine de la mobilité)
- Prévoir et accompagner à la mise en place de services d'aide aux usagers du vélo pour l'entretien et la réparation
- **Volet mise à disposition**
 - Développer une offre attractive et visible de location courte / longue durée de vélo/VAE (type vélo urbain)
 - Favoriser la récupération des vélos en déchetterie pour les mettre à disposition d'association comme Roue Libre afin de les remettre sur le marché à des tarifs attractifs
 - Favoriser la mise en place du Forfait Mobilité Durable (FMD)

✓ **Lien avec les autres actions**

- 1.1.4 Limiter l'impact des déplacements des élus et agents d'Arlysère
- 1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d'urbanisme
- 2.4.4 Développer les déplacements actifs auprès du public sédentaire et jeune et isolé

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Mobilité	Energie Climat Communication	Agence écomobilité, SNCF, Région AURA, Transdev, Roue Libre, AAB, communes, écoles, parents d'élèves, Département, Savoie Mont Blanc, les vendeurs et loueurs

✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	Prévu dans la programmation de l'Agence Eco-mobilité
Fonctionnement	Accompagnement : 0,1 ETP
Financements	Pend Aura + et Mobilab, AAP Continuités cyclables, co-financement CD73 sur les aménagements, DSIL, Alveole pour le stationnement

✓ **Calendrier prévisionnel**

- 2022 : Premiers déploiement d'aménagements structurants, réflexion services vélo/VAE, lien avec PEM, recherche de financement
- 2023 : Déploiement schéma, mise en place d'accompagnements ou de services vélo
- 2024 : Déploiement schéma, mise en place d'accompagnements ou de services vélo
- 2025 : Déploiement schéma, mise en place d'accompagnements ou de services vélo
- 2026 : Déploiement schéma, mise en place d'accompagnements ou de services vélo
- 2027 : ...

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**



- Pourcentage des actions du plan vélo mises en œuvre
- Kms de voies ou/et pistes cyclables créés
- Pourcentage des points noirs réaménagés
- Nombre moyen journalier de cyclistes comptés sur les pistes principales (compteurs automatiques)





2.3 Mettre en place des mobilités alternatives

2.3.3 Promouvoir et développer les transports en commun et la multi modalité

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Les Habitants	✓		✓	✓			XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le transport routier représente 23% des consommations énergétiques du territoire. Il est le premier émetteur de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote sur le territoire. En effet, la part des transports publics en 2014 représente entre 0 et 7,4% des déplacements sur le territoire d'Arlysère, et la part modale associée à la voiture varie de **73% à 88%** : la conséquence est une forte dépendance du territoire aux produits pétroliers et une vulnérabilité des ménages et des activités économiques face aux variations des tarifs de vente des énergies.

Dans le cadre de l'enquête réalisée dans le cadre du PCAET d'Arlysère (632 répondants), 55% des sondés ont répondu que plus de transports en commun les inciteraient à moins utiliser leur voiture individuelle.

La communauté d'agglomération Arlysère compétente en matière de mobilité a mené une étude en 2016 pour élaborer son schéma de mobilité, l'objectif de cette étude était d'aboutir, à partir d'un diagnostic et d'une hiérarchisation claire des priorités en matière de mobilité à l'élaboration d'un plan d'actions détaillé, chiffré, planifié et opérationnel en ciblant principalement :

- La mobilité des résidents : tous motifs (travail, achat, loisirs...), toutes cibles (scolaires, jeunes, actifs, personnes âgées, personnes non motorisées) et pour les déplacements locaux et pendulaires...
- La mobilité des touristes : en séjours, depuis la gare d'Albertville, leur mobilité locale durant leur passage...

Ce schéma a permis de définir plusieurs actions réparties autour de 6 grandes thématiques :

- Communication et portage technique des actions
- Tarification
- Intermodalité
- Réseaux urbains et interurbains
- Mobilité partagée et électrique



- Pratique du vélo

Aujourd'hui, une grande majorité de ces actions a été mises en place ou vont l'être. Le service mobilité s'appuie sur ce schéma pour définir et mener de nouvelles actions.

Les actions mobilités décrites dans le plan d'actions PCAET sont les actions prévues dans la convention signée avec l'Agence Ecomobilité et par le service mobilité de l'agglomération, l'idée étant de reprendre les actions du service.

Actions passées :

- Mise en place d'un poste qui assure le portage technique des actions et services mobilité
- Définition et déclinaison des grands principes d'organisation de l'offre urbaine et refonte du réseau en septembre 2018

Actions en cours :

- Optimisation et harmonisation des lignes de transport de l'Agglo
- Evolution importante du site internet TRA mobilité, qui va prendre en compte l'ensemble des mobilités et communiquer d'avantage sur le panel de solution de mobilité du territoire Arlysère. Site qui prend également en compte toutes les offres de transport du territoire même si elles ne sont pas portées en direct par l'agglomération.

OBJECTIF 2027 :	Part des transports publics à 15% dans les déplacements domicile travail sur le territoire
------------------------	---

✓ Description de l'action

- Communiquer sur les modifications amenées au réseau
- Harmoniser les horaires des bus avec ceux des trains (notamment lors des vacances scolaires pour l'acheminement des passagers vers les stations)
- Mener le projet de réorganisation de la gare et de son parvis pour en faire un vrai pôle multimodal. Améliorer l'accueil en gare et y créer un guichet mobilité, continuer les échanges en ce sens avec la SNCF et la Région
- Faciliter l'intermodalité en gare
- Définir les grands principes d'organisation de l'offre interurbaine – à partir de 2022
- Proposer une tarification à la fois attractive, réaliste et multimodale - à partir de 2022
- Utilisation du support OURA (support régional)
- Proposer des stands information et ateliers mobilité
- Proposer une tarification solidaire pour les personnes en situation de précarité de mobilité (ex :services civique, demandeurs d'asile et réfugiés et jeunes inscrits à la Mission Locale Jeune)
- Encourager le mode associatif à utiliser les transport en commun pour leurs déplacements
- Etudier le développement de la ligne Albertville Ugine en site propre (actuellement en service pour le Fret uniquement)

✓ Lien avec les autres actions

1.1.4 limiter l'impact des déplacements des élus et agents d'Arlysère



✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Mobilité	Communication	Agence écomobilité, SNCF, Région AURA, Transdev

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	Prévu dans la programmation de l'Agence Eco-mobilité
Fonctionnement	
Financements	<p>Pend Aura + et Mobilab</p> <ul style="list-style-type: none">• Moderniser vos infrastructures de transport et développer des mobilités innovantes - MOBI Prêt• Sensibiliser les collectivités et les ménages en matière d'alternatives à l'autosolisme et mise en œuvre de solutions concrètes - Programme PendAURA• Développer ses projets de mobilité (AMI Territoires de nouvelles mobilités durables)• Financer des flottes de bus «verts» : OBLIBUS• Accompagner des collectivités à la logistique urbaine durable - Programme Interlud• Contrat d'aménagements de mobilités vertes - Abords des gares et haltes ferroviaires – Région AURA• Rééquilibrer le partage modal des mobilités électriques individuelles et des usages partagés de la voiture dans l'accès aux gares - EMA

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...
2023 : ...
2024 : ...
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Fréquentation des transports en commun (nombre moyen de passagers par jour)
- Part modale des transports en commun





2.4 Mettre en place des mobilités alternatives

2.3.4 Développer les déplacements actifs auprès des publics sédentaires, jeunes et isolés

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Public inactif, seniors, ayant des problèmes de santé	✓		✓	✓			XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

40 % des français sont sédentaires, ce qui a des impacts importants sur la santé et sur l'économie (chiffres clés sur la santé)

70% des enfants se rendent à l'école en voiture familiale alors que, pour les 6-10 ans, la majorité habite à moins de 2kms (Savoir rouler).

OBJECTIF 2027 :

✓ Description de l'action

➤ Auprès du public sédentaire :

- S'inscrire dans le programme Bouger sur prescription en cours sur le territoire en développant un axe « mobilité active pour les bienfaits sur la santé », en lien avec les acteurs du sport et les acteurs sociaux du territoire
- Sensibiliser et mobiliser les professionnels de santé et acteurs sociaux comme personnes relais auprès de leurs patients/publics pour les sensibiliser aux bienfaits des déplacements actifs dans leur vie quotidienne : outils de communication, formation...
- Accompagner le public cible, éloigné de l'activité physique et du vélo/marche à pied : vélo-écoles, cycle motivationnel sur la marche, suivi/accompagnement motivationnel...
- Conférences sur le territoire sur les bienfaits des déplacements actifs sur la santé
- Organisation d'événementiels de promotion de ces modes actifs auprès du public cible

➤ Auprès du public jeune :

- Initier et animer des plans de mobilité scolaire :



- Diagnostic global visant à connaître les pratiques (type enquête flash dans toutes les écoles primaires et autres)
- Plan d'action concerté (établissement scolaire, commune et fédération de parents d'élèves) à l'échelle d'un établissement scolaire (de la maternelle au collège)
- Appui à la mise en œuvre des actions prioritaires (ex. Pedibus/Velobus, covoiturage)
- Travail partenarial avec le département afin d'examiner les possibilités d'aménagements pour favoriser la mobilité douce aux abords des collèges, lien à faire avec le plan vélo collège du département
- Sensibiliser les jeunes aux enjeux des déplacements pour le climat, l'environnement, l'énergie, la santé et le cadre de vie (en participant notamment à des programmes déjà existant type « Moby à l'école » et autres ...
- Former les jeunes à se déplacer à pied et à vélo en sécurité
- Sensibiliser les familles par une communication active et l'organisation d'événementiels
- **Après du public isolé :**
 - Apprendre la pratique du vélo aux femmes des quartiers (politique de la ville, Zofate...)
 - favoriser la récupération des vélos en déchetterie pour les mettre à disposition d'association comme Roue Libre afin de les remettre sur le marché à des tarifs attractifs

✓ *Lien avec les autres actions*

2.3.2 Favoriser la pratique du vélo dans les déplacements par la création d'un système vélo

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlysère	Mobilité	Energie Climat Communication	Agence éco mobilité, collèges, lycée, école primaires et élémentaires, Département, la Région

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	Sensibilisation/communication : 0,2 ETP
Financements	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les collectivités pour favoriser l'usage des déplacements alternatifs pour les trajets domicile - établissement scolaire. Programme Moby • Accompagner les territoires dans la définition, l'expérimentation et l'animation de leurs politiques cyclables - AVELO • Rouler à vélo pour un déplacement professionnel - Programme V-LOGISTIQUE



✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...

2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de professionnels de santé mobilisés
- Nombre de plans de mobilité scolaires élaborés ou en cours d'élaboration
- Nombre d'ateliers organisés auprès de ces publics cibles





2.4 Réduire les impacts du transport de marchandises et des livraisons

2.4.1 Recenser et travailler sur les flux de marchandises

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Entreprises qui transportent des marchandises	✓		✓	✓			XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le transport routier représente 23% des consommations énergétiques du territoire. Il est le premier émetteur de gaz à effet de serre et d'oxydes d'azote sur le territoire. Le transport des marchandises du territoire est responsable de 25% de ces consommations.

Il s'agit d'un sujet à la fois stratégique et extrêmement complexe, avec de fortes interdépendances entre territoires, et une « photographie » des flux en place difficile à réaliser. Arlysère est d'autant plus concerné que notre territoire constitue une « base arrière » des stations de skis, dont l'activité est génératrice de nombreux, fréquents et importants flux routiers de marchandises.

Actions en cours :

- Dans le cadre de la stratégie alimentaire territoriale (restauration collective): réflexion sur l'amélioration de la chaîne logistique entre les producteurs et les consommateurs afin de diminuer la charge de travail des agriculteurs (livraisons) et de réduire l'impact du transport ;
- Mise en place d'une place de marché virtuelle locale, devant contribuer à limiter le volume d'achat sur des plateformes nationales génératrice d'un important flux de véhicules sur le territoire
- Implication de la DDT de Savoie au travers du réseau des SCOT savoyards, qu'elle anime : sujet évoqué en octobre 2020 pour une amorce de réflexion, partage d'expériences et recherche-action dès 2021

OBJECTIF 2027 :

Cartographie des flux de marchandises sur le territoire et vers les territoires voisins, notamment la Tarentaise

Développement du covoiturage appliqué au transport de marchandises



✓ Description de l'action

- Réaliser un état des lieux de la livraison de marchandises sur le territoire ou transitant par le territoire : recenser les plateformes logistiques, dresser une cartographie des flux, identifier les entreprises ayant des flux de marchandises importants
- Mettre en relation les différents acteurs de la logistique sur le territoire (collectivités, transporteurs, clients, chargeurs, commerçants et citoyens), une fois qu'ils auront été identifiés
- Sensibiliser les entreprises aux enjeux du « dernier kilomètre » dans la distribution de marchandises et de l'impact sur la qualité de l'air des véhicules utilitaires et des poids lourds anciens.
- Inciter à l'achat de véhicules type triporteurs pour les livraisons intra agglomération (courtes distances et charges minimales)
- Etudier la possibilité d'utiliser les transports en commun ou tout autre service de transport régulier existant (services à domicile, collectes diverses...) pour faire circuler les colis (remplir les soutes des bus très souvent vides) et les coffres des particuliers
- Développement du covoiturage appliqué au transport de marchandises via la plateforme ACTIF de la CCI ou un site dédié pour le territoire d'Arlysère : Regroupement de plusieurs entreprises pour mutualiser l'achat de leurs prestations de transport (le transporteur optimiserait les déplacements).

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlysère	Mobilités	Energie Climat Agriculture et Forêt	FNTR, Savoie Développement Durable, les différentes organes consulaires qui accompagnent les entreprises (CCI, CMA,...) Aura entreprises, les entreprises du territoire...

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	
Fonctionnement	...
Financements	Investissement dans les centres de distribution urbaine (CDU) et les espaces logistiques urbains (ELU) - Banque des territoires : Optimiser les livraisons en centre-ville par la création d'un point de rupture de charge en marge du centre-ville et le développement de solutions en véhicules légers. Accompagner des collectivités à la logistique urbaine durable - Programme Interlud



✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...

2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Part des entreprises contactées (envoi d'un mail ou d'un courrier d'information, appel téléphonique...)
- Etat des lieux et cartographie réalisés





2.4 Réduire les impacts du transport de marchandises et des livraisons

2.4.2 Etudier la possibilité de mettre en place une station bio GNV, électrique et/ou hydrogène pour les transporteurs

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Transporteurs et autres acteurs ayant des besoins	✓	✓	✓	✓			XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le transport de marchandises est à l'origine d'une part non négligeable d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants sur le territoire. Cette action vise à décarboner le secteur du transport tout en utilisant des énergies locales.

OBJECTIF 2027 : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une station bio GNV, électricité ou hydrogène pour les transporteurs

✓ Description de l'action

- Favoriser la mise en place d'une station bio GNV, électrique et/ou hydrogène pour les transporteurs en lien avec la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers et toutes autres acteurs ayant des besoins notamment la collectivité
- Participer et faire le lien entre les différents projets en cours et à venir sur le territoire :
 - Etudier la possibilité de partenariat avec Ugitech qui a déposé une candidature à un AMI avec le CEA de Grenoble pour installer un électrolyseur haute température, alimenté avec de la chaleur fatale, pour produire de l'hydrogène
 - Participer à l'étude de faisabilité de méthanisation des boues de STEP avec la possibilité de positionner une station bio GNV
 - Suivre l'expérimentation en cours suite à la concertation autour du projet Roselend, utilisation de groupe électrogène hydrogène avec une réflexion plus globale à venir sur une station hydrogène à développer sur le territoire pour alimenter les camions qui récupèrent le lait, les engins agricoles...



✓ *Lien avec les autres actions*

1.1.4 Limiter l'impact des déplacements des élus et agents d'Arlyère

1.3.3 Faire avancer le projet de méthanisation des boues de STEP

2.1.3 Réaliser des économies d'énergies dans le secteur agricole et développer des pratiques et équipements économes

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlyère	Mobilité	Energie Climat Eau Assainissement Déchets	Fédération Nationale des Transporteurs Routiers, Ugitech, la Chambre d'Agriculture, EDF hydro Alpes

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	30 000€ pour une étude de faisabilité de station bio GNV
Fonctionnement	
Financements	<ul style="list-style-type: none">• Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation-ADEME• Etre accompagné pour développer mon projet de production d'énergie renouvelable-AURA

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...

2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Réalisation de l'étude





3.1 Mobiliser les acteurs locaux autour des énergies renouvelables

AXE 3

3.1.1 Réaffirmer le rôle de l'agglomération dans sa fonction d'information et d'animation au sujet des ENRs sur le territoire

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Communes, habitants, entreprises		✓	✓				XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Entre 2015 et 2018, la couverture des consommations énergétiques par les énergies renouvelables sur le territoire est passée de 5,7 % à 9,0 % grâce au développement des réseaux de chaleur bois énergie¹. L'agglomération d'Arlysère s'est fixée comme objectif d'augmenter la production locale d'énergie renouvelable afin d'atteindre une couverture de 15,4 % des consommations énergétique du territoire par une production locale d'énergie renouvelable en 2027. Ceci passe non seulement par la réduction des consommations d'énergie, mais aussi par une mobilisation accrue des ressources locales du territoire, notamment le bois énergie et l'énergie solaire.

Actions passées :

- Animation ASDER petite hydroélectricité en 2017 et mise en place d'un guide
- Mise en place du cadastre solaire
- Adhésion à Sylv'ACCTES
- Mise en place de la plateforme bois énergie à Sainte Hélène-sur-Isère
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment le Sésame et sur l'extention de la Halle Olympique
- Géothermie de nappe bâtiment le Sésame

OBJECTIF 2027 : Une production renouvelable et locale de 256 GWh/an

✓ Description de l'action

¹ Ces chiffres tiennent compte de la consommation de bois constatée sur le territoire, sachant qu'une partie du bois provient de l'extérieur du territoire. La stratégie du territoire consiste à relocaliser cette source d'énergie en structurant l'offre locale.



- Valoriser les retours d'expériences sur le territoire autour des énergies renouvelables : recensement des coûts et montages juridiques, relais sur les aides, invitation des habitants porteurs de projets lors de forums ou réunions thématiques, valorisation des projets exemplaires sur le territoire (visites...).
- Mettre en œuvre une politique de communication basée sur l'échange, promouvoir les animations participatives et les forums pour que la population soit actrice de son apprentissage.
- Faire monter en compétence les acteurs du territoire sur les projets d'énergie renouvelable : mobiliser les communes, entreprises, citoyens et associations dans les instances de gouvernance et pour le financement des projets en communiquant sur l'intérêt des montages participatifs.
- Accompagner les logements dans leur changement de vecteur de chauffage : Identifier les logements chauffés au fioul et informer les propriétaires des aides et solutions existantes. Etudier l'opportunité de mettre en place une aide incitative complémentaire et/ou un dispositif de groupements d'achat d'équipements performants. Lien à faire avec la plateforme de rénovation énergétique.
- Etudier la possibilité d'achat groupé d'énergie pour les particuliers (granulés, bois...)

✓ **Lien avec les autres actions**

L'ensemble des actions de l'axe 3

✓ **Projets exemplaire sur le territoire**

- Géothermie de nappes, panneaux photovoltaïque et thermique bâtiment « Le Sésame » ZAE Terre Neuve
- Panneaux photovoltaïques extension Halle Olympique
- Les nombreux réseaux de chaleur du territoire et tout le travail sur la filière bois énergie
- ...

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie Climat	Communication	Les communes, l'INES, l'ASDER, les chambres consulaires

✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	
Fonctionnement	0,2 ETP
Financements	Financer mes actions contribuant à la stratégie régionale en faveur de l'environnement et de l'énergie-AURA, 80% au maximum

✓ **Calendrier prévisionnel**

2022 : ...



2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Nombre de logements ayant abandonné le fioul pour une source renouvelable depuis 2020
- Nombre d'ateliers sur les ENRs proposés





3.1 Mobiliser les acteurs locaux autour des énergies renouvelables

3.1.2 Développer les réseaux énergétiques en concordance avec les objectifs de production

AXE 3

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Les opérateurs de l'énergies		✓	✓				XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le 9 octobre 2018, Arlysère a organisé une réunion avec EDF, ENEDIS et RTE afin de faire part des problématiques de réseaux que rencontre le territoire, avec une capacité réservée pour l'injection de nouvelle production très limitée et des difficultés spécifiques au secteur du Beaufortain, desservi par un réseau ancien, de 42 000 volts. Réseau dans lequel EDF Hydro Alpes ne peut déjà pas, à certains moments de l'année, injecter sa production issue des nombreux ouvrages hydroélectriques de la vallée, entraînant ainsi la perte de l'énergie verte produite.

Dans le cadre des actions de l'ensemble de l'axe 3, une attention particulière devra être portée sur le besoin de développement du réseau. En effet, le développement devra se faire si et seulement si l'augmentation de la production cumulée à la réduction des consommations (par la sobriété et l'efficacité) justifie un besoin d'augmentation de la capacité du réseau.

OBJECTIF 2027 :	<p>Intégration des objectifs du PCAET dans la stratégie départementale et régionale</p> <p>Identification des secteurs propices à l'autoconsommation</p> <p>Identification précise des besoins de développement du réseaux électrique</p>
------------------------	--

✓ Description de l'action

- Faire remonter les objectifs du PCAET au niveau du département et de la région, dans le cadre de la mise à jour du S3REnR
- Renforcer les échanges avec les fournisseurs et distributeurs d'énergie
- Mener une étude approfondie du besoin de développement du réseau électrique dans le cas de raccordement supplémentaire d'EnR de faible ou moyenne puissance afin d'optimiser la puissance de raccordement des demandes déposées ou en cours de préparation.



- Identifier les secteurs devant privilégier l'autoconsommation.
- Participer à la planification des travaux sur le réseau électrique
- Exiger une transparence sur la planification des travaux de renouvellement du réseau en cas de vétusté des ouvrages
- Synchroniser les travaux consommation-production : prioriser les travaux selon certains critères (raccordement à venir d'un producteur, etc.), modifier le cahier des charges des travaux de renouvellement, renforcement et extension réseau pour anticiper et faciliter le raccordement des EnR
- Analyser la possibilité pour la collectivité de porter des ensembles de demandes de raccordement pour bénéficier d'une mutualisation d'ouvrages, etc.
- Travailler avec ENEDIS sur une interface parallèle au cadastre solaire qui permettrait aux utilisateurs de visualiser facilement le niveau de complexité technique du raccordement électrique de l'installation qu'ils projettent (à l'instar de l'outil « tester mon raccordement »).

✓ *Lien avec les autres actions*

Ensemble des actions de l'axe 3

1.3.1 Développer le solaire sur le patrimoine public

1.3.2 Développer les réseaux de chaleur existants et de nouveaux projets bois énergie

1.3.3 Faire avancer le projet de méthanisation des boues de STEP

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie Climat		SDES, ENEDIS, RTE, EDF, GRDF

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	
Financements	...

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 :

2023 :

2024 :

2025 :

2026 :

2027 :

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Fréquence des échanges entre Arlysère, ENEDIS, RTE et les producteurs d'énergie
- Nombre de travaux qui synchronisent les travaux de consommation et de production
- Capacité d'injection supplémentaire sur le réseau électrique





3.1 Mobiliser les acteurs locaux autour des énergies renouvelables

3.1.3 Recenser les professionnels et s'assurer que l'offre corresponde à la demande

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Artisans Entreprises		✓	✓			✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Un des freins à l'installation d'énergies renouvelables pour les maîtres d'ouvrage est la faible connaissance d'artisans fiables et la faible confiance accordée à ces professionnels. L'objectif de cette action est de valoriser les artisans ayant réalisé des installations performantes et de les encourager à se former en continu.

OBJECTIF 2027 : Un annuaire des professionnels ayant réalisé des installations performantes

✓ Description de l'action

- Rencontrer les professionnels du territoire et leur faire part des projets du territoire quant au développement des ENR afin de leur permettre de répondre aux appels d'offres qui pourront être lancés à moyen et long terme
- Mettre en place un annuaire des professionnels ayant réalisé des installations performantes
- Mettre en place une charte qui engage les professionnels à la montée en compétence
- Si un manque de professionnels est constaté, se mettre en lien avec la CAPEB FFB, Pôle Emploi, les établissements de formation professionnel et le lycée professionnel d'Albertville, pour permettre la formation des demandeurs d'emploi ou des jeunes.

✓ Lien avec les autres actions

L'ensemble des actions de l'axe 3



✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie Climat	Communication	Les Chambres consulaires, CAPEB, FFB, CMA pôle emploi...

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	/
Fonctionnement	0,1 ETP
Financements	

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 :
2023 :
2024 :
2025 :
2026 :
2027 :

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Annuaire mis en place
- Nombre de signataires de la charte
- Nombre de professionnels rencontrés





3.2 Développer la production d'énergie solaire

AXE 3

3.2.1 Communiquer autour du cadastre solaire et accompagner les porteurs de projets

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Habitants, entreprises...		✓	✓			✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Sur le territoire d'Arlysère, au total, ce sont 6 238 bâtiments (14% des bâtiments) qui peuvent accueillir une installation photovoltaïque dont le temps de retour sur investissement est inférieur à 20 ans. Cela représente un potentiel de 84 GWh de production par les panneaux photovoltaïques. En prenant l'hypothèse de couvrir les besoins en eau chaude sanitaire par des panneaux solaires thermiques sur les toitures non équipées de photovoltaïque, le potentiel est de 19 GWh. L'objectif est d'atteindre 12 GWh de production thermique et 57 GWh de production photovoltaïque en 2026.

Action passée :

- Mise en ligne d'un cadastre solaire, outil de cartographie numérique qui permet d'estimer le potentiel solaire des toitures sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. C'est un outil de sensibilisation, de communication et d'aide à la décision en matière de production d'électricité photovoltaïque et d'ECS (eau chaude sanitaire).

OBJECTIF 2027 : 12 GWh de production thermique et 57 GWh de production photovoltaïque

✓ Description de l'action

- Communiquer largement sur la mise en ligne du cadastre solaire :
 - Flyers dans les Mairies
 - Réseaux sociaux (agglo et communes)
 - Sites internet (agglo et communes)
 - Via des articles dans la presse locale, dans les bulletins municipaux...
 - Un affichage sur les panneaux Decaux Albertville
 - Information au moment du dépôt de permis de construire ou de demande d'urbanisme



- Information lors des permanences espace infos énergies / plateforme de la rénovation énergétique...
- Accompagner les particuliers techniquement et administrativement :
 - Être en capacité de répondre à toutes les questions qu'ils peuvent se poser, et pouvoir les guider tout au long de leur projet
 - Tester le raccordement dans l'outil d'Enedis « tester mon raccordement » et accompagner les cibles, les particuliers concernés à l'étude de raccordement en collaboration avec Enedis
- Participer au développement de la filière solaire
 - Faire vivre le cadastre solaire,
 - Animer une conférence sur le territoire, sous forme d'une réunion publique ou autre
- Travailler avec ENEDIS sur une cartographie des zones facilement raccordables sans surcoût pour les propriétaires et voir comment l'intégrer dans la base de données du cadastre solaire
- Réfléchir à comment intégrer un « zonage solaire recommandée » dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT...) lien action 1.2.1

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie Climat	Communication	Mairies, ASDER, INES, ENEDIS

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	Coût d'animation (si prestataire)
Fonctionnement	0,2 ETP : accompagnement et animation pour faire connaître l'outil
Financements	

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...
 2023 : ...
 2024 : ...
 2025 : ...
 2026 : ...
 2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de connexions mensuelles au cadastre solaire avec la répartition (cheminement des utilisateurs) entre :
 - Arrivée sur le site
 - Choix du type d'énergie à produire
 - Visualisation des résultats technico-économiques
 - Partage du projet par mail ou URL
- Nombre d'accompagnements réalisés
- Nombre d'installations raccordées
- Energie photovoltaïque produite et injectée sur le réseau (en GWh)





3.2 Développer la production d'énergie solaire

3.2.2 Rencontrer les propriétaires disposant de grandes surfaces de toiture et d'un potentiel solaire

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Les propriétaires de grandes surfaces de toitures		✓	✓			✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Sur le territoire d'Arlysère, au total, ce sont 6 238 bâtiments (14% des bâtiments) qui peuvent accueillir une installation photovoltaïque dont le temps de retour sur investissement est inférieur à 20 ans. Cela représente un potentiel de 84 GWh de production par les panneaux photovoltaïques. L'objectif du territoire est d'atteindre 57 GWh de production photovoltaïque en 2027. Un potentiel de 88 bâtiments peut accueillir une installation de grande taille (entre 70 kWc et 100 kWc). Ces bâtiments sont en général des bâtiments d'entreprises, d'agriculteurs ou des bâtiments publics... qu'il serait intéressant de mobiliser afin d'augmenter la production solaire du territoire.

Action passée :

- Mise en ligne d'un cadastre solaire, outil de cartographie numérique permet d'estimer le potentiel solaire des toitures sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. C'est un outil de sensibilisation / communication et d'aide à la décision en matière de production d'électricité photovoltaïque et ESC

OBJECTIF 2027 : Rencontrer les 88 propriétaires de grandes toitures avec potentiel
Concrétisation de 20 projets

✓ Description de l'action

- S'appuyer sur le cadastre pour sortir un fichier des plus grandes surfaces de toiture avec un potentiel rentable économiquement
- Tester le raccordement de ces grandes surfaces dans l'outil d'Enedis « tester mon raccordement »



- Rencontrer les propriétaires concernés
- Accompagner les propriétaires dans leurs études de faisabilité et ensuite les études de raccordement en collaboration avec Enedis
- Rensenser en parallèle les plus grandes surfaces de parking et étudier le développement d'ombrières photovoltaïques

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie Climat	Agriculture forêt SIG Communication	ASDER, INES, CCI, CMA, AURA entreprises, Chambre d'Agriculture, ENEDIS

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	0,1 ETP
Financements	Produire, gérer et utiliser des énergies durables efficaces – ADEME ; subvention entre 15 et 100% Etre accompagné pour développer mon projet de production d'énergie renouvelable – région AURA ; financement d'études

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...
 2023 : ...
 2024 : ...
 2025 : ...
 2026 : ...
 2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de propriétaires rencontrés
- Nombre d'accompagnements réalisés
- Production annuelle des installations réalisées ou en cours





3.2 Développer la production d'énergie solaire

AXE 3

3.2.3 Soutenir et accompagner le développement de sociétés citoyennes solaires

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Habitants		✓	✓			✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Sur le territoire d'Arlysère, au total, ce sont 6 238 bâtiments (14% des bâtiments) qui peuvent accueillir une installation photovoltaïque dont le temps de retour sur investissement est inférieur à 20 ans. Cela représente un potentiel de 84 GWh de production par les panneaux photovoltaïques. L'objectif est d'atteindre 57 GWh de production photovoltaïque en 2026.

En France depuis plusieurs années on voit ici et là des projets citoyens collectifs photovoltaïques voir le jour.

Ils permettent aux acteurs d'un territoire d'œuvrer ensemble pour le développement des énergies renouvelables locales. Ces projets rassemblent les acteurs qui ont des capacités d'investissement et des propriétaires qui ont des toitures ou des terrains favorables à l'installation de panneaux photovoltaïques. On parle souvent de "projets citoyens" car ils permettent aux habitants, aux entreprises et aux collectivités d'un territoire, qui ne sont pas des professionnels de l'énergie, de s'approprier les questions de transition énergétique. Ils permettent à la fois de :

- Contrôler localement le développement de projets de qualité, cohérents sur le plan paysager et architectural, et concourent au développement économique local en faisant travailler les entreprises locales ;
- Mutualiser plusieurs coûts (matériel, déplacement des intervenants) et absorber les coûts de gestion
- Mutualiser les démarches (demandes de raccordement pour des installations rapprochées notamment)

Action passée :

- Mise en ligne d'un cadastre solaire, outil de cartographie numérique permet d'estimer le potentiel solaire des toitures sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. C'est un outil de sensibilisation / communication et d'aide à la décision en matière de production d'électricité photovoltaïque et d'ECS.



OBJECTIF 2027 :**Accompagner la création d'au moins une société citoyenne solaire avec émergence d'un projet****✓ Description de l'action**

- Communiquer sur les projets afin de trouver des bénévoles, des personnes ayant envie de s'impliquer dans un projet
- Mise à disposition gratuite de locaux pour les réunions
- Aide à la communication de la part de la collectivité, mise en relation des acteurs
- Mise à disposition de toiture du patrimoine public pour des projets solaires citoyens, en passant par un AMI favorisant les projets participatifs (pour les collectivités qui le souhaiteraient)
- Mise à disposition de l'outil cadastre solaire pour une aide au calcul du potentiel solaire des toitures et le choix des toitures
- Accompagnement dans le montage des dossiers de subvention
- Activation des réseaux

✓ Projets exemplaires

Sur les territoires voisins plusieurs collectifs se sont créés, Le SOLARET, PERLE, ENERGICIMES...

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Les Citoyens Arlysère	Energie Climat	Communication	Mairies, ASDER, INES, Cythelia, AURAE

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	
Fonctionnement	0,1 ETP
Financements	Financer des projets locaux de production d'énergie renouvelable - AURA

✓ Calendrier prévisionnel

2022 : ...
2023 : ...
2024 : ...
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Nombre de projets étudiés par le collectif
- Production annuelle des installations réalisées ou en cours
- Nombre de citoyens impliqués





3.3 Développer les énergies issues de la biomasse (bois et méthanisation)

3.3.1 Structurer l'offre de bois énergie en mettant en œuvre le dispositif Sylv'Acctes visant une gestion durable de la forêt

AXE 3

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Elus de l'agglomération et des communes forestières Propriétaires forestiers privés		✓	✓		✓	✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

La forêt couvre environ 50% du territoire d'Arlysère (40 600 ha dont 40% de forêts publiques et 60% de forêts privées). Elle constitue une richesse à la fois écologique, environnementale, économique, mais présente aussi des enjeux : difficultés d'accès et de valorisation liées à la géographie, morcellement de la propriété privée¹, concurrence d'autres produits (bois, énergie), maintien de sa multifonctionnalité (protection contre les risques naturels, maintien de la biodiversité, accueil d'activités touristiques et de détente, etc.).

De 2005 à 2012, le syndicat intercommunal Arlysère a initié, porté et animé une Charte forestière de territoire, axée sur la valorisation économique du bois dans un cadre durable. Ces politiques sont aujourd'hui poursuivies au niveau de l'agglomération Arlysère, voire amplifiées au travers de la dynamique de transition énergétique dans laquelle le territoire est engagé (TEPOS) :

- Accompagnement aux projets de chaufferies collectives à biomasse et réseaux de chaleur bois énergie
- Mise en place d'une plateforme bois énergie sur le territoire visant à faciliter les flux, le stockage, les mélanges de bois énergie, au service des acteurs de la filière, sur le territoire et au-delà,
- Accompagnement des projets de desserte en forêt privée et de la gestion durable des massifs.

Fortes de ces expériences, la Communauté d'Agglomération Arlysère a décidé de poursuivre son action en faveur de la gestion durable des forêts de son territoire. Pour cela, elle a rejoint début 2020

¹ Sur Arlysère, on dénombre environ 12 200 propriétaires privés gérant en moyenne 1.9 ha de forêt.



l'association Sylv'ACCTES . L'objectif de l'association : permettre aux entreprises et aux collectivités d'agir de façon responsable dans des massifs forestiers pour améliorer leur capacité à stocker du carbone, à préserver la biodiversité et à s'inscrire dans un développement durable de l'économie sylvicole locale.

La communauté d'Agglomération vise la mise en place d'un Projet Sylvicole Territorial (PST©) courant 2020/2021. Le PST est un document de contractualisation entre Sylv'ACCTES et le territoire forestier de la Communauté d'Agglomération d'Arlysère, qui fixe le cadre de l'action de Sylv'ACCTES à l'échelle du territoire. Ce document synthétique (6 à 8 pages) fixe les enjeux forestiers locaux, décrit les itinéraires de gestion forestière à mettre en œuvre et leur niveau de financement.

La contractualisation entre Sylv'ACCTES et Arlysère à travers le PST permet aux propriétaires forestiers publics et privés du territoire de bénéficier d'aides financières pour mettre en œuvre les bonnes pratiques qui auront été identifiées sur le territoire.

OBJECTIF 2027 : Gérer durablement les forêts et préserver leur multifonctionnalité

✓ **Description de l'action**

- La mise en place du PST se réalise en 4 étapes. Elles ont pour but de permettre une appropriation locale de la démarche, une prise de conscience des enjeux forestiers du territoire mais surtout de définir des itinéraires sylvicoles concertés et partagés entre la forêt publique et privée

Les quatre étapes sont les suivantes :

- 1- Identifier les urgences sylvicoles² sur le territoire d'Arlysère afin d'agir de façon vertueuse sur les peuplements qui en ont le plus besoin et définir au maximum 4 itinéraires techniques
- 2- Réunir le comité scientifique régional constitué de forestiers, d'associations de protection de la nature, de chercheurs (...) pour s'assurer de la compatibilité des actions proposées sur nos massifs avec les objectifs de Sylv'Acctes
- 3- Valider les actions proposées au regard de 4 indicateurs (impacts climat/biodiversité/ écosystémique/socio-économique) visant à s'assurer de l'impact positif sur le stockage de carbone et la biodiversité
- 4- Mettre en place une levée de fonds avec l'appui des acteurs locaux pour financer les actions sylvicoles mises en œuvre par les sylviculteurs

Un lien étroit sera tenu avec le PNR des Bauges qui a déjà mis en place un PST qui concerne 10 communes de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

- En lien avec le PST, l'agglomération se fixe également la mission de réaliser un travail d'animation et de structuration :
 - Etude/mise en place d'une bourse foncière, en lien avec le CRPF, pour les propriétaires de forêt privée visant le regroupement parcellaire et la sensibilisation à la gestion forestière
 - Favoriser l'émergence de groupements de propriétaires privés et la mise en place de documents de gestion communs de leurs parcelles
 - Promouvoir l'exploitation par câble, pour minimiser l'impact de la filière bois sur l'environnement et intervenir sur les surfaces non accessibles/exploitable en montagne.

² Les priorités sylvicoles peuvent relever de contraintes ou d'enjeux locaux :

- Climatiques : renforcer l'effet d'atténuation du changement climatique, adapter les peuplements forestiers aux effets du changement climatique,
- Économiques : pourvoir à une demande de bois d'œuvre de manière durable et de façon qualitative et quantitative, pour approvisionner les entreprises de la filière,
- Environnementaux : participer à la préservation de milieux et/ou d'espèces tout en permettant la production de bois d'œuvre,
- Sociétaux : répondre à une aspiration locale autour du paysage, de l'eau, des espaces naturels de loisirs...



- Inciter les communes à intégrer la mobilisation du bois énergie dans leurs chantiers en forêt.

✓ *Projets exemplaires*

Mise en place de PST dans le PNR des Bauges, sur la Communauté de Communes de la Vallée de Thônes...

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Agriculture Forêt	Energie Climat Eau Foncier Communication	Sylv'Acctes, ONF, CRPF, PNR des Bauges, CASMB, COFORET, Association des Communes forestières, ASDEF, SMBVA, SISARC, CEN, LPO, FNE ...

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	4000€ d'adhésion à Sylv'Acctes par an sur 3 ans
Financements	Auto-financement de la CA Arlysère

✓ *Calendrier prévisionnel*

2020/2021 : Ecriture concertée du PST

2021 : Validation du PST et Soutien financier des forestiers qui mettent en œuvre les itinéraires

2022 : Soutien financier des forestiers qui mettent en œuvre les itinéraires

2023 : Soutien financier des forestiers qui mettent en œuvre les itinéraires

2024 : Bilan et évaluation des possibilités d'évolution du dispositif

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de réunions de concertation pour l'élaboration et le suivi du PST
- Nombre de communes forestières et de privés bénéficiant de l'aide Sylv'Acctes
- Surface totale de travaux forestiers réalisés dans le cadre de Sylv'Acctes





3.3 Développer les énergies issues de la biomasse (bois et méthanisation)

3.3.2 Structurer des flux locaux de bois énergie

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Acteurs de la filière bois, communes forestières, propriétaires privés, collectivités voisines		✓	✓			✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

La forêt couvre environ 50% du territoire d'Arlysère (40 600 ha dont 40% de forêts publiques et 60% de forêts privées). Elle constitue une richesse à la fois écologique, environnementale, économique, mais présente aussi des enjeux : difficultés d'accès et de valorisation liées à la géographie, morcellement de la propriété privée¹, concurrence d'autres produits (bois, énergie), maintien de sa multifonctionnalité (protection contre les risques naturels, maintien de la biodiversité, accueil d'activités touristiques et de détente, etc).

Arlysère a porté et mis en place une plateforme bois énergie, inaugurée en février 2020, sur Sainte Hélène sur Isère en lien avec les partenaires de la filière bois énergie (ONF, CRPF, COFOR, Pôle Excellence Bois, Région, ADEME, état). Les objectifs de cette plateforme sont les suivants :

- Créer un outil structurant pour la filière bois énergie² sur le territoire et en Savoie
- Accompagner le développement des réseaux de chaleur
- Favoriser et sécuriser l'approvisionnement local des chaufferies sur le territoire et les territoires voisins pour atteindre les objectifs de transition énergétique
- Optimiser les flux de matière

¹ Sur Arlysère, on dénombre environ 12 200 propriétaires privés gérant en moyenne 1.9 ha de forêt.

² Le bois énergie est issu soit :

- de travaux de mise en valeur des peuplements forestiers dans l'objectif de produire du bois d'œuvre (feuillus d'accompagnement, éclaircies, ...)
- de valorisation des parties non commercialisables des bois destinés à la construction
- des déchets de scierie (sciure, copeaux, ...)



- Fournir des prestations de service aux acteurs de la filière: location d'espaces de stockage temporaires (ONF, COFORET, ETF,...), broyage de plaquettes, réalisation de mélanges

Cette action vise à structurer le réseau des acteurs locaux autour de cette plateforme.

OBJECTIF 2027 : Un réseau local d'acteurs approvisionnant la plateforme et bénéficiant du bois énergie de la plateforme

✓ Description de l'action

- Optimiser le réseau d'acteurs autour de la plateforme de plaquettes bois de Sainte Hélène sur Isère en collaboration avec les cogestionnaires (Savoie Pan et 4 vallées Energie)
- Travailler en lien avec les cogestionnaires de la plateforme Bois Energie de Ste Hélène sur Isère et les délégataires actuels des chaufferies bois énergie du territoire (ex : DALKIA) sur l'augmentation de la part d'approvisionnement en bois local pour approvisionner les chaufferies plaquettes locales (notamment Albertville et Ugine)
- Accompagner les communes du territoire qui ont des chaufferies à plaquettes bois à intégrer des critères sur la provenance locale du bois dans leur appel d'offre

✓ Lien avec les autres actions

1.2.2 Achats publics responsables et durables

3.3.1 Structurer l'offre de bois énergie en mettant en œuvre le dispositif SylvAcctes

Sylv'ACCTES s'appuie sur un référentiel qui établit de manière précise les règles de conditions d'accès et de contrôle de son fonctionnement. Ce référentiel s'appuie notamment sur les standards de certification forestière PEFC et FSC. Le bois énergie et bois d'œuvre issus de travaux sylvicoles entrant dans le cadre du PST Arlysère pourront être valorisés via la plateforme bois énergie.

✓ Projets exemplaires

Mise en place d'une plateforme bois énergie afin d'alimenter les chaufferies bois avec du bois locale

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Agriculture Forêt	Energie Climat Communication	Cofor, UFP, Région AURA, ONF, CRPF, Pôle Excellence Bois, Savoie Pan et 4 vallées Energie, DALKIA, exploitants du territoire, communes du territoire

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	
Fonctionnement	
Financements	Aide au développement de l'offre de combustibles bois pour la valorisation en chaufferies - ADEME

✓ Calendrier prévisionnel

2022 : ...

2023 : ...

2024 : ...



2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Nombre d'utilisateurs de la plateforme bois énergie
- Nombre de chaufferies bois du territoire s'approvisionnant en bois local
- Evolution de la part de bois local par rapport au total des approvisionnements en bois energie des chaufferies du territoire (en % du tonnage total)





3.3 Développer les énergies issues de la biomasse (bois et méthanisation)

3.3.3 Sensibiliser et encourager la méthanisation agricole

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Agriculteurs		✓	✓			✓	XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

77% du potentiel d'énergie de méthanisation du territoire est lié à des ressources agricoles (62% du potentiel proviendrait des déjections animales et 15% des résidus de cultures). Par ailleurs, le territoire compte 345 exploitations agricoles¹ qui sont réparties sur tout le territoire avec une forte parproportion dans la zone agricole du Beaufortain. L'agriculture de montagne a aussi la particularité de présenter un gisement de lisiers plus faible de mai à octobre, les bêtes pâturant à l'extérieur.

Une première unité de méthanisation, la SAS Horizon, a été mis en route fin 2018 à Tournon. Elle valorise les déjections animales de deux exploitations agricoles ainsi que les biodéchets collectés dans un rayon de 50 km autour de l'unité. Quatre collectivités et deux entreprises de collecte de déchets ont également pris part au projet.

OBJECTIF 2027 : Sensibiliser les exploitants au développement de nouvelles unités de méthanisation sur le territoire

✓ Description de l'action

- Organiser une réunion d'information/d'échange avec les agriculteurs co-animée par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.
- Assurer une veille technologique pour trouver un type de méthanisation adapté aux types d'exploitations du territoire (problématique de saisonnalité du gisement)

✓ Projets exemplaires

Unité de méthanisation de Tournon rassemblant deux agriculteurs, quatre collectivités et deux entreprises de collecte de déchets.

¹ Donnée issue de l'observatoire de la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc, 2018



✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère Chambre d'agriculture	Agriculture forêt	Energie Climat	AURAAE, ADEME, REGION,...

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	En fonction des nouveaux projets qui pourraient émerger
Fonctionnement	
Financements	ADEME : pour les études de faisabilité + investissements ; Études préalables à la construction d'une installation de méthanisation ; 50% d'aide au maximum Région : Installer une unité de méthanisation ; aide pour la maîtrise d'ouvrage Chambre agriculture : accompagnement et suivi possible pour les agriculteurs.

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...
2023 : ...
2024 : ...
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre d'agriculteurs accompagnés sur cette thématique





3.4 Etudier les autres sources d'énergies renouvelables

AXE 3

3.4.1 Identifier, quantifier et étudier les sources de chaleur fatale sur le territoire

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Industries		✓	✓			✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Un projet de récupération d'énergie fatale a été déposé par Ugitech auprès de l'ADEME. Ce projet est prévu pour 2021 et vise à injecter la chaleur fatale de l'usine dans le réseau de chaleur d'Ugine déjà existant.

Mis à part ce projet, les autres industries du territoire n'ont jusqu'alors pas exprimé leur souhait de s'associer avec le territoire afin d'entreprendre des projets en phase avec les objectifs du PCAET.

L'industriel Framatome a identifié un potentiel de chaleur fatale qui pourrait être revalorisée en électricité grâce à une turbine à vapeur, cependant cette possibilité ne fait pas aujourd'hui partie de ses priorités (avec le contexte).

Timet, Harsco métaux et minéraux France ont été sollicités, mais à première vue, leurs activités ne seraient pas productrices de chaleur fatale.

Cette action vise à creuser la question de la chaleur fatale en sollicitant d'autres entreprises du territoire.

OBJECTIF 2027 :

✓ Description de l'action

- Mobiliser les entreprises du territoire pour identifier d'autres sources de chaleur fatale.
- Identifier les usages potentiels de la chaleur aux alentours de la production.
- Caractériser la faisabilité technique de la récupération et de l'usage associé en bénéficiant du retour d'expérience d'Ugitech. Un point positif vient du développement déjà effectif de réseaux de chaleur, qui est souvent une solution intéressante techniquement et économiquement d'utilisation de chaleur résiduelle.



- Approfondir nos connaissances sur les systèmes de valorisation de la chaleur issue de la production de froid et sur les procédés de production de froid à partir d'une source de chaleur fatale.

✓ *Projets exemplaires*

Projet futur de récupération de chaleur d'Ugitech

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie Climat	Communication	CCI, AURA Entreprises ASDER

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	
Financements	<p>AMI Région « Partenaires Environnement Energie ». Vise à soutenir, par des subventions en fonctionnement (et éventuellement en investissement), des actions qui contribuent au déploiement de la stratégie environnement-énergie de la Région (énergie, déchets, air, biodiversité, climat) Entre 20 et 60 k€</p> <p>ADEME sur les AAP énergie : Financement d'installations de récupération de chaleur</p>

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...
 2023 : ...
 2024 : ...
 2025 : ...
 2026 : ...
 2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre d'entreprises mobilisées (intérêt pour le sujet, échanges de qualité, engagement d'études voire de travaux...)
- Nombre de sources de chaleur fatale identifiées et valorisables (étude de faisabilité réalisée ou en cours)





3.4 Etudier les autres sources d'énergies renouvelables

3.4.2 Organiser des réunions de réflexion multi acteurs autour des projets de micro hydroélectricité en mettant en avant le respect des écosystèmes et du cycle de l'eau

AXE 3

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Les développeurs		✓	✓			✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le potentiel actuel d'hydroélectricité sur le territoire est estimé à 40 GWh, ce qui est négligeable par rapport aux 1350 GWh déjà installés (sur le territoire d'Arlysère). Les nouveaux projets concernent donc davantage la « petite hydroélectricité » sur les petits cours d'eau.

Néanmoins, plusieurs points de vigilance sont à prendre en compte vis-à-vis de ce développement :

- Le réseau électrique n'est pas toujours prêt pour accueillir la production (capacités d'accueil insuffisantes sur les postes sources)
- La possible baisse de la ressource en eau avec le changement climatique, mais la difficulté d'évaluer l'évolution potentielle de ces cours d'eau dans le futur et suite à une nouvelle installation
- Concernant l'étude d'impact, il est important de considérer les impacts cumulés de toutes les installations sur les cours d'eau s'il en existe déjà (et non considérer uniquement les impacts propres au nouveau projet)
- Le territoire investit dans des mesures de préservation de certains cours d'eau
- Les aménagements nécessaires à une installation hydroélectrique sur un cours d'eau nuisent à sa condition naturelle, ce qui peut avoir un impact sur la question du transport de matériaux et sédiments et sur la biodiversité.

Cette action vise à s'assurer que les projets hydroélectriques soient réfléchis vis-à-vis de ces points de vigilance. Pour cela, il est indispensable d'associer les différents acteurs, dont les syndicats de l'eau.

OBJECTIF 2027 : Mise en place d'une concertation en phase d'étude d'impact pour les projets hydroélectriques, et pérennité des échanges

✓ Description de l'action



Organiser des réunions de réflexion multi acteurs (RTE, EDF, communes, syndicats de l'eau, porteur de projet) afin de se concerter en phase d'étude au sujet des futurs projets d'installations hydroélectriques.

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie Climat	GEMAPI	Porteurs de projet, SISARC SMBVA, APTV, DDT, Département

✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	Pas de moyen financier spécifique
Fonctionnement	0,1 ETP
Financements	

✓ **Calendrier prévisionnel**

2022 : Mise en place des réunions de concertation
 2023 : ...
 2024 : Evaluation après 3 ans de mise en œuvre
 2025 : ...
 2026 : ...
 2027 : ...

✓ **Indicateurs de suivi et évaluation**

- Nombre de réunions organisées
- Pourcentage d'études d'impacts effectuées de manière concertées avec les syndicats d'eaux





3.4 Etudier les autres sources d'énergies renouvelables

AXE 3

3.4.3 Accompagner l'émergence de nouvelles filières ENR (Géothermie / Eolien)

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
		✓	✓			✓	XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Cette action vise à accompagner le développement des filières énergétiques sur lesquelles le territoire n'a encore pas travaillé de manière concrète, à savoir la géothermie et l'éolien, et pour lesquelles les potentiels annoncés dans le diagnostic du PCAET sont très intéressants. Tous les potentiels doivent effectivement être étudiés, afin de développer un mix énergétique nous permettant d'atteindre nos objectifs en matière de développement des ENRs.

La géothermie de surface (la géothermie de surface couvre les gisements jusqu'à 200m de profondeur, qu'il s'agisse de géothermie sur nappe ou su sonde) est une technologie qui présente un fort potentiel de développement sur le territoire, avec un potentiel théorique de 287 GWh (sur le parc existant et les constructions neuves).

Cependant plusieurs freins s'opposent à un développement massif de cette énergie : complexité de mise en place de cette technologie sur le parc existant, risques géologiques liés aux forages, consommation d'électricité nécessaire pour compléter le chauffage de l'eau. Aussi, sans l'exclure, Arlysère prévoit un développement de la géothermie de manière modérée. Le scénario retenu par l'agglomération est une augmentation progressive de cette énergie qui permettra d'atteindre 16 GWh en 2026 et 65 GWh en 2050.

	Potentiel géothermique (GWh)
Potentiel théorique	287
Potentiel mobilisable	72



Le potentiel éolien sur le territoire est l'un des plus importants, même si cette énergie est très éloignée de la « culture » locale, davantage tournée vers le solaire et l'hydro électricité. Il représente près du tiers du potentiel théorique total de production d'ENR alors que sa production est aujourd'hui nulle sur le territoire.

Ce potentiel présente toutefois de fortes contraintes réglementaires, par ailleurs la présence de nombreux espaces naturels protégés et de paysages remarquables sources de l'attractivité touristique du territoire seront de sérieux freins à sa mise en œuvre, au-delà des freins culturels évoqués.

	Potentiel éolien (GWh)
Potentiel théorique	219
Potentiel mobilisable	8

Le potentiel mobilisable correspond au potentiel d'énergie des zones favorables sans aucun enjeu particuliers ; le potentiel d'énergie des zones favorables mais présentant au moins un point de vigilance est comptabilisé comme potentiel théorique.

OBJECTIF 2027 :

- **Géothermie : 16 GWh**
- **Eolien : identification d'un site potentiel**

✓ **Description de l'action**

- Géothermie
 - Etablir une cartographie précise du potentiel géothermique du territoire type « cadastre géothermique » en s'appuyant sur les travaux menés par le Parc Naturel Régional des Bauges
 - Mettre en œuvre des moyens de sensibilisation et de communication sur la géothermie auprès des cibles identifiées
 - Identifier les entreprises locales de la géothermie et accompagner le développement de la filière
 - Valoriser des retours d'expériences d'installations réalisées localement
- Eolien
 - Réaliser une étude plus précise sur les potentiels de développement éolien, en identifiant quelques sites propices

✓ **Projets exemplaires**

BEPOS Terre Neuve système de géothermie sur nappe

Travaux menés par le Parc des Bauges sur une cartographie du potentiel géothermique à l'échelle du Parc

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Energie Climat	Communication	ASDER, Parc des Bauges, CCI, CMA, AURA Entreprises, DDT



✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	Etudes de potentiels de développement éolien et géothermie : 20 à 50 000 €/étude selon le degré de précision demandé
Fonctionnement	
Financements	<ul style="list-style-type: none">• Etre accompagné pour développer mon projet de production d'énergie renouvelable-AURA ; participation aux frais d'études plus possible accompagnement

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...

2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Avancement de la cartographie précise du potentiel géothermique
- Avancement de l'étude précise sur le potentiel éolien
- Nombre de projets réalisés ou en cours





4.1 Mieux connaître et valoriser les écosystèmes naturels fragilisés

4.1.1 Améliorer la connaissance du patrimoine vivant naturel sur le territoire

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Habitants, professionnels					✓		XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

70,5 % du territoire, soit environ 53 900 hectares, appartiennent à au moins une zone d'intérêt écologique ou de protection. Pour comparaison, la médiane des EPCI de la région Auvergne-Rhône-Alpes est de 41 %. 10 communes du territoire Arlysère font partie de la partie orientale PNR et du GéoPark des Bauges dont l'état de lieux de connaissances des milieux naturels sur l'ensemble du PNR a été réalisé dans le cadre de la révision de la charte du PNR.

On retrouve sur le territoire des milieux protégés avec un statut de protection (Arrêté préfectoral protection de biotope, site Natura 2000, réserve naturelle régionale, réserve nationale de chasse, réserve biologique...) ainsi que des zones d'intérêt écologiques remarquables identifiés sur le territoire.

Les prairies permanentes sans labours (qui représente un intérêt en termes de biodiversité) représentent 50% des prairies du territoire et sont mobilisées à 42%, le reste étant difficilement accessible ;

Les écosystèmes naturels jouent un rôle essentiel pour atténuer les effets du changement climatique, les milieux agissent comme des puits de carbone et contribuent à atténuer les émissions de GES du territoire responsables du changement climatique. 36% des émissions de CO² d'Arlysère sont absorbés et stockés par les sols et la forêt soit 141 000 tonnes éq.CO² séquestrés annuellement.

Néanmoins, la connaissance approfondie des espaces naturels du territoire et de leur état écologique est limitée et ne permet pas de les préserver sur le long terme :

- L'inventaire des zones humides date en majeure partie de 2008-2009, sachant qu'en 10 ans, beaucoup de choses peuvent avoir changé ;
- Les autres zones (pelouses sèches, corridors biologiques...) sont peu suivies ; des lacunes de connaissances sur certains secteurs (exemple bordures du PNR côté Arlysère (massif de la Belle Etoile...))



- Une analyse globale des espaces naturels du territoire avec priorisation/hiéarchisation de ces zones n'existe pas aujourd'hui, car cela nécessiterait de réaliser du terrain pour identifier les enjeux espèces/habitats ainsi que les menaces/dégradations.

Une identification des zones humides à enjeux sur le Beaufortain a été réalisée. L'objectif était d'identifier des zones humides à enjeu (patrimonial) et où des usages étaient présents afin de définir des mesures de gestion sur le long terme pour préserver ces zones. L'étude est arrêtée à ce jour.

Un mémento du patrimoine naturel (territoire Albertville – Ugine) a été créé par le conservatoire des espaces naturels en partenariat avec le PETR Arlysère afin d'améliorer la connaissance des espaces naturels classés sur le territoire ainsi que les espaces emblématiques en termes de biodiversité (parution du mémento en décembre 2010).

Des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques de la trame verte et bleue ont été identifiés comme prioritaires à préserver sur le territoire par la Région dans le cadre du SRADDET, les corridors écologiques ont été repris dans le SCOT approuvé en 2012. Le territoire n'est pas classé prioritaire dans le cadre de la mise en place de contrat Trame verte et bleue (néanmoins des secteurs ont été identifiés (basse Tarentaise, Haute Combe de Savoie et certaines communes du PNR (côteaux d'Albertville). Des interactions avec les structures porteuses de ces actions biodiversité doivent être mise en place (SISARC, APTV, PNR)

Actions en cours :

- SMBVA (Syndicat Mixte de Bassin Versant de l'Arly) : restauration des milieux aquatiques dégradés pour assurer la continuité biologique (trame bleue)
- Etat des lieux des services écosystémiques rendus par la tourbière des Saisies
- Stratégie Biodiversité dans le PNR des Bauges

OBJECTIF 2027 :

Avoir une connaissance du patrimoine naturel du territoire, de ses capacités de stockage de carbone ainsi que les différents services rendus au territoire

Connaissance et préservation des réservoirs de biodiversité du territoire (milieux où les espèces peuvent vivre) et des corridors écologiques (milieux où les espèces peuvent se déplacer)

✓ Description de l'action

- Amélioration des connaissances
 - Réaliser un état des lieux à travers une cartographie pour le territoire afin d'avoir la vision globale de tous les espaces naturels classés ou non et tous les espaces naturels jouant un rôle essentiel dans le stockage du carbone, dans la qualité et quantité de la ressource en eau et, dans l'atténuation des risques naturels... (zones humides, cours d'eau, espèces patrimoniales menacées, réservoirs de biodiversité, corridor écologique, îlots de senescence, forêts, forêts alluviales, prairies permanentes où pas de labour...) – Collecter toutes les données existantes du territoire concernant les milieux naturels
 - Une fois les espaces naturels identifiés, mettre en place une feuille de route pour prioriser la restauration de ces milieux en lien avec les communes et les partenaires concernées (priorité sur les espaces naturels dégradés, sensibles et fragiles du territoire)
 - Recenser tous les acteurs Biodiversité du territoire et toutes les actions en cours et déjà réalisées en matière de préservation des espaces naturels sur le territoire (ex/Tuifière Plancherine, actions GEMAPI SMBVA, SISARC, RNR des Saisies, activités pleine nature et les aménagements pour limiter l'impact... actions des domaines skiables..., MAEC en lien avec les agriculteurs)



- Redonner une impulsion au plan d'actions des zones humides réalisé dans le Beaufortain (porté par le SMBVA) afin d'aboutir à des actions concrètes pour leur préservation et, réfléchir à étendre ce plan d'actions zones humides à l'ensemble du territoire (le SISARC côté Communauté de communes Cœur de Savoie et l'APTV souhaitent travailler sur la préservation des zones humides -> des liens sont à établir avec ces structures porteuses)
 - Etudier la mise en place d'un Contrat Vert et Bleu (financé en partie par la Région) en lien avec les syndicats de rivière et APTV. Définir la structure porteuse (Syndicat de rivière ? Arlysère ?) pour porter ce contrat avec différents partenaires (engagement sur 5 ans pour mener des actions opérationnelles)
 - Etudier les appels à projets en cours en faveur de la protection de la biodiversité (ex : Territoire engagé pour la nature...)
- Partenariats
 - Renforcer les partenariats et les interactions avec les acteurs de la biodiversité, le milieu scientifique et les entreprises locales (syndicat de rivières, association de chasse et de pêche, conservatoire d'espaces naturels de la Savoie, PNR des Bauges, CREA Mont Blanc (Centre de recherche sur les écosystèmes d'altitude), IRSTEA, universités, associations naturalistes, associations d'éducation à l'environnement, ONF...)
 - Pour les entreprises, cf. pour intégrer des actions de préservation de la biodiversité dans leurs projets d'aménagement (cf. lien avec la charte territoriale d'amélioration Axe 2 du PCAET)
 - Soutenir les différentes actions portées pour préserver les milieux naturels des différentes structures (exemple : PNR des Bauges : suivre les prospections naturalistes réalisées par le PNR des Bauges sur 2020 et 2021 ainsi que l'évènement grand public sur la biodiversité sur 3 communes de l'Agglo du PNR (Pallud, Thénésol, Allondaz). L'objectif est d'améliorer la connaissance naturaliste sur ces communes du PNR mais aussi de faire découvrir la biodiversité locale aux habitants)
 - Intégrer des animations sur la biodiversité (exemple : 2022 : Base de loisirs Gilly sur Isère (Pavillon Bleu) (cf. réseau REPERE du PNR des Bauges (animateurs nature) ; cf. Refuge LPO en partenariat avec un projet pédagogique de l'école de Gilly s/Isère...)
 - Suivre les actions de la stratégie Biodiversité du PNR des Bauges, avoir des actions communes et croisées avec le PNR des Bauges (ex/ Tufière de Plancherine + autres actions à venir...)
 - Documents d'urbanisme et préservation du foncier
 - Pour la révision du SCOT, réaliser une étude d'impact environnemental approfondie à l'échelle du territoire
 - Intégrer la prise en compte de la préservation de la biodiversité dans les projets d'aménagements portés par l'Agglomération ainsi que par les communes
 - Préserver les milieux sensibles, les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité via les PLU des communes (cf. avec les communes si elles ont connaissance de ces milieux et si ces milieux sont bien intégrés à leur PLU)
 - Réfléchir à l'acquisition foncière d'espaces naturels remarquables du territoire par des organismes de gestion ou des associations afin de favoriser une gestion des milieux sur le long terme



✓ Idées d'actions à affiner

- Réfléchir à la mise en place d'un atlas de la biodiversité communale ou intercommunale (forte démarche participative à mettre en place sur le territoire concerné) (cf. financement Agence Française de la Biodiversité-AFB) (cf. Exemple de la commune des Bellevilles)

✓ Lien avec les autres actions

- 1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d'urbanisme
- 3.3.1 Structurer l'offre de bois énergie en mettant en œuvre le dispositif SylvAcctes visant une gestion durable de la forêt
- 4.1.2 Sensibilisation à la nature de proximité
- 4.2.1 Connaissance de la ressources en eau disponible sur le territoire et gestion concertée
- 4.2.2 GEMAPI
- 4.3.1 Résilience des systèmes agricoles
- 4.3.2 Mettre en œuvre des actions opérationnelles pour préserver les terres agricoles

✓ Projets exemplaires sur le territoire

- Stratégie Biodiversité en cours dans le PNR des Bauges (l'état des lieux initial faune flore a été complété et remis à jour, une feuille de route est en cours d'écriture, une cible a été définie sur la partie orientale du PNR (dont les 10 communes d'Arlysère faisant partie du PNR)
- Plan de gestion en partenariat avec le PNR des Bauges sur la Tufière de la commune de Plancherine (écosystème en milieu karstique calcaire)
- Observatoire environnemental de la biodiversité sur le domaine skiable des Saisies
- RNR des Saisies (étude des services écosystémiques)

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlysère	Energie climat	Environnement	Communes, Conseil départemental 73, Conservatoire Espaces Naturels de la Savoie (CEN73), Région AURA, RNR des Saisies, PNR des Bauges, SISARC, SMBVA, APTV, ONF, Offices de tourisme, associations de chasse et pêche, Chambre Agriculture, AGATE, associations naturalistes, LPO...



✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	Etat des lieux des espaces naturels : 10 à 30 000 € (si prestataire)
Fonctionnement	0,5 ETP
Financements	<p>AMI Région : Appel à manifestation d'intérêt pour la sauvegarde d'espèces ou de groupes d'espèces prioritaires. Concerne les espèces présentes dans le réseau des Réserves Naturelles Régionales d'Auvergne Rhône-Alpes et les espèces menacées de disparition identifiées dans les listes rouges avec un statut « en danger critique » et « en danger ». Espèces floristiques et poissons migrateurs exclus. Aide forfaitaire plafonnée à 40 000 € / an (pourra être augmenté pour des projets concernant plusieurs espèces).</p> <p>AAP Région Aura Biodiversité</p> <p>Territoire engagés pour la nature, ce programme vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille, qu'elles soient débutantes ou initiées en matière de biodiversité.</p> <p>Financements potentiels de la Région à hauteur de 60k€ max (restauration trame Verte et Bleu), de l'Agence de l'eau (contribuer à la reconquête de la biodiversité) et du Département pour la réalisation d'un contrat vert et bleu</p> <p>Appel à projet en faveur des espaces naturels – Département de la Savoie – pour favoriser la réalisation d'opérations permettant de concilier, à long terme, protection de la biodiversité et maintien des activités productives et récréatives en dépendant</p> <p>Appel à projets Agence de l'eau « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021" : biodiversité et restauration des milieux aquatiques...</p> <p>Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer, aide du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour renouveler les forêts ; subventions de 60 à 80%</p>

✓ Calendrier prévisionnel

2022 : ...
2023 : ...
2024 : ...
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Réalisation d'une cartographie des espaces naturels et des espèces patrimoniales à protéger
- Nombre de partenariats engagés avec les acteurs de la préservation de la biodiversité
- Capacité de séquestration du carbone du territoire (140 ktéq CO₂ en 2012)





4.1 Mieux connaître et valoriser les écosystèmes naturels fragilisés

4.1.2 Sensibiliser la population sur la nature de proximité

AXE 4

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Habitants, professionnels					✓		XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Actions en cours :

- Communication et sensibilisation sur les enjeux de la préservation de la biodiversité – Tourbière des Saisies (RNR) (SIVOM des Saisies) : réalisation de panneaux d'exposition, d'une exposition photographique, interventions dans les écoles
- Formation des acteurs du tourisme à la biodiversité dans le cadre du Projet Roselend
- Prospections naturalistes réalisées par le PNR des Bauges sur 2020 et 2021 ainsi que l'évènement grand public sur la biodiversité sur 3 communes de l'Agglo du PNR

OBJECTIF 2027 :

Projet pédagogique d'éducation à la nature en place avec des écoles, collèges, lycées du territoire
Réalisation d'un évènement de sensibilisation annuel sur le territoire pour le grand public (Festival des Jardins Alpestres Albertville)

✓ Description de l'action

- Sensibiliser la population sur la nature de proximité en impliquant les communes, le réseau associatif, les enseignants, les professionnels du tourisme, les agriculteurs et les acteurs de l'éducation à l'environnement (cf. liste des acteurs de l'éducation à l'environnement du territoire réalisée par la département)
- Créer un blog ou une page facebook spéciale Biodiversité Arlysère (cf. service communication de l'Agglomération) où des espaces naturels du territoire seraient recensés et valorisés à travers de courtes vidéos et, en allant à la rencontre des élus, habitants, professionnels. L'objectif serait de valoriser un espace naturel par commune. Ces vidéos permettraient de



sensibiliser largement et, de communiquer sur les services rendus par les écosystèmes naturels du territoire (dont le stockage carbone...)

- Aider, soutenir les établissements scolaires du territoire à mettre en place des projets pédagogiques d'éducation à la nature et à l'environnement (sortie nature avec des accompagnateurs de moyenne montagne, animation RNR des Saisies/ PNR des Bauges...) Etudier la mise en place d'une enveloppe financière dédiée au soutien de ces actions.
- Communiquer auprès des écoles du territoire sur l'appel à projet du département de la Savoie en cours sur l'éducation à l'environnement avec une possibilité de participation financière de l'Agglomération. En effet, si une école du territoire candidate à l'appel à projet en proposant un projet pédagogique nature, l'Agglomération peut soutenir financièrement ce projet, ce qui peut inciter certaines écoles vers des projets plus ambitieux.
- Soutenir l'évènement grand public 2021 sur la biodiversité sur 3 communes de l'Agglo du PNR (Pallud, thénésol, Allondaz). L'objectif est de faire découvrir la biodiversité locale aux habitants.
- En lien avec le réseau EEDD (GRAPPE73) de la Savoie (éducation à l'environnement et au développement durable) et les différents acteurs du territoire en matière d'éducation à la nature et à l'environnement, organiser une « Fête de la nature » annuelle avec des stands d'associations, des projections, des sorties nature, des inventaires participatifs de plantes et d'animaux (exemple du CREA Mont Blanc avec le dispositif PhénoClim) ..., éventuellement adossée au Festival des Jardins Alpestres organisé par la ville d'Albertville (en 2021, une visite de la tourbière des Saisies a été intégré). Cette évènement peut s'inscrire aussi dans le cadre de la fête de la nature nationale (durée de 10 jours, fin du mois de mai)
- Continuer d'entretenir les sentiers du territoire qui facilitent la découverte de la nature proche par les habitants et intégrer dans la signalétique des messages de respect des espaces naturels et agricoles (attention piétinement des prés...)

✓ *Idées d'actions à affiner*

Accompagner les professionnels vers les bonnes pratiques en matière de biodiversité

- Exploitants forestiers, responsables de domaines skiables, agriculteurs, etc, peuvent adapter leurs pratiques pour limiter le tassement des sols, la consommation d'eau et de produits phytosanitaires, l'épandage...

✓ *Lien avec les autres actions*

4.1.1 Améliorer la connaissance du patrimoine vivant

4.2.1 Connaissance de la ressources en eau disponible sur le territoire et gestion concertée

4.2.2 GEMAPI

4.3.1 Résilience des systèmes agricoles

4.3.2 Mettre en œuvre des actions opérationnelles pour préserver les terres agricoles

✓ *Projets exemplaires sur le territoire*

Les animations pédagogiques réalisées au sein de la réserve naturelle régionale des Saisies

Plan de gestion sur la Tuffière (Plancherine)

Mémento du patrimoine naturel (territoire Albertville – Ugine) créé par le conservatoire des espaces naturels en partenariat avec le PETR Arlysère (parution du mémento en décembre 2010).

Festival des Jardins alpestres (Albertville)

Géofestival du Beaufortain



✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlysère	Energie climat	Environnement	Communes, Conseil départemental 73, Conservatoire Espaces Naturels de la Savoie (CEN73), Région AURA, communes, RNR des Saisies, PNR des Bauges, acteurs du tourisme, accompagnateurs, associations chasse et pêche, associations, réseau d'acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) à l'échelle de la Savoie (GRAPPE73)

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	...
Fonctionnement	0,2 ETP Coordination entre les établissements scolaires et le prestataire
Financements	Aide de l'agence de l'eau – Communiquer et éduquer à la préservation des milieux aquatiques, jusqu'à 70% de subvention. Appel à projet du Département Savoie Education à l'environnement (projet scolaire pour les cycles 3 écoles et collèges) : https://www.savoie.fr/web/psw_42491/education-a-l-environnement Aménager les espaces pastoraux et valoriser le pastoralisme- aide AURA, prise en charge d'une partie des investissements et actions de sensibilisation Financer mes projets innovants en faveur des insectes pollinisateurs – aide AURA sur la sensibilisation au public des insectes pollinisateurs ; 40% de subvention minimum

✓ Calendrier prévisionnel

2022 : ...
2023 : ...
2024 : ...
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Nombre d'animations scolaires réalisées en lien avec l'Agglomération sur les questions de la biodiversité
- Nombre d'évènements programmés sur le territoire en lien avec la sensibilisation de la nature
- Nombre de partenariats engagés avec les acteurs de l'éducation à l'environnement
- Part des espaces verts et naturels en milieu urbain





4.1 Mieux connaître et valoriser les écosystèmes naturels fragilisés

4.1.3 Favoriser la biodiversité dans les espaces verts publics et supprimer l'utilisation de pesticides

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Habitants, professionnels					✓		XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Références réglementaires : Réglementation visant l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics

Loi n°2014-110 dite « Loi Labbé » du 6 février 2014, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national.

Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires sur :

- Les espaces verts, forêts, voiries, promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé ;
- Les lieux récréatifs ou sportifs pour les enfants
- Les produits de biocontrôle, à faible risque et utilisés en Agriculture Biologique sont exemptés.

Cas d'exceptions :

- Les terrains de sports et de loisirs non accessibles par des enfants et qui doivent être fermés en cas de traitement ;
- Les cimetières s'il ne s'agit pas d'un espace vert ou d'un lieu de promenade ;
- Les voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès (bretelles, échangeurs, ouvrages, terres-pleins centraux) pour des raisons de sécurité des personnels ou usagers ;
- Les traitements nécessaires à la destruction et la prévention des organismes nuisibles réglementés ;
- En cas de danger sanitaire grave menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique.

Actions en cours :



- Des communes du territoire labellisées 2^{ème} ou 3^{ème} fleur
- La ville d'Albertville ainsi que certaines communes du territoire mettent en place de nombreuses actions dans la gestion de leurs espaces verts (alternatives au produit chimique, pas de fauchage de certains espaces pour permettre la biodiversité, paillage, désherbage mécanique ou manuel...)
- 4 désherbeurs à vapeur sèche ont été acquis par l'Agglomération et sont répartis sur 4 sous sites du territoire pour inciter les communes à une démarche 0 produits phytosanitaires dans la gestion des espaces publics

OBJECTIF 2027 : 100 % des communes de l'Agglomération en démarche zéro phytosanitaire

✓ Description de l'action

- Recenser les bonnes pratiques respectueuses de gestion des espaces publics réalisées dans les communes du territoire pour respecter la biodiversité et la santé des habitants.
- Communiquer largement sur la mise à disposition gratuite auprès des communes du territoire des 4 désherbeurs à vapeur sèche (solution alternative au désherbage chimique)
- Organiser une rencontre technique d'information portée par l'Agglomération à visée des agents des communes, des élus pour aborder la question de la gestion des espaces verts publics de façon respectueuse de l'environnement (intervenants extérieurs (ex/ Fédération FREDON Rhône Alpes/ retour d'expériences d'autres collectivités engagées..), présentation des solutions alternatives au désherbage chimique, ...)
- Proposer une formation (cf. CNFPT ou autres) des agents des communes des espaces verts du territoire à des techniques plus respectueuses de l'environnement (0 phyto, paillage, broyage, jardins en mouvements, ruches, fauche tardive, végétalisation urbaine, gestion différenciée des espaces, cimentière enherbée...)
- Encourager les communes à être exemplaires dans l'aménagement de leurs espaces publics (gestion différenciée des espaces en fonction des usages des espaces publics et communiquer auprès des habitants sur ces nouvelles méthodes de gestion en expliquant...) (s'inspirer des actions menées par la ville de la Motte Servolex)
- Encourager les communes à la mise en place de prairies fleuries avec fleurs mellifères, mise en place de ruches, poulailler, haies, arbres fruitières, hôtel à insectes, mise en place d'espaces « incroyables comestibles »... (s'inspirer de l'appel à projet mené par Cœur de Savoie auprès des communes)

✓ Lien avec les autres actions

4.1.1 Connaissances du patrimoine naturel

4.1.2 Sensibiliser à la nature de proximité

1.1.1 Sensibiliser les agents et les élus de l'Agglomération et des communes aux enjeux du PCAET

✓ Projets exemplaires sur le territoire

La gestion des espaces verts de la ville d'Albertville



✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlysière	Energie climat	Environnement	Conseil départemental 73, Communes, Région AURA, Association régionale Auvergne FREDON

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	0,1 ETP Animation/coordination
Financements	Financer mes projets innovants en faveur des insectes pollinisateurs – aide AURA sur la sensibilisation au public des insectes pollinisateurs ; 40% de subvention minimum

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...
2023 : ...
2024 : ...
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de communes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires
- Nombre de rencontres de sensibilisation/formation organisées avec les agents, élus du territoire
- Fréquence d'utilisation des désherbeurs mis à disposition des communes





4.2 Vers un usage raisonné et un partage équitable de la ressource en eau

4.2.1 Connaissance de la ressource en eau disponible sur le territoire et gestion concertée de la ressource en eau

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Habitants, professionnels					➤		XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le SDAGE 2016-2021 préconise la mise en place d'actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatives aux prélèvements nécessaires sur le territoire ARLYSERE (Bassin versant Arly, Isère en Tarentaise, bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie)

En effet, à l'échelle du territoire ARLYSERE, les usages de l'eau sont nombreux (eau potable, agriculture, hydroélectricité, industrie, tourisme, enneigement, ...) et les ressources en eau sont sources d'activités économiques majeures. Des agriculteurs du territoire témoignent de tensions quant à cette ressource. Lors des ateliers et réunions de concertation du PCAET, la ressource en eau a été jugée par l'ensemble des acteurs comme un enjeu fort sur le territoire au regard du changement climatique.

Certains usages tels que la micro-hydroélectricité se développent actuellement de façon exponentielle, rendant difficile la lisibilité sur la disponibilité et le partage des ressources entre les différents usages. D'autre part, les modifications qui seront induites par le changement climatique, rendent la planification autour de cette ressource encore plus difficile. Dans ce contexte, il est essentiel de caractériser cette ressource sur le territoire, avant de mettre en place un plan d'actions dans le cadre d'un Plan Territorial de Gestion de l'Eau par exemple.

Il existe cinq stations hydrologiques sur le territoire pour mesurer les débits des cours d'eau dont deux stations utilisées pour le suivi des étiages dans le cadre des arrêtés préfectoraux cadre sécheresse.

Actions en cours :

➤ Economies d'eau

- Mise en place de la télégestion sur les réseaux dans le but d'augmenter leur rendement (suivi débit de fuite...) (à ce jour, 85 % du réseau du territoire équipé, objectif de 100 % d'ici 2023)



- Convention avec Savoie PAN pour la réalisation d'un audit des consommations d'eau
 - Etude à l'échelle d'Arlysère, (ref 1) (Beaufortain et Val d'Arly exclus) qui identifie toutes les ressources et les réseaux (en cours). Cette étude a montré que la commune d'Albertville pourrait être alimentée par les bassins versants 10 mois/12, plutôt que de puiser dans la nappe de la plaine de Conflans. Cette étude va notamment permettre d'identifier les secteurs déficitaires et les secteurs excédentaires et ainsi mieux répartir la ressources en eau à l'échelle du territoire.
 - Optimisation des procédés de refroidissement chez Ugitech
- **Etude de la ressource**
- Actualisation de l'étude bilan besoin/ressources en eau réalisée en 2010 sur le bassin versant Arly (stage dédié en 2020 SMBVA)
- **Aménagements**
- 3 projets de retenues collinaires sur le territoire pour l'agriculture pour l'abreuvement des troupeaux

Les actions en cours pour la gestion et la préservation des milieux aquatiques sont recensées dans la fiche action 4.2.2

OBJECTIF 2027 :

- **Une connaissance approfondie de la ressource en eau disponible sur le territoire et une stratégie pour la gestion et le partage de la ressource en eau définie**
- **Identifier les gros producteurs d'eau du territoire**
- **Continuer les actions en cours sur les économies d'eau du réseau d'eau potable (gestion des fuites...)**

✓ **Description des actions prioritaires**

- Connaissance de la ressource en eau
 - Faire un état des lieux de la ressource en eau sur le territoire et des différents usages (eaux souterraines, réserves, cours d'eau, plans d'eau, des sources et captages d'eau du territoire) cf. pour associer les 3 syndicats de bassin versant du territoire pour avoir la vision globale
 - Identifier les besoins et les évolutions à venir en intégrant le changement climatique et ces effets (évaporation accrue, besoins croissants pour la neige de culture et l'irrigation, maintien des débits minimums biologiques dans les cours d'eau, développement des projets de microcentrale hydroélectriques).
 - Prendre en compte les problématiques écologiques, les écosystèmes naturels et les effets de la baisse des précipitations sur les débits réservés, ainsi que la solidarité amont-aval (définir la vulnérabilité de la ressource en eau)
 - Faire un travail de recensement auprès des groupements agricoles du territoire pour identifier les exploitants en manque d'eau sur le territoire en partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur la quantification de la ressource en eau pour un usage agricole.
 - Identifier les plus gros consommateurs d'eau du territoire pour réaliser des audits de consommation d'eau et mettre en place une stratégie de consommation/réduction des consommations.

- Gestion concertée de la ressource en eau



- Développer les outils du SDAGE pour avoir une feuille de route pour le territoire (plan territorial de la ressource en eau sur le territoire de l'Agglo ou à l'échelle des BV), ou des outils de gestion (Projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) ou Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE)/ étude volume prélevable)
 - Partage de l'état des lieux de la ressource en eau du territoire et des scénarios étudiés aux acteurs de gestion de l'eau du territoire (exploitants domaine skiable, EDF, communes, groupements agricoles, agriculteurs, équipements sportifs et ludiques, industries, syndicats de rivières, association de pêche, services de l'état...)
 - Réfléchir à des solutions collectives, partagées et concertées (multit-acteurs) pour le stockage de l'eau,
 - Veiller au respect des écosystèmes et du cycle de l'eau si création d'aménagement de stockage de l'eau (en alpages par exemple...)
- Economies d'eau
- Valoriser et communiquer sur l'étude portée par l'Agglo (ref1) et proposer (puis valider et mettre en œuvre) une stratégie afin de mettre en place les réseaux qui permettraient d'alimenter Albertville par les bassins versants. Sécuriser le maillage du réseau d'eau potable là où il est insuffisant (travaux sur 3 ans)
 - Continuer les actions d'économie d'eau pour tous les usages (AEP, ...) en utilisant la télégestion (détection des fuites...)
 - Sensibiliser à la question de l'artificialisation des sols sous l'angle de l'infiltration des eaux pluviales, limiter un maximum la permabilisation des sols quand c'est possible, considérer plus largement les solutions fondées sur la nature. Envisager également la désimperméabilisation des sols comme souhaite par exemple le faire la Ville d'Albertville pour ses cours d'école
 - Un plan de gestion des eaux pluviales pourrait être mis en place. A ce jour, le service eau fait des prescriptions sur l'infiltration des eaux pluviales dans le cadre de l'instruction des permis de construire.

✓ *Lien avec les autres actions*

- 1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d'urbanisme
- 3.4.2 Réunion multi acteurs autour de la micro hydroelectricité
- 4.3.1 Résilience des systèmes agricoles
- 4.2.2 GEMAPI
- 4.2.3 Sensibiliser la population aux économies d'eau et à la récupération d'eau pluviale
- 4.6.1 Gestion des risques naturels du territoire et prévention des inondations (GEMAPI)

✓ *Projets exemplaires sur le territoire*

Plan de gestion des eaux pluviales de la commune de Gilly-sur-Isère

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*



Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlysère	Service eau et assainissement et GEMAPI Arlysère	Agriculture Forêt	Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly (SMBVA), Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc (SISARC), Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV), industries, piscines, CASMB, communes, exploitants domaine skiables

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	...
Fonctionnement	...
Financements	<ul style="list-style-type: none"> • Aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Appel à projets "Rebond eau biodiversité climat 2020-2021" : assainissement, gestion durable du service public d'eau potable, économies d'eau, désimperméabilisation des sols... • Aide « Promouvoir et favoriser la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement dans le cadre de la restructuration à l'échelle de gestion supra-communale » • Aide « Accompagner les actions d'adaptation au changement climatique, y compris l'innovation »

✓ Calendrier prévisionnel

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Etat des lieux de la ressource en eau et définition du Projet de Territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)	X	X	X			
Mise en œuvre Projet de Territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)				X	X	X

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Réalisation de l'état des lieux de la ressource en eau (dont liste exhaustive des acteurs de l'eau)
- Nombre de réunions réalisées pour réunir les acteurs de l'eau du territoire
- Rendement moyen du réseau de distribution d'eau (attention veiller à la fiabilité des données et à leur interprétation)





4.2 Vers un usage raisonné et un partage équitable de la ressource en eau

4.2.2 Assurer une gestion des milieux aquatiques du territoire (GEMAPI)

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Habitants, professionnels					✓		xxx

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Gestion des milieux aquatiques (GEMA) du territoire ARLYSERE par les structures assurant l'exercice de la compétence GEMAPI :

- ARLYSERE sur le bassin versant de l'Isère en Basse Tarentaise, en partenariat avec l'APTIV
- SISARC sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie,
- SMBVA sur le bassin versant de l'Arly.

Dans le cadre de leurs plans pluriannuel d'entretien des cours d'eau, les structures gestionnaires effectuent des travaux concernant :

- L'entretien et la restauration des boisements de berges,
- La lutte contre la propagation des espèces invasives
- La gestion sédimentaire (curage, entretien plage de dépôts, espace de régulation des cours d'eau)

Les syndicats portent également des opérations de restauration des milieux aquatiques (restauration des continuités écologiques, restauration d'espace de bon fonctionnement, restauration de cours d'eau, ...) relevant de l'investissement.

Dans le cadre du renouvellement des plans pluriannuels d'entretien des cours d'eau, des déclarations d'intérêt général pour la gestion et l'entretien des cours d'eau du territoire, un volet sur le changement climatique a été intégré.

Plusieurs types d'actions peuvent être mises en œuvre, afin de favoriser l'adaptation des cours d'eau face au changement climatique : entretien régulier afin de limiter les débordements, opérations



d'entretien ciblées – déperissement d'espèces (frêne), favoriser la biodiversité – zones ombrages, restauration continuité, ...

Les cours d'eau bénéficient d'un classement réglementaire vis-à-vis de la continuité écologique (classe 1 et 2). Ces classements visent à la protection et à la restauration de la continuité écologique des rivières.

Les syndicats ont également la compétence pour la restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

La restauration écologique des cours d'eau permet de redonner un fonctionnement plus naturel des cours d'eau et contribue à la sécurité de la population face aux crues. Allier restauration et prévention des inondations, c'est l'enjeu de la nouvelle compétence GEMAPI.

Les actions relatives à la prévention des inondations sont recensées dans la fiche action 4.6.1

OBJECTIF 2027 :

Mise en œuvre des programmes pluriannuels d'entretien des cours d'eau sur les 2 bassins versants du territoire ARLYSÈRE

Mise en œuvre d'actions de restauration des milieux aquatiques par les syndicats de rivière du territoire (SISARC, SMBVA, ARLYSÈRE-APTV)

✓ **Description des actions prioritaires**

- Poursuite de l'entretien et restauration des cours d'eau sur le territoire ARLYSÈRE par les structures assurant l'exercice de la compétence GEMAPI : SISARC, SMBVA, ARLYSÈRE – APTV – dans le cadre des plans pluriannuels d'entretien des cours d'eau, reconnus d'intérêt général.
- Assurer une gestion adaptée des cours d'eau par une non dégradation des milieux aquatiques du territoire (cours d'eau, zones humides...) du territoire
- Actions de préservation et restauration des zones humides du territoire à définir (priorité sur des zones humides identifiées comme sensibles, ou concernées par différents usages)
- Mise en place des contrats verts et bleus qui peuvent permettre de financer ces actions, en lien avec les syndicats de rivière
- Recensement des forêts alluviales du territoire jouant un rôle essentiel en matière de protection des risques d'inondations, d'habitat naturel pour la faune et la flore et en matière de préservation de la qualité de l'eau

✓ **Lien avec les autres actions**

- 4.6.1 Prévention des inondations et gestion des risques naturels
- 4.2.1 Connaissance de la ressource en eau disponible sur le territoire et gestion concertée
- 4.1.1 Améliorer la connaissance du patrimoine naturel vivant
- 3.4.2 Réunions multi-acteurs autour de la micro-hydroélectricité

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**



Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlysère, Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly (SMBVA), Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc (SISARC),	Service GEMAPI Arlysère		Communes, EDF, Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV),

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	Travaux : de l'ordre de 1 million d'euros
Fonctionnement	
Financements	Aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Appel à projets "Rebond eau biodiversité climat 2020-2021" : biodiversité et restauration des milieux aquatiques... Aide de la Région (contrat vert et bleu) Département de la Savoie - CTS

✓ Calendrier prévisionnel

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Travaux d'entretien des cours d'eau dans le cadre du programme pluriannuel sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie – SISARC (nouveau plan pluriannuel sur la période 2021-2025)	X	X	X	X	X	X
Travaux d'entretien des cours d'eau dans le cadre du programme pluriannuel sur le bassin versant de l'Arly (2020-2024 puis renouvellement) – SMBVA	X	X	X	X	X	X
Travaux d'entretien des cours d'eau dans le cadre du programme pluriannuel sur le bassin versant de l'Isère en basse Tarentaise (2020-2024 puis renouvellement) – ARLYSÈRE	X	X	X	X	X	X

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Linéaire de cours d'eau entretenus
- Montant financier des travaux réalisés





4.2 Vers un usage raisonné et un partage équitable de la ressource en eau

4.2.3 Sensibiliser les habitants et les communes aux économies d'eau et à la récupération des eaux pluviales

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants Qualité de l'air	Adaptation au changement climatique	Création d'emplois	
Habitants, professionnels					✓		XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le SDAGE 2016-2021 préconise la mise en place d'actions de préservation de l'équilibre quantitatif relatives aux prélèvements nécessaires sur le territoire ARLYSERE (Bassin versant Arly, Isère en Tarentaise, bassin versant Isère en Combe de Savoie)

En effet à l'échelle du territoire ARLYSERE, les usagers de l'eau sont nombreux (eau potable, agriculture, hydroélectricité, industrie, enneigement...) et les ressources en eau sont sources d'activités économiques majeures. Des agriculteurs du territoire témoignent de tensions quant à cette ressource.

OBJECTIF 2027 : Des actions de sensibilisation auprès de la population et des communes sur le territoire

✓ Description des actions prioritaires

- Benchmark sur les solutions de gestion de la récupération et de l'utilisation des eaux pluviales (chasses d'eau, lave linge...) mises en place par d'autres territoire (deux volets à étudier : technique et financier, facturation)
- Gestion des bassins dans les villages
- Sensibiliser et communiquer sur les économies d'eau (moyennes de consommations, bons gestes pour économiser l'eau...)
- ⊕ Encourager les comportements et équipements économes en eau : robinets économes, douche plutôt que bain, usage rationnel du lave-vaisselle et de la machine à laver, nettoyage raisonné des voitures... etc.



- Encourager la récupération d'eau pour les usages extérieurs des particuliers, des professionnels et des communes (ex/ arrossage des fleurs, espaces verts publics...)
- Mettre en place une stratégie de communication/information du grand public relayée par les communes et les acteurs du territoire en cas de tensions sur la ressource en eau et de restrictions réglementaires (mise en œuvre des arrêtés préfectoraux cadres sécheresse) sur les usages pour gérer les situations de crise (voir pour sms groupé/Mails comme ceux de la potabilité de l'eau auprès des particuliers renvoyant vers l'arrêté et leurs clauses)

✓ *Lien avec les autres actions*

4.2.1 Connaissance de la ressource en eau disponible sur le territoire et gestion concertée

4.2.2 Gestion des milieux aquatiques du territoire (GEMAPI)

4.6.1 Gestion des risques naturels du territoire et prévention des inondations (GEMAPI)

1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d'urbanisme

✓ *Projets exemplaires sur le territoire*

Plan de gestion des eaux pluviales de la commune de Gilly-sur-Isère

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlysère	Service eau et assainissement et GEMAPI Arlysère		Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly (SMBVA), Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc (SISARC), Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV), industries, piscines, CASMB, communes

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	0,1 ETP
Financements	Aides de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : Mettre en place une politique partenariale de l'eau, maximum 70% de subvention. Appel à projets "Rebond eau biodiversité climat 2020-2021" : assainissement, gestion durable du service public d'eau potable, économies d'eau, désimperméabilisation des sols...

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...

2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*



- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès des usagers et des communes





4.3 Préserver les surfaces agricoles et favoriser les pratiques vertueuses et adaptées au changement climatique

4.3.1 Résilience des systèmes agricoles du territoire face aux effets du changement climatique

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants	Adaptation changement climatique	Création d'emplois	
Agriculteurs			✓		✓	✓	XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Le territoire d'Arlysère compte 345 sièges d'exploitations agricoles¹. Seules 16% des exploitations ont comme atelier principal des productions végétales (céréales, maraîchage, viticulture, pépiniériste ou arboriculture). L'agriculture d'Arlysère est donc majoritairement dédiée aux productions animales et plus particulièrement orientée vers la filière bovin lait. Les systèmes d'élevages sont plutôt orientés vers l'élevage extensif et basés sur l'usage de prairies² et dans certains systèmes sur l'achats de fourrages extérieurs.

Par ailleurs, de nouveaux systèmes de production basés sur l'agriculture biologique commencent à se développer sur le territoire. On dénombre aujourd'hui 19 producteurs bio sur Arlysère (5.5% des exploitations d'Arlysère) sur 479 ha en bio (2.3% de la SAU³).

Avec quasiment +2°C depuis 1950⁴, les Alpes et notamment la Savoie comptent parmi les zones les plus réchauffées du monde. Cette augmentation de température entraîne des chaleurs printanières et estivales, des douceurs hivernales, une baisse de l'enneigement, des modifications de végétation, etc., qui ont des impacts importants sur l'agriculture.

Les réunions d'élaboration du PCAET d'Arlysère ont permis d'échanger sur les enjeux liés au changement climatique et de faire ressortir certains problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs du territoire, notamment :

- Le manque de temps d'échanges prospectifs et concertés des acteurs du monde agricole du territoire concernant les problématiques liées à l'adaptation au changement climatique.

¹ Source : Observatoire de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, données 2018.

² 96% des surfaces agricoles du territoire d'Arlysère sont des prairies et 76% de la SAU sont des alpages.

³ La part des surfaces en agriculture bio est faible par rapport à la médiane des EPCI de la région Auvergne Rhône Alpes (5,3%) – Source : Terristory.

⁴ Source : Diagnostic prospectifs Savoie 2040 – Fiche de synthèse. Quelles évolutions climatiques et quels effets en Savoie à l'horizon 2040?



Ceci peut induire des difficultés des agriculteurs à faire évoluer leurs systèmes et outils de production (investissement dans de nouveaux équipements, évolution des pratiques adaptées aux évolutions climatiques à venir,...)

- Un manque de réflexion sur l'adaptation de la gestion des systèmes fourragers face aux changements climatiques (Ex : réduction de la dépendance aux achats externes de fourrages, gestion de la biodiversité dans les prairies,...)
- Des problèmes de plus en plus récurrents de gestion de l'accès et de la ressource en eau, notamment dans les alpages et en plaine.

Une économie agricole dépendante de la filière laitière avec des possibilités de diversification en plaine et en montagne.

Face à ces premiers constats, il s'agit aujourd'hui de confronter les évolutions climatiques pressenties et les systèmes d'exploitation agricoles en place sur le territoire pour mesurer la résilience ou la fragilité de ces systèmes face à ces changements climatiques puis faire émerger des mesures d'adaptations. Ces mesures devront permettre en même temps d'adapter les exploitations aux impacts du changement climatique et de limiter l'impact des exploitations sur leur environnement ainsi que leur externalités négatives.

L'objectif étant de penser les systèmes d'exploitation agricoles de demain et d'orienter petit à petit l'évolution des exploitations en place et les nouvelles installations sur le territoire.

Actions d'adaptation au changement climatique en cours ou déjà réalisées sur le territoire:

- Développement d'outils pour aider les alpagistes à se préparer et anticiper le changement climatique par les services pastoraux des Alpes et des organismes de recherche (INRAE).
- Le Plan Pastoral Territorial (PPT) du Beaufortain, Val d'Arly et Grand Arc 2015-2019 inclut deux actions pour répondre aux enjeux de l'eau dans l'activité pastorale du territoire :
 - Alimentation en eau des logements : Création et entretien des équipements de captage, stockage, adduction et distribution d'eau potable pour les bergers.
 - Eau pour les animaux : Création des équipements de captage, stockage, adduction et distribution d'eau pour les animaux pour une répartition efficace de l'eau sur l'alpage.
- Co-financement par le territoire du Beaufortain d'une mesure du PAEC Mont Blanc Arve Giffre (Projet Agro-environnemental et Climatique) visant à maintenir la diversité biologique dans les prairies grâce à des fauches régulières et retardées et à la préservation de milieux ouverts (Mesure Herbe 08 - Entretien des prairies remarquables par fauche à pied). En 2018, environ 45 hectares engagés par des exploitants du Beaufortain ont contractualisé cette mesure sur une durée de 5 ans (2017-2021).
- 2 réserves collinaires pour l'abreuvement des troupeaux ont été réalisées en 2018, et 2 sont en cours de réflexion

OBJECTIF 2027 :

Améliorer la résilience des systèmes agricoles du territoire face aux changements climatiques en pensant les systèmes de demain.

✓ Description des actions prioritaires

- Informer et sensibiliser la profession agricole aux conséquences du changement climatique sur le territoire et sur leur exploitation :
 - Organiser des réunions entre les agriculteurs (groupements agricoles), des organismes de développement agricole et des climatologues pour partager des constats sur les tendances d'évolutions du climat/les spécificités du territoire/les scénarios climatiques afin d'objectiver la vulnérabilité au changement climatique pressentie des exploitations du territoire puis de définir collectivement des



adaptations des différents systèmes de production sur le court et moyen terme. Ces réunions pourront faire émerger des actions ciblées par filière.

- *Exemples :*
 - *A court terme : étudier la mise en place d'aménagements permettant de stocker de l'eau en alpage et d'aménagements respectueux du milieu naturel (étude d'impact de la ressource en eau à faire en amont pour la prise du compte du milieu naturel, ex/ zones humides)*
 - *A moyen/long terme : accompagner et mettre en place des exploitations agricoles résilientes face au changement climatique avec des marges de manœuvre au niveau de l'alimentation fourragère.*
 - Proposer des diagnostics d'exploitation de vulnérabilité au changement climatique :
 - sur les alpages : diagnostics pastoraux de sensibilité des alpages au changement climatique + suivi du réseau des alpages sentinelles en lien avec la SEA 73 sur les alpages
 - autres types de diagnostics : voir avec le CERAQ, le SUACI ? La CASMB ?
 - Faire un travail de recensement auprès des groupements agricoles pour identifier les exploitants en manque d'eau sur le territoire
- Diversifier les activités et productions agricoles à l'échelle du territoire ou des exploitations afin de réduire leur vulnérabilité au changement climatique
- Diversification des productions et activités à l'échelle des exploitations :
 - Encourager les agriculteurs à diversifier leur productions (*Exemple : proposer aux éleveurs / céréaliers de plaine à développer du maraîchage de plein champs à destination de la restauration collective*) et à créer des partenariats entre agriculteurs (*Exemple : épandage de la matière organique d'élevage sur des cultures de plaine ? ...*)
 - Encourager le développement de l'agro-tourisme par l'accueil de touristes (gîtes, ferme pédagogique, dégustations, visites) (faire le lien avec la fiche 4.4.1)
 - Diversification des productions à l'échelle du territoire :
 - Favoriser l'émergence de projet de maraichage ou de productions manquantes sur des parcelles communales (mise à disposition de parcelles communales pour favoriser des installations, étude du développement de la production maraîchère de plein champs,...).
 - Poursuivre la veille foncière agricole à l'échelle de l'agglomération Arlysère et se porter acquéreur du foncier agricole disponible en vue d'installer de nouveaux agriculteurs sur le territoire sur des productions manquantes ou d'avenir. (cf. action 4.3.2)
- Accompagner les agriculteurs à développer de nouvelles pratiques agricoles visant une meilleure résilience de leur systèmes de production
- Favoriser l'émergence de nouvelles pratiques culturales adaptées au changement climatique via des groupes d'échanges de pratiques : tester de nouvelles rotations/associations de cultures, mélanges prairiaux, variétés,...
 - Travailler sur l'adaptation des systèmes fourragers : biodiversité dans les parcelles, gestion des coupes, préservation des surfaces de prairies temporaires et



permanentes face à l'artificialisation des terres, travailler sur l'autonomie fourragère des exploitations...

- Réduire l'impact des pratiques des agriculteurs sur le changement climatique en réduisant l'utilisation des produits chimiques, diffusant des pratiques moins consommatrices d'eau, testant de nouvelles techniques culturales moins consommatrices de carburants (Techniques culturales simplifiées TCS...), améliorant l'efficacité des équipements, favorisant une bonne structure des sols (raisonnements des interventions, engrais verts, semis sous couvert...)
- Encourager la mise en place de pratiques tendant vers l'agro-écologie (bio, agro-foresteries, sylvo-pastoralisme,...) sur le territoire.

Remarque : Les sous actions « diversifier les activités et productions agricoles à l'échelle du territoire ou des exploitations afin de réduire leur vulnérabilité au changement climatique » et « accompagner les agriculteurs à développer de nouvelles pratiques agricoles visant une meilleure résilience de leur systèmes de production » pourront être amenées à évoluer en fonction des échanges et conclusions suite à la mise en place de la sous action « informer et sensibiliser la profession agricole aux conséquences du changement climatique sur le territoire et sur leur exploitation ».

✓ *Lien avec les autres actions*

2.1.3 Réaliser des économies d'énergies dans le secteur agricole et développer des pratiques et équipements économes

4.2.1 Connaissance de la ressource en eau disponible et gestion concertée

4.1.1 Améliorer la connaissance du patrimoine vivant naturel sur le territoire

4.4.1 Mobiliser accompagner les acteurs du tourisme dans leurs démarches environnementales et dans leurs actions d'adaptation / atténuation au changement climatique

4.5.1 Déployer une stratégie alimentaire territoriale en lien avec les actions en restauration collective

4.5.2 Promouvoir la consommation de produits bio et locaux auprès des habitants et des restaurateurs

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
CASMB/SEA 73	Agriculture, forêt	Eau Economie	Groupements agricoles, SEA, SICA Alpage, AFP, Région AuRA, communes, AGATE (Agence Alpine des territoires), ADABIO, AFOCG des Alpes...

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	0,25 ETP
Financements	- Pour les actions liées aux alpages : mobiliser la mesure 761 du PDR "Aménager les espaces pastoraux et valoriser le pastoralisme" pour mettre en œuvre des actions de valorisation et de sensibilisation au pastoralisme. - Pour les autres actions : recherche de financements dédiés.



✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...

2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre d'agriculteurs participant aux réunions d'informations et aux groupes d'échanges mis en place sur le territoire
- Nombre de dossiers liés aux adaptations du changement climatique déposés et validés dans le cadre du nouveau PPT
- Part de la SAU dédiée aux productions végétales (maraichage, arboriculture, céréales...)
- Nombre de diagnostics d'exploitations agricoles de vulnérabilité climatique





4.3 Préserver les surfaces agricoles et favoriser les pratiques vertueuses et adaptées au changement climatique

4.3.2 Mettre en œuvre des actions opérationnelles pour préserver des terres agricoles

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants	Adaptation changement climatique	Création d'emplois	
Agriculteurs			✓		✓	✓	XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Dans le cadre de ses compétences d'étude et de gestion de projets de développement agricole et/ou forestier, la Communauté d'Agglomération Arlysère souhaite conduire une politique foncière ambitieuse et volontariste participant entre autre au développement des filières agricoles en circuit court, au maintien des exploitations agricoles ayant des pratiques agricoles adaptées (notamment les filières de qualité) et à leur développement.

Les espaces agricoles constituent également un important stock de carbone pour le territoire et jouent un rôle important dans l'atténuation des effets du changement climatique. Les zones cultivables représentent 24% du stock de carbone du territoire.

Arlysère souhaite ainsi mobiliser du foncier agricole pour en maintenir l'usage agricole. L'objectif de la collectivité est également de pouvoir intervenir lors de la cession de propriétés agricoles ou mixtes en faveur de l'installation d'agriculteurs sur son territoire, de la consolidation d'exploitations existantes ou pour conforter la destination agricole des terres.

OBJECTIF 2027 : Mise en place d'actions en lien avec la préservation des terres agricoles

✓ Description des actions prioritaires

- Prendre en compte les enjeux de préservation du foncier agricole dans le cadre du renouvellement du SCOT
- Réaliser un état des lieux des terres agricoles (dont les alpages, montagnettes,...) qui sont propriétés d'Arlysère et des communes de la Communauté d'Agglomération pour connaître / comprendre le contexte foncier et co-construire une politique sur le foncier agricole
- Identifier à l'échelle du territoire les espaces en friches, non entretenus. En fonction des besoins identifiés entretenir certaines parcelles, en défricher (ex : zones intermédiaires, montagnettes) et les mettre à disposition de projets répondant aux besoins du territoire



- Poursuivre la veille sur les cessations d'activités des agriculteurs sur le territoire en lien avec la Chambre d'Agriculture, la SAFER, l'EPFL et les différents acteurs du foncier sur le territoire
- Se porter acquéreur du foncier agricole notamment dans le cadre de la politique des circuits courts du territoire.
- Mettre en place d'un CLIF (Comité local d'installation et foncier), outil de médiation sur le foncier agricole : expérimentation sur Grésy sur Isère visant l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire, la confortation d'exploitation et la restructuration foncière du parcellaire des exploitants locaux. Action portée par l'Agglomération en partenariat avec la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc, la SAFER, les représentants professionnels locaux, la DDT, le Département, les organismes de développement agricole.
- Suivre les réflexions départementales entre la SEA, la SAFER et le Département au sujet de la mise en place d'une politique d'intervention sur le foncier en alpage.

✓ *Lien avec les autres actions*

1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d'urbanisme

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Agglomération Arlysère	Agriculture, forêt Economie	SCOT Urbanisme Economie	Groupements agricoles, SEA, SICA Alpage, AFP, Terre de Liens, Région AuRA, communes, collectivités, SAFER, EPFL, caisse des dépôts, Département, ...

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	
Financements	<p>Pour les actions liées aux alpages : mobiliser la mesure 761 du PDR "Aménager les espaces pastoraux et valoriser le pastoralisme" pour mettre en œuvre des actions de valorisation et de sensibilisation au pastoralisme.</p> <p>Politique d'intervention sur le foncier en alpage portée par le conseil départemental de la Savoie en lien avec la SAFER et la SEA</p> <p>Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer, aide du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour renouveler les forêts ; subventions de 60 à 80%</p>

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...
 2023 : ...
 2024 : ...
 2025 : ...
 2026 : ...
 2027 : ...



✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Mise en place effective d'un outil de suivi du parcellaire agricole
- Nombre d'installations et de confortations agricoles sur le territoire depuis 2020
- Part de la surface des friches identifiées mises à disposition pour des projets agricoles
- Surfaces agricoles artificialisées ou situées en zones urbanisables (Source : DDT73)





4.4 Favoriser un tourisme de montagne durable s'adaptant au contexte du changement climatique

4.4.1 Mobiliser, accompagner les acteurs du tourisme dans leurs démarches environnementales et dans leurs actions d'adaptation/atténuation du changement climatique

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants	Adaptation changement climatique	Création d'emplois	
Exploitants des domaines skiables offices du tourisme, professionnels du tourisme	✓	✓	✓	✓	✓	✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

A noter : le volet « sensibilisation des clientèles » n'est pas abordé dans cette fiche action, faisant l'objet d'une action à part entière.

✓ Contexte

Stations et offices du tourisme travaillent depuis un certain nombre d'années sur ces sujets, afin notamment de développer l'offre touristique estivale, de diversifier l'offre hivernale, d'intégrer les préoccupations environnementales dans leurs activités : économies d'énergie et d'eau, préservation et prise en compte des milieux naturels sensibles dans l'aménagement et la gestion des espaces, mutualisation des réserves collinaires avec les alpagistes, gestion des déchets etc.

Aujourd'hui, les évolutions climatiques, les enjeux énergie-climat, et les évolutions des attentes des clientèles en matière de consommation touristique comme d'engagement environnemental de leur destination, exigent de nos destinations une montée en puissance significative et rapide de leurs politiques en la matière, afin de contribuer à leur niveau à :

- L'atténuation des effets du changement climatique
- L'adaptation de leur offre et de leurs pratiques au changement climatique

En station, c'est désormais toute la branche qui est mobilisée: En octobre 2020, Domaines Skiables de France s'est engagé concrètement au travers d'une feuille de route environnementale de 16 éco engagements.



OBJECTIF 2027 :

Toutes les stations de ski du territoire labellisées et/ou engagées dans une démarche de tourisme durable respectueux de l'environnement avec une stratégie locale de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique définie et à l'œuvre

Montée en puissance des actions d'adaptation et d'atténuation dans l'ensemble de l'offre touristique locale

✓ **Description des actions prioritaires**

○ **Energie et eau :**

Parmi les 16 éco engagements de DSF, l'ensemble des entreprises de la branche s'engagent à atteindre la neutralité carbone des domaines skiables d'ici 2037, avec zéro émission de CO2. 95% des émissions de GES des domaines skiables sont liées à l'usage des engins de remontée, qui fonctionnent essentiellement au gasoil. L'hydrogène est aujourd'hui l'option qui a été retenue pour le futur modèle énergétique des domaines. Les prototypes sont à l'étude et prévus dans un délai de 3 à 5 ans.

D'ici là, des actions seront néanmoins amplifiées sur l'ensemble de nos domaines skiables pour diminuer la facture énergétique, GES et eau des domaines skiables d'Arlysère :

- Développer l'éco remontée : pas de remontée systématique, mais une remontée effectuée en fonction des besoins
- Généraliser les formations à l'éco conduite des conducteurs d'engins de remontée
- Optimiser la remontée via l'intégration dans les engins de remontée de systèmes de pilotage en temps réel, de mesure de la hauteur du manteau neigeux, de GPS...
- Optimiser la production de neige de culture
- Ralentir ou fermer certains appareils de remontées mécaniques en période de basse fréquentation, dès lors que cela n'impacte pas le nombre de pistes ouvertes et en explicitant les raisons à la clientèle
- Développer les énergies renouvelables (production électrique avec la neige de culture, etc.)

Concernant l'eau, l'objectif est à la fois :

- de favoriser la récupération et diminuer la consommation d'eau,
- de partager la ressource avec les agriculteurs locaux et/ou pour les besoins de réserve incendie voire d'eau potable,
- de lisser les prélèvements pour diminuer leurs impacts sur les écosystèmes.

Au-delà des Domaines skiables, les acteurs du tourisme veilleront à la prise en compte des besoins énergétiques et en eau des projets qui pourraient émerger dans le cadre de la diversification touristique.

○ **Biodiversité et paysages**

- Mettre en place les moyens de préserver et de valoriser les sites naturels sensibles et riches de biodiversité, zones d'hivernage, de reproduction, zones humides etc ; en faire des supports de sensibilisation auprès des clientèles : tourbières, tuffière (Plancherine)
- Identifier les aménagements touristiques défavorables à la faune et envisager des actions correctives. Ex : mise en place de repères visuels sur les tronçons de remontées mécaniques exposant le tétras-lyre aux collisions
- Accélérer le retour à la nature après tous travaux d'aménagements, d'infrastructures, ou leur abandon, en utilisant exclusivement des espèces endémiques



- Diversification d'une offre adaptée au changement climatique et aux enjeux énergie-climat
 - Soutenir les projets favorisant l'éco-tourisme et l'économie circulaire locale (lien avec les activités agricoles et bois par exemples), favoriser les partenariats entre acteurs du tourisme locaux
 - conforter l'offre et la mise en marché des activités de pleine nature identifiées dans les stratégies touristiques des 4 Offices du tourisme : randonnée, itinérance, trail, cyclo, enduro, avec toujours l'intégration des préoccupations de sensibilisation des publics à l'environnement dans lequel ils évoluent ; en lien, développer les solutions de mobilité douce pour accéder à ces activités, la mise en avant des activités accessibles en modes doux (communication, incitations financières, réductions...), les produits packagés, le partage de l'espace notamment avec les agriculteurs (piétinement, non respect des itinéraires...), les forestiers ainsi que les autres etc (// FA 4.4.3)
 - établir et mettre en œuvre une stratégie coordonnée de l'offre en matière de plans d'eau et de piscines à l'échelle du territoire, afin de répondre aux besoins croissants en ilots de fraîcheur, en optimisant et diversifiant notre offre en la matière ; créer des produits touristiques associant cette thématique « eau ».

- Développement de la clientèle de proximité, locale à régionale
 - Favoriser un tourisme de proximité : offres adaptées courts, moyens séjours et excursionnistes, tarification, communication, solutions de mobilité (FA 443)
 - Sachant que la montagne constitue un îlot naturel de fraîcheur de plus en plus recherché, anticiper la croissance de la fréquentation de ces espaces à ces fins pour une meilleure gestion des flux (accès règlementés, système de navettes, communication engageante, aménagements spécifiques, séparations des activités, etc.)

- Sensibilisation des acteurs et montée en compétences
 - Dans le cadre du plan de montée en compétences qui est en germe de manière coordonnée au sein des 4 Offices du tourisme, sensibiliser les acteurs du tourisme aux enjeux du changement climatique et des problématiques environnementales d'une manière générale (rencontres, eductours, formations, etc.)

- Labellisations ou engagement dans une démarche de progrès, comme garants de l'action dans la durée et avec l'ensemble des acteurs locaux
 - Accompagner et encourager les domaines skiables du territoire ainsi que les socio-professionnels du tourisme dans leur démarche environnementale et/ou leur labellisation
 - Etudier les labels de tourisme durable existants (exemple : label Flocon Verts, Perle des Alpes, Green Globe, ou une norme internationale telle que la ISO 14090 spéciale sur l'adaptation au changement climatique ou la ISO 14001 sur l'impact de l'activité sur l'eau, l'air, le sol et les ressources naturelles) pour labelliser les stations de ski engagées dans une démarche de développement durable (exploitants domaines skiables, office du tourisme...)
 - S'inspirer du label pavillon bleu (pour les plages et ports de plaisance) mis en place sur le plan d'eau de Grésy sur Isère.
 - Encourager la labellisation des établissements hôteliers, restaurants, gîtes, campings éco-responsables qui ont engagés une démarche durable dans leurs structures (ex/ label la clef verte, Ecogîtes, accueil à la ferme, accueil paysan, gîtes



panda, green globe... qui certifie la mise en place d'actions en lien avec le tourisme durable...)

✓ Projets exemplaires sur le territoire et sur le territoire alpin

- Exploitant Domaine skiable des Saisies certifié ISO 14001 (norme certifiant la prise en compte de la préservation de l'environnement)
- Les saisies : système GPS sur dameuse avec lien vers neige de culture
- Charte nationale du développement durable signée par la commune de Beaufort (1ère en France) et démarche environnementale globale (esprit de la norme ISO 14001) portée par la SEMAB
- Création de produits (activités, séjours, événements...) et leur valorisation sur supports de communication (par exemple : <https://www.valberg.com/10-idees-vertes.html>)
- Regroupement et valorisation d'acteurs touristiques engagés dans la préservation et la valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager des Parcs nationaux via la marque « Esprit Parcs »

✓ Lien avec les autres actions

4.4.2 Sensibiliser la clientèle touristique et de loisirs sur les enjeux environnementaux

4.4.3 Trouver des solutions de transport alternatif à la voiture individuelle et accessibles à tous pour se rendre en station de montagne et sur les sites touristiques

2.2.3 Réhabiliter l'immobilier de loisir

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Acteurs du tourisme (exploitants domaines skiabiles, communes supports, OT)	Tourisme Energie climat	Communication APN	Labelle Montagne, exploitants de domaines skiabiles, hébergeurs touristiques, offices de tourisme, professionnels du tourisme, Savoie Mont-Blanc, Domaines skiabiles de France (DSF)

✓ Coûts et moyens identifiés



Investissement	
Fonctionnement	
Financements	<p>Programme Espaces Valléens (2021-2027) : crédits Massif (UE, Etat et Régions) et où les entrées « adaptation au CC », « transition écologique », « diversification touristique », « tourisme durable »... seront largement privilégiées</p> <p>Pour les actions de préservation des paysages liées aux alpages : mobiliser la mesure 761 du PDR "Aménager les espaces pastoraux et valoriser le pastoralisme" pour mettre en œuvre des actions de valorisation et de sensibilisation au pastoralisme.</p> <p>Réaliser des projets d'investissements dans ma petite station de montagne – aide AURA pour diversifier les activités dans les petites stations ; subventions jusqu'à 50% du projet</p> <p>Favoriser la diversification touristique en territoire de montagne hors saison hivernale – aide AURA pour étudier et réaliser des actions de diversification touristique ; 50% de subventions max avec plafond à 50k€</p> <p>Financer mes actions de sauvegarde d'espèces prioritaires – aide AURA sur la préservation des tétras et gypaètes barbus par exemple ; 40k€ max par an</p> <p>A venir : dispositif du ministère de l'écologie d'accompagnement des stations de ski pour les aider à trouver des solutions d'adaptation au changement climatique</p>

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...
2023 : ...
2024 : ...
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de destinations touristiques engagées dans une démarche « Tourisme Durable » ou un label
- Nombres d'actions d'adaptation et/ou d'atténuation mises en place par les destinations touristiques
- Baisse de la consommation d'énergie annuelle des stations de ski par rapport à 2019
Baisse de la consommation d'eau annuelle des stations de ski par rapport à 2019





4.4 Favoriser un tourisme de montagne durable s'adaptant au contexte du changement climatique

4.4.2 Sensibiliser la clientèle touristique et de loisirs sur les enjeux environnementaux et énergie-climat du territoire et valoriser les actions menées

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants	Adaptation changement climatique	Création d'emplois	
Exploitants des domaines skiables offices du tourisme, professionnels du tourisme	✓		✓	✓		✓	xx

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Actions en cours :

- Actions de sensibilisation environnementale par des exploitants de domaines skiables et des acteurs du tourisme du territoire : opération ramassage de déchets sur les pistes en fin de saison, messages de sensibilisation dans la station et dans certains hébergements, promotion du covoiturage, promotion des produits locaux, sensibilisation aux zones d'hivernage du tétras lyre...
- Communication et incitation à l'usage de solutions de mobilité douce (voir FA 4.4.3) et au tri des déchets (livret d'accueil Arèches-Beaufort)
- Actions des gestionnaires de domaines skiables en faveur de la réduction des consommations énergétiques, du partage de la ressource en eau, de la biodiversité, ...
- Mise en place de l'espace muséographique Tremplin92, qui est à la fois un outil de mémoire des JO92 mais tout autant un espace de promotion et de connaissance du territoire sous tous ses aspects (outdoor, agriculture, espaces naturels, hydrographie...). Un module complet de Tremplin92 porte sur les enjeux climatiques et l'adaptation.

OBJECTIF 2027 :

Des actions de sensibilisation et communication environnementales renforcées auprès de la clientèle touristique et de loisirs de proximité, notamment dans les stations de montagne



✓ Description des actions prioritaires

- **Améliorer le ramassage et le tri des déchets** réalisé par les touristes et les socios-pros (prestataires, hébergeurs, restaurateurs...), en stations, selon les consignes de tri locales : sensibilisation (communication relayée par les socios-pros, animations sur les pistes...), formation (gestionnaires déchets des établissements recevant du public), identification et résolution des points noirs de collecte – en lien avec le service déchets de l'Agglo
- Organiser au moins une fois par an une **opération de ramassage** sur chaque station et chaque site touristique d'envergure (cf Eco engagements DSF), en lien avec les associations (Mountain Day de Mountain Riders par exemple)
- Identifier et réaliser les outils d'information et de communication les plus pertinents (affiches, panneaux de départ de sentiers, vidéo, etc.) pour **sensibiliser les touristes et promeneurs locaux au respect de l'environnement**, in situ notamment : déchets, respect des espaces agricoles (alpages...) et naturels sensibles
- Développer **l'éducation à l'environnement** des clientèles, scolaires et autres usagers en informant des initiatives portées par les acteurs du tourisme en matière de préservation des milieux et de la biodiversité : sorties et visites guidées (RN Tourbière des Saisies...), dispositifs de protection (tétrasyre), gestion et partage de la ressource en eau, végétalisation des zones d'intervention par des espèces endémiques... Autre exemple, le développement des usages de Tremplin 92 comme outil de sensibilisation via : pôle spécifique de l'exposition permanente, médiation culturelle (accueils de classe et groupes mais aussi supports connectés), expositions temporaires sur les thématiques environnement / énergie / climat, action culturelle décentralisée (interventions dans les classes du territoire notamment)...
- Inciter les clientèles à la vigilance quant aux **consommations énergétiques** dans leur hébergement (moyens d'interventions à identifier), expliciter à la clientèle les actions visant la réduction des consommations énergétiques des gestionnaires des domaines skiables (fermeture de certaines remontées en période de basse fréquentation, éco conduite, optimisation du damage et de la production de neige de culture par la connaissance de l'épaisseur du manteau neigeux), ...

✓ Projets exemplaires sur le territoire

- Sentier pédagogique et visites guidées dans la Réserve naturelle régionale « Tourbière des Saisies »

✓ Lien avec les autres actions

- 4.1.1 Améliorer la connaissance du patrimoine vivant naturel sur le territoire
- 4.1.2 Sensibiliser la population à la nature de proximité
- 4.4.1 Mobiliser, accompagner les acteurs du tourisme dans leurs démarches environnementales et dans leurs actions d'adaptation / atténuation au changement climatique

✓ Porteurs et partenaires de l'action



Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Services Arlysère Gestionnaires de domaines skiables OT et Socios professionnels	Service déchets, tourisme et énergie-climat		Offices de tourisme, socio-professionnels du tourisme, associations (Mountain Riders, Mountains Wilderness...), RNR tourbières des Saisies, etc

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	
Fonctionnement	Moyen humain
Financements	<p>A venir : dispositif du ministère de l'écologie d'accompagnement des stations de ski pour les aider à trouver des solutions d'adaptation au changement climatique, programme Espaces Valléens 2021-2027</p> <p>Pour les actions de préservation des paysages liées aux alpages : mobiliser la mesure 761 du PDR "Aménager les espaces pastoraux et valoriser le pastoralisme" pour mettre en œuvre des actions de valorisation et de sensibilisation au pastoralisme.</p> <p>Financer mes actions de sauvegarde d'espèces prioritaires – aide AURA sur la préservation des tétras et gypaètes barbus par exemple ; 40k€ max par an</p>

✓ Calendrier prévisionnel

2022 : ...
2023 : ...
2024 : ...
2025 : ...
2026 : ...
2027 : ...

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Evolution des tonnages d'OM collectés en station par rapport à 2019
- Nombre de supports de communication réalisés et diffusés
- Nombre d'initiatives mises en place en matière de biodiversité et de sobriété énergétique depuis 2020





4.4 Favoriser un tourisme de montagne durable s'adaptant au contexte du changement climatique

4.4.3 Trouver des solutions de transport alternatives à la voiture individuelle et accessibles à tous (touristes, saisonniers, clientèle de loisirs de proximité) pour se rendre en station de montagne et sur les sites touristiques

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants	Adaptation changement climatique	Création d'emplois	
Exploitants des domaines skiables, offices du tourisme, professionnels du tourisme, habitants	✓		✓	✓			XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Actions en cours :

- Navettes touristiques estivales (navettes nature pour les balades à pied et à VTT). Les navettes permettent de desservir le Beaufortain et le Val d'Arly et permet aussi de limiter la voiture dans des milieux naturels (ex/ barrage de Saint Guérin sur la commune de Beaufort)
- Navettes intrastation pendant la période touristique
- Lignes de bus depuis Albertville permettent d'accéder aux stations de ski l'hiver (Arêches, Hauteluce-Les Saisies, Val d'Arly)
- Actions de sensibilisation et d'incitation à destination des clientèles touristiques et de proximité : tarification dégressive pour clients venus en covoiturage, forfaits journées combinés ski/transport avec gratuité du transport en commun (station Arêches-Beaufort), opérations semaine de la mobilité... par des exploitants de domaines skiables et des acteurs du tourisme du territoire (opération ramassage de déchets sur les pistes en fin de saison, messages de sensibilisation dans la station et dans certains hébergements, promotion du covoiturage, promotion des produits locaux...)

OBJECTIF 2027

Mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la voiture individuelle dans les déplacements touristiques et de loisirs (accès stations notamment)



✓ Description des actions prioritaires

- Recenser l'offre de navette existante sur le territoire et en faire la promotion
- Faciliter la réalisation des « derniers kilomètres » d'accès aux stations en transports en commun pour les clientèles touristiques d'hiver venant en train (Albertville, Sallanches) ou en avion (Lyon, Genève)
- Développer les solutions de covoiturage (via l'application KLAXIT) et transports collectifs pour les saisonniers des stations du territoire
- Conforter et développer les solutions de mobilité pour les clientèles estivales et les clientèles locales de loisirs de proximité :
- développer l'offre de navettes nature à l'ensemble du territoire, et poursuivre la gratuité
- déplacements piétons,
- covoiturage,
- vélo (en lien avec la mise en œuvre d'un schéma directeur vélo) etc
- Développer les communications sur les services de mobilités existants, tant auprès des clientèles touristiques que de la clientèle « loisirs » de proximité (excursionnistes), notamment par le référencement de Transports Région Arlysère (TRA) sur les sites internet des domaines skiables et prestataires, indications en anglais sur les deux sites, campagnes promotionnelles (affichages, envois postaux, digital, etc.), valorisation des arrêts
- Développer la coordination voire les mutualisations entre acteurs des offres de mobilité existantes
- Développer les actions d'incitation aux mobilités douces pour l'accès aux sites touristiques : tickets combinés (forfait journée + transport), carte interactive identifiant les sites d'intérêt touristique bénéficiant d'un accès en modes doux et les moyens/aménagements pour s'y rendre
- Réfléchir à la limitation de l'accès motorisé sur certains sites touristiques à forte affluence
- Développer les navettes et cars « propres » (électriques, hydrogène...)
- Etudier les possibilités de transport par câble entre vallées et montagnes

✓ Lien avec les autres actions

- 2.3.1 Déployer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop pour engager le changement de comportement
- 2.3.2 Favoriser la pratique du vélo dans les déplacements par la création d'un système vélo
- 2.3.3 Promouvoir et développer les transports en commun et la multi modalité

✓ Projets exemplaires sur le territoire

- Klaxit
- Navettes natures inter-destinations (gratuites)
- Projet liens aéroports / stations des Saisies

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Exploitant domaines skiables, communes, Arlysère, prestataires d'activité...	Mobilités	Tourisme APN Communication	Exploitants de domaines skiables, hébergeurs touristiques, offices de tourisme, professionnels du tourisme, Savoie Mont-Blanc, Domaines skiables de France (DSF), associations locales (AAB, etc.)

✓ Coûts et moyens identifiés



Investissement	
Fonctionnement	
Financements	<p>Aide du PdR pour la restauration de sites ou création d'infrastructures d'accueil du public dans les espaces et aires protégés</p> <p>Moderniser vos infrastructures de transport et développer des mobilités innovantes - MOBI Prêt</p> <p>Faire l'acquisition de bus électriques - Programme MoeBUS</p>

✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...

2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de nouveaux services de mobilités alternatives à la voiture mis en place depuis 2019
- Fréquentation des différentes solutions mises en œuvre (nombre moyen de passagers par jour en saison)
- Evolution du nombre de visites sur le site TRA mobilités et sur les pages mobilités des sites partenaires par rapport à 2020
- Renvoi sur le site TRA effectif depuis les sites des partenaires touristiques





4.5 Développer les circuits courts et l'économie circulaire locale

4.5.1 Déployer une stratégie Alimentaire Territoriale en lien avec les actions initiées en restauration collective

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants	Adaptation changement climatique	Création d'emplois	
Restaurateurs collectifs, producteurs alimentaires			✓			✓	XXX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Arlysère mène depuis 2018 une action visant à développer la part de produits locaux de qualité en restauration collective en lien avec la chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, les groupements agricoles et le Département.

11 établissements de restauration collective ont pris part à une phase d'expérimentation : 2 cuisines centrales, 5 collèges, 2 écoles, 1 EHPAD et 1 restaurant privé soit au total 34 établissements de restauration collective directement ou indirectement concernés.

Suite à cette expérimentation, des actions de structuration de l'offre, de mise en relation entre producteurs et établissements, ... ont été développées sur le territoire. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la dynamique engagée en restauration collective et de déployer une stratégie alimentaire liée aux circuits courts plus globale prenant en compte les différents enjeux sociaux, économiques et environnementaux spécifiques au territoire.

OBJECTIF 2027 : Développer un Projet Alimentaire Territorial sur Arlysère en mobilisant tous les acteurs du territoire

✓ Description des actions prioritaires

- Augmenter les volumes de produits locaux de qualité dans les établissements de restauration collective en les accompagnant à atteindre, voire dépasser les objectifs fixés par la loi EGALIM¹. Pour ce faire, il s'agira :

¹ Au moins 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique, diversification des sources de protéines, lutte contre le gaspillage alimentaire et dons,...



- De poursuivre la hausse de la part de produits de qualité en circuits courts dans d'approvisionnement des établissements qui se sont déjà engagés dans le projet
- D'augmenter le nombre d'établissements impliqués en élargissant à :
 - De nouveaux établissements publics : lycées, crèches, écoles, EHPAD, hôpitaux...
 - Des établissements privés : restaurants d'entreprises, villages vacances, restaurants...
- D'optimiser le fonctionnement des cuisines centrales existantes sur le territoire et harmoniser leurs politiques d'achat.
- Construire un outil logistique adapté aux contraintes du territoire et des acteurs c'est à dire optimiser la chaîne logistique en limitant les contraintes de livraison des producteurs et les difficultés de commande en cuisine (cf. action 2.5.1). L'élargissement du périmètre d'action aux territoires voisins sera étudié pour optimiser l'outil logistique ciblé
- Participer à la démarche départementale de structuration des circuits courts
- Mobiliser / préserver le foncier disponible pour favoriser l'installation de producteurs et/ou le développement d'exploitations en lien avec la demande des établissements de restauration collective, des opérateurs économiques et des habitants en produits issus de circuits courts sur le territoire (lien avec action 4.3.2 : préservation des terres agricoles)
- Mise en place d'un Comité Local d'Installation et du Foncier (CLIF) en lien avec la CASMB.
- Encourager la création de nouveaux circuits courts sur le territoire (points de vente à la ferme/collectifs,...) et accompagner au besoin le dépôt des dossiers pour les aides de la Région (Transformer ou commercialiser ma production en collectif)
- Postuler à l'appel à projet « Emergence d'un PAT » en 2021 dans le cadre du plan de relance 2021.

✓ *Lien avec les autres actions*

- 1.2.2 Achats publics responsables
- 1.4.1 Sensibiliser et communiquer auprès de tous les publics
- 2.4.1 Recenser et travailler sur les flux de marchandises
- 4.3.2 Mettre en œuvre des actions opérationnelles pour préserver les terres agricoles

✓ *Projets exemplaires sur le territoire*

- Augmentation de la part de produits de qualité locaux dans la cuisine centrale d'Albertville, les écoles de Gilly sur Isère et de Mercury

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlysère	Service Agriculture et Forêt	Communication Urbanisation	Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, Gestionnaires et personnel des restaurants collectifs, producteurs locaux, groupements agricoles, Département, Collectivités voisines, CDT Arlysère, AMAP, Magasins de producteurs, coopératives, acteur économiques, CMA, CCI, organismes de recherche, communes, ...



✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	En fonction des projets qui émergent sur le territoire
Fonctionnement	Animation du plan alimentaire territorial => chargé de mission Arlysère
Financements	<ul style="list-style-type: none">- Aide la Banque des Territoires : Investissement dans les projets de re-territorialisation de l'alimentation- Alimentation : Aide via l'appel à Projet (AAP) PAT du Plan de relance (100 000€ sur 3 ans), AAP Région (FEADER) et Aide département 73 (CTS) - Accélérer la transition pour une alimentation saine, sûre et durable (restauration collective) au travers des projets alimentaires territoriaux (PAT) – ministère de l'Agriculture et de l'alimentation ; 70% max de subvention

✓ Calendrier prévisionnel

- **2021-2022** : Poursuite des actions lancées depuis le début du projet de structuration des circuits courts en restauration collective : augmentation des volumes, optimisation des cuisines du territoire, sensibilisation à l'introduction de produits de qualité en lien avec EGALIM, mise en place d'un CLIF, ...
 - Lancement d'une concertation territoriale et dépôt d'un dossier de candidature PAT.

- **2022 - 2026** : mise en œuvre d'actions d'animation territoriale et aide au dépôt de dossier d'investissement des porteurs de projet du territoire

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Nombre d'opérateurs impliqués (établissements de restauration collective en gestion directe et indirecte, producteurs, coopératives, SICA, Magasins de producteurs, autres opérateurs économiques)
- Part de produits locaux de qualité des établissements de restauration collective (en % du montant des achats de produits)
- Obtention du label 1 des PAT dans le cadre de l'Appel à Projet PAT de 2021.





4.5 Développer les circuits courts et l'économie circulaire locale

4.5.2 Promouvoir la consommation de produits bio et locaux auprès des habitants et des restaurateurs

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants	Adaptation changement climatique	Création d'emplois	
Habitants, restaurateurs, producteurs			✓			✓	xx

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

20% des exploitations agricoles du territoire d'Arlysère commercialisent leurs productions en circuits courts (vente à la ferme, via des magasins de producteurs, des AMAP, ...). Cette proportion ne cesse de croître.

Par ailleurs, la demande en produits locaux de qualité, notamment issus de l'agriculture biologique est en croissance sur le territoire. Les habitants et opérateurs économiques du territoire ne connaissent pas encore toute l'offre disponible. Il s'agit de mettre en relation l'offre et la demande sur le territoire et d'accompagner le développement de nouveaux projets.

OBJECTIF 2027 : Des habitants et restaurateurs informés des circuits courts du territoire

✓ Description des actions prioritaires

- Créer et diffuser auprès des habitants et des restaurateurs d'Arlysère des **supports de présentation des produits bio et locaux vendus en circuits courts et des outils de mises en relation** sur le territoire. Exemples d'outils :
 - **carte papier couplée à une carte interactive** sur internet localisant les marchés, les magasins de producteurs, AMAP, coopératives, les exploitants agricoles ayant des points de vente à la ferme et les spécificités de produits (AOP/IGP/Bio/HVE/fermier/...)
 - Rédiger des **portraits d'acteurs engagés** (producteurs/gestionnaires/cuisiniers/élus...) à destination du journal intercommunal, de la page FB, des journaux locaux (Dauphiné Libéré,...), proposer des interviews radio



- Créer des **outils de communication sur les produits de qualité locaux à destination des producteurs / coopératives,...** qui sont sur les marchés, pour les différencier des revendeurs (ex : Grand Chambéry « Gouter aux saveurs d'ici », lien avec la démarche Départementale)
- **Développer des outils numériques** de mise en relation (Ex : place de marché numérique, ...)
- Organiser des **événements avec différents producteurs locaux du territoire et d'autres partenaires pour mettre en valeur les circuits courts** sur le territoire. Exemples :
 - Soirée conférence/débat sur les filières de proximité et la restauration collective présentant les acteurs d'Arlysère et les démarches positives
 - Visites de fermes en vente directe/ coopératives... lors d'une semaine dédiée
- Pour les restaurateurs, **organiser des ateliers dédiés à la cuisine de produits bio/locaux/végétaux** sur le territoire (ateliers/formations,...) avec visite de ferme en lien avec la CMA / CCI / CASMB ...
- **Proposer/diffuser des outils aux professeurs** pour qu'ils puissent sensibiliser leurs élèves aux liens entre agriculture / alimentation et produits de qualité locaux (Exemples : outils de l'ADEME)

NB : habitants et restaurateurs sont deux publics cibles bien différents avec des enjeux différents. Il faudra bien réfléchir à chaque fois quel outil est adapté à quel public cible.

✓ **Lien avec les autres actions**

- 1.4.1 Sensibiliser et communiquer auprès de tous les publics
- 2.1.1 Accompagner les entreprises en faveur de la réduction de leurs consommations énergétiques
- 2.1.2 Accompagner les entreprises à la mise en place de Plan de Mobilité (PDMe)
- 2.1.3 Réaliser des économies d'énergies dans le secteur agricole et développer des pratiques et équipements économes

✓ **Porteurs et partenaires de l'action**

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Services supports	Partenaire(s)
Arlysère	Service Agriculture et Forêt	Communication Tourisme Economie	CASMB, CCI, CMA Restauration collective, producteurs locaux, groupements agricoles Communes du territoire

✓ **Coûts et moyens identifiés**

Investissement	Prestations d'animation/accompagnement et de sensibilisation des acteurs
Fonctionnement	Animateur : accompagnement des dynamiques
Financements	Aide la Banque des Territoires : Investissement dans les projets de re-territorialisation de l'alimentation Alimentation : Aide via AAP Région (FEADER) et Aide département 73 (CTS)

✓ **Calendrier prévisionnel**

En cours de définition.



✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Nombre de visiteurs mensuels sur la carte interactive
- Nombre d'outils de communication créés
- Nombre d'évènements organisés et de participants





4.5 Développer les circuits courts et l'économie circulaire locale

4.5.3 Encourager la réduction des déchets par le réemploi, le recyclage et le compostage

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants	Adaptation changement climatique	Création d'emplois	
Habitants, restaurateurs, professionnels du bâtiment			✓			✓	XX

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Arlysère dispose d'un service Valorisation des Déchets, de nombreuses actions sont portées par le service (animation du tri dans les écoles, entreprises...), mise en place de sites de compostage collectif, mise en place des points d'apports volontaires pour les déchets ménagers, rénovation des déchèteries, amélioration des filières de traitement des déchets, collecte de biodéchets...)

Certaines déchèteries du territoire ont été rénovées (Eco parc de Gilly sur Isère, Eco parc de Beaufort)

Un 3^{ème} éco-parc est en cours de construction (Eco Parc de Venthon), cet éco parc est adapté aux besoins des professionnels du territoire. Ces 3 éco-parcs font partie du projet de réseau d'éco parcs et déchèteries du territoire qui, avec les déchèteries de Notre Dame de Bellecombe, Ugine et La Bâthie sera à terme composé de 6 structures dont une adaptée aux déchets des professionnels.

Actions en cours :

- Plan de Prévention des Déchets (PLP) en cours avec un objectif de réduction des déchets ménagers et assimilés de 10%

OBJECTIF 2027 :

Mise en œuvre du plan d'actions prioritaires du plan local de prévention des déchets (PLP) d'Arlysère

✓ Description des actions prioritaires

- **Action n°1 PLP :** Promouvoir les plateformes de composteurs collectifs et continuer à développer des nouvelles plateformes - Continuer la promotion et la vente des composteurs individuels
- **Action n°2 PLP :** Mise en place de la recyclerie à l'éco-parc de Gilly sur Isère



- **Action n°3 PLP** : Promouvoir des évènements éco-responsables sur le territoire / Créer un kit pour la gestion des déchets lors des manifestation : gobelets réutilisables, corbeilles double flux, guide "comment organiser une manifestation avec moins de déchets"
- **Action n°4 PLP** : "Commande publique durable" : Intégrer la réduction des déchets dans les marchés publics (Mettre des clauses dans les CCTP: privilégier papier et matériaux recyclés, matériaux de réemploi...) – lien action 1.2.2
- **Action n°5 PLP** : Continuer la sensibilisation aux Stop Pubs (distribution, communication...)
- **Action n°6 PLP** : Sensibiliser les habitants aux achats éco-responsables (vrac, éviter suremballage, produits à usage unique...) et au réemploi (vêtements de friperies...)
- **Action n°7 PLP** : Diffuser des informations auprès des habitants et des communes sur les alternatives pour laisser les déchets verts sur place et des alternatives au brûlage de déchets verts : tas, compostage, broyage, technique de tonte mulching, location broyeur par les usagers par exemple/ Impliquer les services de l'Agglo, les communes dans le tri de leurs déchets verts (tonte...) pouvant être valorisés et traités dans l'unité de méthanisation de Tournon
- **Action n° 8 PLP** : Promouvoir le Gourmet Bag auprès des restaurateurs et des habitants
- **Action n° 9 PLP** Lors d'un repas réalisé en interne par l'Agglo, intégrer dans le contrat avec le traiteur les quantités minimales. "On préfère en avoir - que +" et, intégrer le repas 0 déchets avec des produits locaux de préférence
- **Action n°10 PLP** : Sensibiliser les habitants des logements sociaux du territoire au réemploi, au compostage... (public cible représente 5328 logements sociaux sur le territoire)
- **Action n°11 PLP** : Valoriser les boîtes à dons existantes dans les communes du territoire et l'armoire à dons disposé à l'Arpège pour les agents de l'Agglo ainsi que les friperies, recycleries existantes sur le territoire
- **Action n°12 PLP** : Sensibiliser la population touristique à trier les déchets sur le territoire (action avec les offices de tourisme, hébergeurs pour communication large dans les locations touristiques...)- lien action 4.4.2
- **Action n°13 PLP** : Améliorer la connaissance de la nature des OMR du territoire (Réaliser une caractérisation des Ordures Ménagères par Savoie Déchets afin d'identifier la proportion des déchets non triés et évitables sur le territoire ce qui permet d'orienter des actions)
- **Action n°14 PLP** : Etudier la mise en place d'une tarification incitative adaptée et unifiée au territoire (prise en compte du tourisme...)
- **Action n°15 PLP** : Promouvoir les matériaux de réemploi sur le territoire auprès des artisans et des professionnels /Relais ou création d'une plateforme pour faciliter aux artisans le recours aux matériaux de réemploi

- **Actions en cours : Améliorer le tri en déchèterie avec de nouvelles filières de traitement des déchets**
 - Optimiser le transport des déchets verts vers les centres de traitement avec des camions de plus grosse capacité afin de réduire le nombre de trajets et donc les émissions. Cette action sera mise en place pour l'éco parc professionnel de Venthon
 - Améliorer la valorisation des déchets collectés en déchetterie
 - Valoriser des déchets verts des professionnels en broyat pour une utilisation locale dont l'objectif est de favoriser une économie circulaire
 - Créer de nouvelles filières de traitement pour les déchets des déchèteries (ex/ démantèlement de fenêtres, briques plâtrières...)



✓ Lien avec les autres actions

- 1.2.2 Achats publics responsables et durables
- 1.4.1 Sensibiliser et communiquer auprès de tous les publics
- 2.4.1 Recenser et travailler sur les flux de marchandises
- 4.4.2 Sensibilisation la clientèle touristique et de loisirs sur les enjeux environnementaux et énergie-climat du territoire et valoriser les actions menées
- 4.5.1 Déployer une stratégie Alimentaire Territoriale en lien avec les actions initiées en restauration collective

✓ Projets exemplaires sur le territoire

- Ressourcerie du Val d'Arly à Flumet
- Collecte des biodéchets (unité de méthanisation Tournon)

✓ Porteurs et partenaires de l'action

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlysère	Valorisation des déchets	Communication	Ressourcerie Val d'Arly, Association C.A.P.S, Tri Vallée, Croix Rouge, Communes

✓ Coûts et moyens identifiés

Investissement	Détaillé dans le PLP															
Fonctionnement	Détaillé dans le PLP															
Financements	2) Aide Région : "Financer l'organisation d'une manifestation ou d'un concours". Montant minimum de 500 € pour les manifestations d'envergure locale															
	3) et 5) AAP Région : "Prévention : soutien aux investissements en faveur de la prévention des déchets " <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'aide maximum de 70% (peut être revu à la baisse en cas de cofinancement d'autres financeurs publics) - Tarification incitative et biodéchets : plafond d'aide de 500 000 € par projet. - Projets innovants : plafond d'aide de 250 000 € par projet. 															
	4) AAP Région : "Valorisation : Soutien aux investissements en faveur de l'amélioration de la valorisation des déchets "															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Type de projet</th> <th>Taux d'aide max Région</th> <th>Plafond d'aide Région</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Centres de tri</td> <td>30%</td> <td>500 000€</td> </tr> <tr> <td>Hygiénisation biodéchets</td> <td>40%</td> <td>50 000€</td> </tr> <tr> <td>Solution de valorisation matière innovante ou portée par un EPCI</td> <td>50%</td> <td>300 000€</td> </tr> <tr> <td>Unité de valorisation CSR</td> <td>30%</td> <td>1 000 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	Type de projet	Taux d'aide max Région	Plafond d'aide Région	Centres de tri	30%	500 000€	Hygiénisation biodéchets	40%	50 000€	Solution de valorisation matière innovante ou portée par un EPCI	50%	300 000€	Unité de valorisation CSR	30%	1 000 000 €
	Type de projet	Taux d'aide max Région	Plafond d'aide Région													
	Centres de tri	30%	500 000€													
Hygiénisation biodéchets	40%	50 000€														
Solution de valorisation matière innovante ou portée par un EPCI	50%	300 000€														
Unité de valorisation CSR	30%	1 000 000 €														
4) AAP Région "Collecte : soutien aux investissements en faveur de l'amélioration de la collecte des déchets " Pour les projets concernant la collecte séparée des <u>biodéchets</u> : <ul style="list-style-type: none"> - Taux d'aide maximum de 50%. Ce taux pourra être revu à la baisse en cas de cofinancement d'autres financeurs publics pour ne pas dépasser 80% d'aide, tous financeurs confondus. Plafond d'aide de 500 000 € par projet 																
AAP Région "Collecte : soutien aux investissements en faveur de l'amélioration de la collecte des déchets " Pour les projets concernant les <u>déchèteries professionnelles</u> .																



✓ *Calendrier prévisionnel*

2022 : ...

2023 : ...

2024 : ...

2025 : ...

2026 : ...

2027 : ...

✓ *Indicateurs de suivi et évaluation*

- Taux d'avancement de la mise en œuvre du PLP (moyenne du taux d'avancement des actions du PLP)
- Nombre de ménages ayant reçu un composteur individuel distribué par Arlysère ou ayant accès à une plateforme collective de compostage (domicile à moins de 100 m)
- Tonnage annuel collecté par l'association partenaire (Recyclerie de Gilly sur Isère)
- Taux de réduction du tonnage de déchets ménagers et assimilés par rapport à l'année de référence du PLP collectés sur le territoire





4.6 Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels

4.6.1 Gestion des risques naturels du territoire et prévention des inondations (GEMAPI)

Public(s) cible(s)	Thématiques couvertes						Niveau de priorité
	Consommation d'énergie	Développement des énergies renouvelables	Emissions de gaz à effet de serre	Emissions de polluants	Adaptation changement climatique	Création d'emplois	
Arlysère et ses communes					✓		X

X : action non prioritaire ; XX : action à mettre en œuvre à court ou moyen terme ; XXX : action prioritaire

✓ Contexte

Actions en cours :

Vis-à-vis de la gestion du risque d'inondation, ARLYSÈRE s'appuie sur les syndicats en charge de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à savoir :

- SISARC sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie
- SMBVA sur le bassin versant de l'Arly.
- ARLYSÈRE sur le bassin versant de l'Isère en Basse Tarentaise en partenariat avec l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTIV).

Ces syndicats assurent l'entretien et restauration des cours d'eau et des ouvrages de prévention des inondations (plages de dépôts, bassins écrêteurs, digues, ...) sur le territoire ARLYSÈRE.

Compte tenu des enjeux des territoires vis-à-vis du risque d'inondation, en partenariat avec la CA ARLYSÈRE, ces syndicats mettent en œuvre et/ou développent des plans d'actions et de prévention des inondations :

- PAPI travaux en cours sur le bassin de l'Isère en Combe de Savoie (PAPI 1 2010-2015) puis PAPI 2 (2016-2020) en cours de mise en œuvre par le SISARC,
- PAPI sur le bassin de l'Isère en Tarentaise (2010-2015) et nouveau PAPI d'intention en cours de définition par l'APTIV,
- PAPI d'intention en cours de définition sur le bassin de l'Arly par le SMBVA

Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et



l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque. Ce programme d'actions fait l'objet d'un financement des opérations à travers le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs.

Ces outils PAPI permettent également la mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation définie et approuvée par arrêté préfectoral du 06/01/2017 (consultable sur le lien suivant : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les-risques-naturels/Le-risque-d-inondation/La-directive-inondations>) .

Le plan de gestion du risque d'inondation (2016-2021) du bassin Rhône Méditerranée, a retenu une partie du territoire de la CA ARLYSÈRE, comme territoire à risque à risque important d'inondations - « TRI ».

En effet ce territoire, considéré comme un secteur économique compétitif, est soumis à une forte pression urbaine qui, contrainte par un relief marqué, tend à une consommation de l'espace en vallée autour d'Albertville et sur les péiémonts. Les communes situées sur l'axe Isère entre St Paul et Montailleur sont concernées.

Vis-à-vis de la connaissance des risques naturels, sur les 39 communes que compte le territoire de la CA ARLYSÈRE, 22 disposent d'un plan de prévention des risques et 17 n'en disposent pas, étant pourtant exposés aux risques naturels.

Obligatoires pour les communes disposant d'un plan de prévention des risques, des outils suivants ont été mis en place :

- Outil de gestion des risques : plan communal de sauvegarde - PCS
- Outils d'information du public : DICRIM

9 communes du territoire ne sont pas dotées de ces outils.

Vis à vis des exercices de mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde, de nombreuses communes ont mis en œuvre ces exercices, en 2008 suite à la mise en place des plans communaux de sauvegarde et des DICRIM, sous l'impulsion du syndicat ARLYSÈRE.

Depuis, seules quelques communes (Albertville, Beaufort, Ugine) ont remis en œuvre des exercices de ce type, entre 2017 et 2019. Les retours d'expériences de ces exercices montrent la nécessité de les mettre en œuvre régulièrement et d'actualiser les documents du PCS.

Une mutualisation de cette expertise à l'échelle de l'agglomération pourrait non seulement permettre à l'agglomération de bénéficier d'aides, mais aussi d'avoir une vision globale de la connaissance et de l'appréhension des risques sur le territoire. Actuellement, les communes du territoire font indépendamment appel aux experts du territoire pour réaliser des exercices de déclenchement du plan communal de sauvegarde.

OBJECTIF 2027 :

- **Couverture et mise en œuvre de plans d'actions et de préventions des inondations sur les 3 bassins versant du territoire (Isère en Combe de Savoie, Isère en Basse Tarentaise et Arly) dans le cadre du TRI (territoire à risque d'inondation) et SLGRI (stratégie locale de gestion du risque d'inondation) d'Albertville.**
- **Identification précise des risques naturels du territoire actuels ET à venir**
- **Couvrir l'ensemble du territoire des outils de connaissance et de gestion adaptés des risques (PPR, PCS, DICRIM)**
- **1 exercice de déclenchement du plan communal de sauvegarde par commune à faire (fréquence à définir)**



✓ Description des actions prioritaires

- Actions de prévention des inondations
 - Poursuite de la mise en œuvre du Plan d'action et de prévention des inondations (PAPI) sur le bassin versant de l'Isère en Combe de Savoie – par le SISARC (exemples d'actions : restauration du lit de l'Isère, restauration des digues de l'Isère, aménagement des affluents, ...)
 - Mise en œuvre du plan d'action et de prévention des inondations d'intentions sur le bassin versant de l'Isère en Tarentaise en partenariat avec l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise,
 - Mise en œuvre du plan d'action et de prévention des inondations d'intentions sur le bassin versant de l'Arly par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly
 - Régularisation des systèmes d'endiguement des cours d'eau (étude de dangers et régularisation administrative conformément aux obligations réglementaires du décret digue de 2015).

- Outils de connaissance des risques et d'information
 - Synthèse des données existantes et acquisition de données sur les risques, pour les communes du territoire non couvertes par les PPR, ou celles disposant de PPR anciens ou mise à jour des PPR.

- Outils de gestion de crise existants
 - Mise à jour régulière des plans communaux de sauvegarde (PCS) (listing contacts, ...)
 - Augmentation de la fréquence des exercices de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde pour chaque commune du territoire (objectif quantifié 1 tous les 2/3 ans- fréquence à définir) (Qui réalise cet exercice ? chaque commune ?...)

✓ Idées d'actions à affiner

- Travailler avec les acteurs de la forêt sur la gestion des forêts de protection
 - Mobiliser leurs ressources pour la sensibilisation des communes, l'appui technique et juridique pour la réalisation de chantiers forestiers à visée de protection, l'obtention d'aides financières
 - Pousser l'État à reconnaître financièrement le rôle joué par ces forêts en octroyant des aides à leurs propriétaires
 - Utiliser la bourse foncière évoquée dans la fiche 3.3.1 pour faire passer ces forêts en forêt publique (achat ou préemption par les communes concernées des parcelles mises en vente)
 - Adapter les essences pour limiter le dessèchement de ces forêts (et donc l'affaiblissement de leur rôle protecteur)

- Créer un poste au sein de l'agglomération pour centraliser les actions_et sensibiliser les populations du territoire, améliorer les dispositifs de gestion de crise à l'échelle communale et intercommunale et organiser des exercices pour éprouver ces dispositifs.
 - La création d'un poste à l'échelle de l'agglomération permettrait de bénéficier d'aides finançant jusqu'à 80% de ce poste

- Sensibiliser les habitants et les touristes en travaillant sur des supports informatifs adaptés aux spécificités du territoire (s'inspirer des supports de Chamonix par exemple)

✓ Lien avec les autres actions



- 1.2.1 Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d'urbanisme
- 4.2.2 Assurer une gestion des milieux aquatiques du territoire (GEMAPI)
- 4.1.1 Améliorer la connaissance du patrimoine vivant naturel sur le territoire
- 3.3.1 Structurer l'offre de bois énergie en mettant en œuvre le dispositif SylvAcctes visant une gestion durable de la forêt
- 1.4.1 Sensibiliser et communiquer auprès de tous les publics

✓ *Porteurs et partenaires de l'action*

Porteur(s) de l'action	Service référent Agglomération	Service support	Partenaire(s)
Arlyère, communes, syndicats en charge de la compétence GEMAPI : SMBVA – SISARC,	GEMAPI		Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly (SMBVA), Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc (SISARC), Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (APTV), DDT, ONF/RTM, PARN, CRPF, UFP, SDIS, Préfecture DSIPC

✓ *Coûts et moyens identifiés*

Investissement	
Fonctionnement	
Financements	<p>Etat : Fond de prévention des risques naturels majeurs -FPRNM à travers l'outil PAPI (plan d'action et de prévention des inondations)</p> <p>Région : "Appel à projets innovants de prévention et de protection contre les risques naturels" visant les méthodes et techniques alternatives de prévention et de protection contre les risques naturels (tous les risques naturels majeurs sont éligibles). Critères principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Solutions fondées sur la nature et ayant une plus-value environnementale. - Projets s'inscrivant en déclinaison d'une démarche territoriale intégrée de gestion du risque <p>Taux d'aide entre 20 et 50% de la dépense subventionnable, plafond à 500 000€</p> <p>CGET : crédits FNADT dans le cadre de la CIMA</p> <p>Programme STEPRIM https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Cahier_des_charges_STePRiM_2019.pdf</p> <p>POIA (prochaine programmation 2021-2027 en cours d'écriture)</p> <p>Réseau TAGIRN : http://risknat.org/girn/</p> <p>Région : aide financière « Financer mes actions pour agir face aux changements climatiques »</p> <p>Restaurer les zones humides dans le cadre de la GEMAPI – Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ; jusqu'à 70% de subvention</p>

✓ *Calendrier prévisionnel*



	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PAPI d'intention sur le bassin versant Isère en Tarentaise – APTV - ARLYSÈRE	X	X	X	X		
PAPI d'intention sur le bassin versant Arly - SMBVA	X	X	X	X		
PAPI Isère - SISARC	X	X	X	X		
<u>Régularisation des systèmes d'endiguement des cours d'eau (ARLYSÈRE, SISARC, SMBVA)</u>	X	X	X			
Exercices de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde pour chaque commune du territoire	X	X	X	X	X	X
<u>Etude de connaissance des risques sur les communes non couvertes par PPR ou PPR ancien</u>	X	X	X	X	X	X

✓ Indicateurs de suivi et évaluation

- Part des actions des 3 PAPI réalisées ou en cours
- Synthèse des études existantes sur les risques réalisées
- Nombre de communes ayant réalisé un exercice PCS depuis 2020



ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DES TEMPS DE CONCERTATION

COTECH du 10 mai 2019

Ce comité technique a rassemblé 22 acteurs du territoire autour de la vulnérabilité du territoire au changement climatique. L'objectif était de hiérarchiser le niveau de vulnérabilité pour chaque enjeu identifié par le diagnostic territorial, grâce aux retours terrain des acteurs concernés.



Figure 7 : Photos prises lors du COTECH (Plénière et brainstorming)

Ces séances ont permis de classer les enjeux en fonction de deux critères : la vulnérabilité au changement climatique et la capacité d'adaptation du territoire.

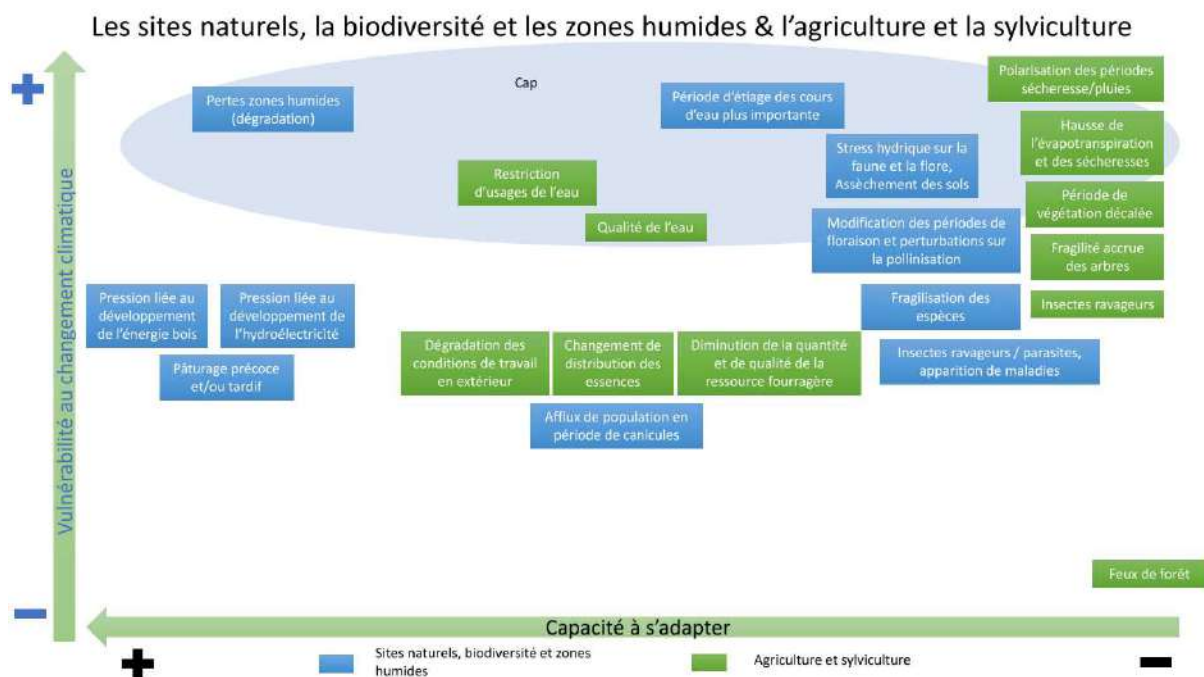


Figure 8 : Hiérarchisation des enjeux naturels

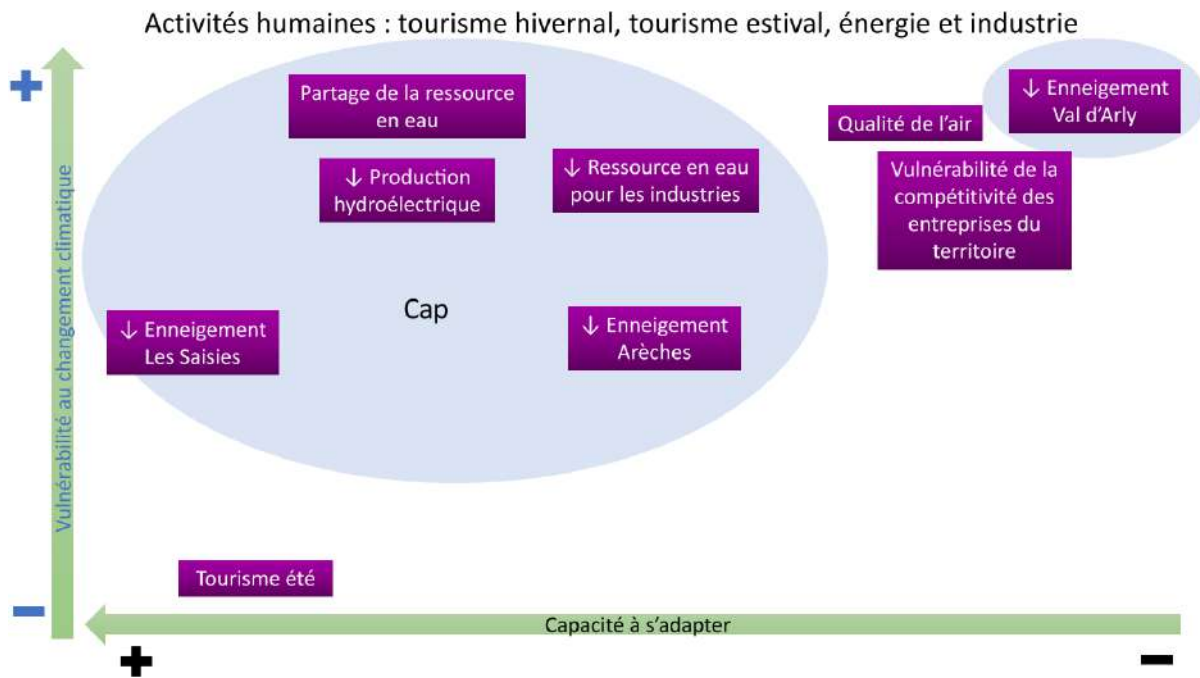


Figure 9 : Hiérarchisation des enjeux économiques

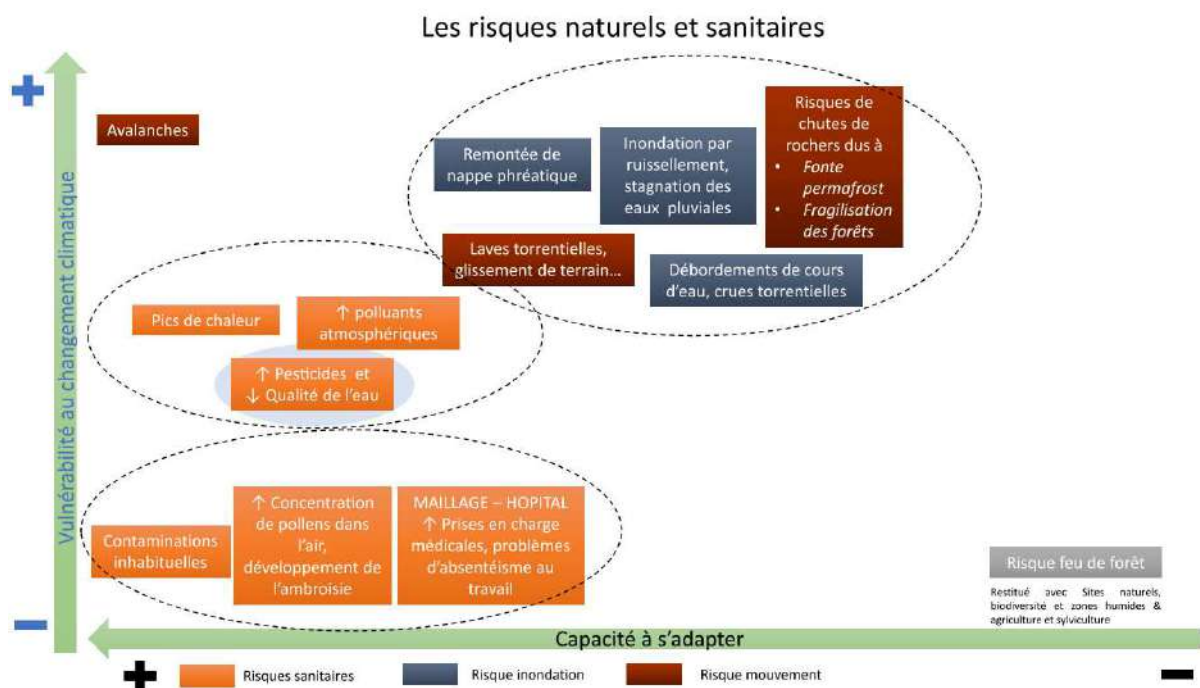


Figure 10 : Hiérarchisation des risques naturels

Ateliers du 05-06 novembre 2019

Les 05 et 06 novembre se sont tenus 3 ateliers de concertation regroupant entre 18 et 36 participants (élus, techniciens, partenaires, citoyens, associations...).



Figure 11 : Photos prises pendant les ateliers - Plénière et échanges par groupe

Présentation de l'avancement du Plan Climat au grand public et élaboration du contenu des fiches actions.

Mardi 5 novembre 13h45 – 17h

Maîtriser les consommations d'énergie du territoire et leurs impacts

- ✓ Promouvoir les bonnes pratiques, communiquer et mobiliser sur les économies d'énergies et la qualité de l'air auprès des habitants
- ✓ Accompagner et mobiliser les entreprises, notamment l'industrie, en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire
- ✓ Améliorer la performance énergétique du bâti
- ✓ Réaliser des économies d'énergie dans le secteur agricole
- ✓ Mettre en place des mobilités alternatives
- ✓ Réduire les impacts du transport de marchandises et des livraisons

Mercredi 6 novembre 8h45-12h

Développer les énergies renouvelables et les réseaux

- ✓ Mobiliser les acteurs locaux autour des énergies renouvelables
- ✓ Développer la production d'énergie solaire (toitures PV et thermique, et centrales)
- ✓ Développer les énergies issues de la biomasse (bois et méthanisation)
- ✓ Développer la géothermie, la récupération de chaleur
- ✓ Développer les réseaux énergétiques en concordance avec les objectifs de production

Mercredi 6 novembre 13h45 – 17h

Un territoire de vallées et de montagnes s'adaptant au changement climatique, valorisant ses ressources

- ✓ Mieux connaître et valoriser les écosystèmes naturels fragilisés
- ✓ Vers un usage raisonné et un partage équitable de la ressource en eau
- ✓ Préserver les surfaces agricoles sur le territoire et favoriser des pratiques agricoles vertueuses
- ✓ Favoriser un tourisme de montagne durable
- ✓ Développer les circuits courts et l'économie circulaire locale
- ✓ Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels

Figure 12 : Thématiques abordées lors des ateliers, une demi-journée par thème

Enquête en ligne d'Octobre à Novembre 2019

La population d'Arlysière a pu s'exprimer à travers un sondage en ligne. L'enquête a obtenu 632 réponses, ce qui représente 1% du territoire.

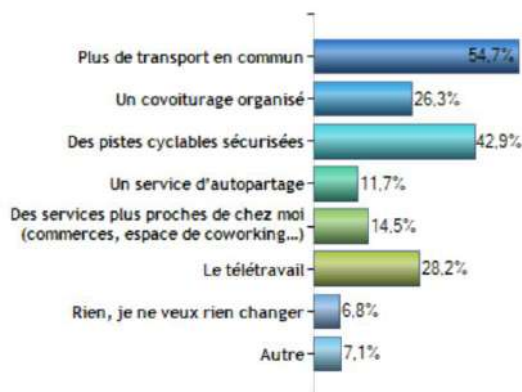
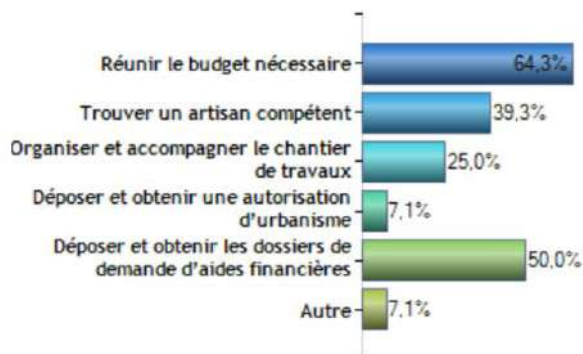


Figure 13 : Flyer de distribution pour l'enquête en ligne

Quelques résultats du sondage exploités pour la stratégie et le plan d'actions du Plan Climat d'Arlysière

Concernant la rénovation énergétique, 44,4% des sondés ont déjà réalisé des travaux de rénovation énergétique de leur logements. Parmi eux, 28% ont rencontré des difficultés autour de la réalisation des travaux, ces difficultés sont celles présentées ci-contre.

Les deux principaux obstacles pourraient être des leviers d'actions pris en charge par le SPPEH – Service Public de la Performance de l'Habitat. L'accompagnement du travail de recherches d'artisans compétents est à développer.

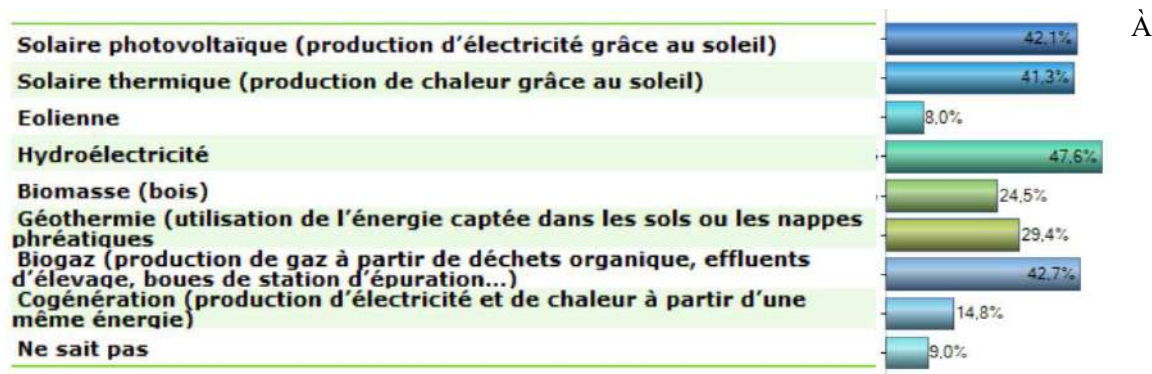


Pour la substitution de la voiture personnelle, mode de transport le plus utilisé au quotidien, les réponses à choix multiples des sondés à propos de ce qui les inciterait à moins utiliser ce moyen de transports polluant, mettent en avant l'augmentation de l'offre de transports en commun et la sécurisation des pistes cyclables.

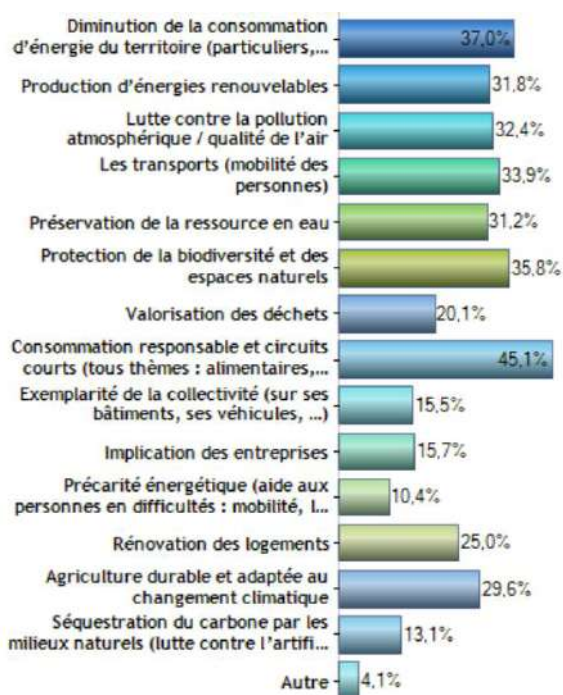
D'autre part, les sondés ont spontanément exprimé leur souhait :

- d'avoir des aides pour l'achat d'un vélo électrique (15 sondés),
- que les horaires des bus correspondent aux horaires des actifs (10 sondés)
- que la collectivité mette en place un tramway entre Albertville, Ugine et Annecy (6 sondés)

- de mettre en place des actions de sensibilisation sur le besoin d'usage partagé de la route (cycliste et voitures)



propos des énergies renouvelables, selon les personnes interrogées les sources d'énergies à favoriser sont l'hydroélectricité, le biogaz et le solaire. Au vu des potentiels de production estimés lors du diagnostic territorial, il serait nécessaire que la collectivité communique davantage sur les capacités d'exploitation du bois énergie et sur les problématiques liées à l'hydroélectricité sur le territoire.



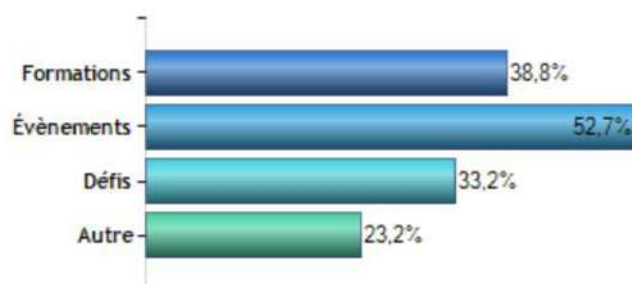
Sur la totalité des thématiques abordées par le PCAET, les sondés expriment la volonté de mettre l'accent sur la consommation responsable et les circuits courts. Les autres sujets à prioriser étant la protection des espaces naturels et de la biodiversité, la problématique des transports et la diminution des consommations énergétiques du territoire.

accompagnés et motivés dans des actions de réduction de leurs impacts sur l'environnement, les participants à l'enquête souhaitent principalement que la collectivité organise plus d'événements.

D'autre part, les sondés ont spontanément exprimé leur souhait :

- que la collectivité montre l'exemple (12 sondés)
- qu'un collectif d'habitants soit créé aux côtés des élus (7 sondés) afin de réfléchir de manière conjointe aux solutions et partager les retours d'expérience.
- que des incitations fiscales soient mises en place : au lieu de taxer les habitants, ils souhaitent que les efforts soient récompensés (6 sondés)

Pour être



Toutes ces réponses ont permis de connaître les attentes des habitants et ont été prises en compte dès lors que c'était possible et envisageable dans la réflexion autour de l'élaboration du plan d'actions.

Autres évènements de concertation

En plus des échanges en atelier et COTECH, le bureau AERE a réalisé des entretiens spécifiques avec les acteurs suivants :

- La DDT Savoie – service transition énergétique et service risque ;
- La Chambre d'agriculture 73 ;
- Les COFOR ;
- L'ONF ;
- Les Syndicats des eaux ;
- Le Pôle Alpin des Risques Naturels ;
- L'AGATE ;
- Le SDES ;
- La CCI Savoie ;
- Certains industriels.

On peut noter aussi la participation et l'animation du bureau AERE à une commission agricole et à une réunion avec le service de l'eau.

ANNEXE 2 : PARTENAIRES AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DU PCAET D'ARLYSÈRE

Les partenaires ci-dessous se sont mobilisés, à différents niveaux, dans le cadre de l'élaboration du PCAET (à travers des contributions apportées aux documents, la participation à des ateliers, des entretiens téléphoniques, comités technique et de pilotage) :

- **Partenaires institutionnels** : DDT73, SDES, Département de la Savoie, ADEME, Région, Chambre d'agriculture de la Savoie, Chambre des métiers et de l'artisanat de la Savoie, Chambre de commerce et d'industrie de la Savoie, Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly, Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc, Agence régionale de Santé, ONF, CRPF, PNR des Bauges, COFOR, Agence Alpine des Territoire (AGATE), Pôle Alpin d'étude et de prévention des Risques Naturels (PARN), AURA-EE, ORCAE (anciennement OREGES et ORECC), ATMO Auvergne Rhône Alpes, SEM4V, Auvergne Rhône Alpes Entreprise, IRMA, Agence éco mobilité, FNTR, CDT, FNE, SIVOM des Saisies, Fibois AURA
- **Associations, structures d'insertion** : ASDER, Maison du tourisme d'Albertville, OTI Val d'Arly, OT Arêches Beaufort, GIDA du Beaufortain, CEN73, SEA73, Association environnement et partage
- **Entreprises** : ENEDIS, GRDF, Ugitech Framatome, Harsco, Timet Ugine, SEMAB, Labellemontagne, Régie des saisies, EDF, RTE, exploitations agricoles, Tri vallées
- **Élus d'Arlysère et des communes** du territoire
- **Services d'Arlysère et services des communes**

ANNEXE 3 : TABLEAU DES INDICATEURS

Indicateurs de suivi des actions

N°	Nom de l'action	Indicateurs de suivi
1.1.1	Communiquer, sensibiliser et mobiliser les agents et les élus de l'agglomération et des communes sur les grands enjeux du PCAET	Nombre ateliers d'informations et de travail pédagogiques organisés (et nombre de personnes présentes)
		Nombre de communes mobilisées suite à cette action (nomination effective d'un élu référent, mise en place d'un guichet de réponse ou d'orientation des particuliers pour toute question des administrés relevant de la transition écologique...)
		Charte élaborée et guide distribué à tous les agents
1.1.2	Mettre en place et réaliser le suivi énergétique des bâtiments, de l'éclairage public des ZAE de l'agglomération	Nombre de bâtiments dont le suivi énergétique est assuré et automatisé
		Économies d'énergie annuelles par rapport à 2020 (MWh d'énergie finale)
		Nombre de CPE montés
		Nombre de bâtiments rénovés depuis 2020
1.1.3	Accompagner les communes dans le suivi énergétique de leurs bâtiments et de l'éclairage public	Nombre de communes adhérentes au service CEP ou/et réalisant le suivi énergétique de leurs bâtiments
		Nombre de bâtiments communaux rénovés depuis 2020
		Économies d'énergie annuelles par rapport à 2020 (MWh d'énergie finale)
		Nombre de points lumineux rénovés depuis 2020
1.1.4	Limiter l'impact des déplacements des élus et agents d'Arlysière	Part des véhicules propres dans la flotte de véhicules d'Arlysière
		Nombre d'agents pratiquant le télétravail au moins une fois par semaine de manière pérenne
		Part des actions du PDM mises en place
		Nombre d'élus et nombre d'agents pratiquant le covoiturage pour leurs trajets quotidiens au moins un jour par semaine
1.2.1	Intégrer les enjeux du PCAET dans les documents et pratiques d'urbanisme	Nombre de réunions de sensibilisation/formation
		Réalisation et diffusion du guide à destination des communes
		Nombre de communes accompagnées par l'ASDER dans la révision de leur PLU
1.2.2	Achats publics responsables et durables	Part des marchés intégrant des clauses environnementales dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution
		Réalisation d'une grille d'analyse des achats publics
1.3.1	Développer le solaire sur le patrimoine public	Nombre d'études de faisabilité réalisées
		Production annuelle des installations réalisées ou en cours

1.3.2	Développer les réseaux de chaleur existants et de nouveaux projets bois énergie (chaufferies / réseaux)	Cartographie réalisée
		Nombre de réseaux de chaleur (extension/création) étudiés depuis 2020
		Nombre de nouvelles installations réalisées ou en cours (réseaux de chaleur et/ou chaufferie bois et/ou extension de réseau) depuis 2020
		Chaleur renouvelable livrée supplémentaire (en GWh)
1.3.3	Faire avancer le projet de méthanisation des boues de STEP	Stade d'avancement du projet
		Quantité de gaz produite et valorisée par an (injection réseau et utilisation sur place) en MWh PCI
1.3.4	Etudier le potentiel énergétique des réseaux d'eau potable et d'eaux usées	Nombre d'études de potentiel réalisées
		Nombre d'installations mises en service
		Energie produite annuellement
1.4.1	Sensibiliser et communiquer auprès de tous les publics	Nombre de documents de communication édités depuis 2020
		Nombre d'actions de sensibilisation mises en place depuis 2020
		Nombre de personnes présentes, sensibilisées depuis 2020
1.4.2	Mobiliser autour de qualité de l'air	Nombre de communes affichant sur leur site l'indice de qualité de l'air
		Nombre d'actions de sensibilisation/communication mettant en avant l'amélioration de la qualité de l'air mises en place depuis 2020
		Nombre de personnes présentes, sensibilisées depuis 2020
2.1.1	Accompagner les entreprises en faveur de la réduction de leurs consommations énergétiques	Part des entreprises ayant réalisé un diagnostic
		Nombre d'événements organisés (réunions, ateliers) à destination des entreprises
		Nombre d'entreprises présentes
2.1.2	Accompagner les entreprises à la mise en place de Plan de Mobilité (PDMe)	Part d'entreprises sensibilisées (envoi d'un mail ou d'un courrier d'information, appel téléphonique...)
		Part des entreprises ayant réalisé ou étant en train de réaliser un plan de mobilité (commun ou non) ou une NAO incluant la mobilité
2.1.3	Réaliser des économies d'énergies dans le secteur agricole et développer des pratiques et équipements économes	Nombre d'actions sur la maîtrise de l'énergie réalisées ou en cours dans le cadre du PPT 2021-2026
		Nombre de temps d'échange organisés par an
		Nombre de diagnostics énergétiques réalisés
2.2.1	Renforcer le suivi et multiplier les contacts du guichet Habitat	Nombre de contacts depuis 2020
		Nombre d'accompagnements réalisés depuis 2020 (analyse de devis pour les logements individuels, vote des travaux par l'assemblée générale pour les copropriétés)

		Nombre de logements rénovés depuis 2020
		Nombre de rénovations globales depuis 2020
2.2.2	Définir une stratégie patrimoniale avec les bailleurs sociaux	Nombre de rénovations soutenues par l'agglomération Association d'Arlysière au CUS et PSP
2.2.3	Réhabiliter l'immobilier de loisir	Nombre de copropriétés de résidences secondaires présentes aux journées de sensibilisation
		Nombre de copropriétés de résidences secondaires engagées pour effectuer des travaux
		Nombre de copropriétés de résidences secondaires rénovées
2.3.1	Déployer le covoiturage, l'autopartage et l'autostop pour engager le changement de comportement	Nombre moyen de trajets de covoiturage géré via l'application Klaxit par jour (pendant l'expérimentation)
		Nombre d'utilisateurs réguliers (a minima une fois par semaine) des réseaux de covoiturage
		Nombre moyen de réservations de voitures en autopartage par semaine
		Fréquentation des parkings de covoiturage (nombre moyen de véhicules stationnant par jour)
2.3.2	Favoriser la pratique du vélo dans les déplacements par la création d'un système vélo	Pourcentage des actions du plan vélo mises en œuvre
		Kms de voies ou/et pistes cyclables créés
		Pourcentage des points noirs réaménagés
		Nombre moyen journalier de cyclistes comptés sur les pistes principales (compteurs automatiques)
2.3.3	Promouvoir et développer les transports en commun et la multi modalité	Fréquentation des transports en commun (nombre moyen de passagers par jour)
		Part modale des transports en commun
2.3.4	Développer les déplacements actifs auprès des publics sédentaires, jeunes et isolés	Nombre de professionnels de santé mobilisés
		Nombre de plans de mobilité scolaires élaborés ou en cours d'élaboration
		Nombre d'ateliers organisés auprès de ces publics cibles
2.4.1	Recenser et travailler sur les flux de marchandises	Part d'entreprises contactées (envoi d'un mail ou d'un courrier d'information, appel téléphonique...)
		Etat des lieux et cartographie réalisés
2.4.2	Etudier la possibilité de mettre en place une station bio GNV, électrique et/ou hydrogène pour les transporteurs	Réalisation de l'étude
3.1.1	Réaffirmer le rôle de l'Agglomération dans sa fonction d'information et d'animation au sujet des ENR sur le territoire	Nombre de logements ayant abandonné le fioul pour une source renouvelable depuis 2020
		Nombre d'ateliers sur les ENRs proposés

3.1.2	Développer les réseaux énergétiques en concordance avec les objectifs de production	Fréquence des échanges entre Arlysère, ENEDIS, RTE et les producteurs d'énergie
		Nombre de travaux qui synchronisent les travaux de consommation et de production
		Capacité d'injection supplémentaire sur le réseau électrique
3.1.3	Recenser les professionnels et s'assurer que l'offre corresponde à la demande	Annuaire mis en place
		Nombre de signataires de la charte
		Nombre de professionnels rencontrés
3.2.1	Communiquer autour du cadastre solaire et accompagner les porteurs de projets	Nombre de connexions mensuelles au cadastre solaire avec la répartition (cheminement des utilisateurs) entre : - Arrivée sur le site - Choix du type d'énergie à produire - Visualisation des résultats technico-économiques - Partage du projet par mail ou URL
		Nombre d'accompagnements réalisés
		Nombre d'installations raccordées
		Energie photovoltaïque produite et injectée sur le réseau (en GWh)
3.2.2	Rencontrer les propriétaires disposant de grandes surfaces de toiture et un potentiel solaire	Nombre de propriétaires rencontrés
		Nombre d'accompagnements réalisés
		Production annuelle des installations réalisées ou en cours
3.2.3	Soutenir et accompagner le développement de sociétés citoyennes solaires	Nombre de citoyens impliqués
		Nombre de projets étudiés par le collectif
		Production annuelle des installations réalisées ou en cours
3.3.1	Structurer l'offre de bois énergie en mettant en œuvre le dispositif Sylv'Acctes visant une gestion durable de la forêt	Nombre de réunions de concertation pour l'élaboration et le suivi du PST
		Nombre de communes forestières et de privés bénéficiant de l'aide Sylv'Acctes
		Surface totale de travaux forestiers réalisés dans le cadre de Sylv'Acctes
3.3.2	Structurer les flux locaux de bois énergie	Nombre d'utilisateurs de la plateforme bois énergie
		Nombre de chaufferies bois du territoire s'approvisionnant en bois local
		Part de bois local par rapport au total des approvisionnements en bois énergie des chaufferies du territoire (en % du tonnage total)

3.3.3	Sensibiliser et encourager la méthanisation agricole	Nombre d'agriculteurs accompagnés sur cette thématique
3.4.1	Identifier, quantifier et étudier les sources de chaleur fatale sur le territoire	Nombre d'entreprises mobilisées (intérêt pour le sujet, échanges de qualité, engagement d'études voire de travaux...)
		Nombre de sources de chaleur fatale identifiées et valorisables (étude de faisabilité réalisée ou en cours)
3.4.2	Organiser des réunions de réflexion multi acteurs autour des projets de micro hydroélectricité en mettant en avant le respect des écosystèmes et du cycle de l'eau	Nombre de réunions organisées
		Pourcentage d'études d'impacts effectuées de manière concertées avec les syndicats d'eaux
3.4.3	Accompagner l'émergence de nouvelles filières ENR (Géothermie / Eolien)	Avancement de la cartographie précise du potentiel géothermique
		Avancement de l'étude précise sur le potentiel éolien
		Nombre de projets réalisés ou en cours
4.1.1	Améliorer la connaissance du patrimoine naturel vivant sur le territoire	Réalisation d'une cartographie des espaces naturels et des espèces patrimoniales à protéger
		Nombre de partenariats engagés avec les acteurs de la préservation de la biodiversité
		Capacité de séquestration du carbone du territoire (140 ktéq CO2 en 2012)
4.1.2	Sensibiliser la population sur la nature de proximité	Nombre d'animations scolaires réalisées en lien avec l'Agglomération sur les questions de la biodiversité
		Nombre d'évènements programmés sur le territoire en lien avec la sensibilisation de la nature
		Nombre de partenariats engagés avec les acteurs de l'éducation à l'environnement
		Part des espaces verts et naturels en milieu urbain
4.1.3	Favoriser la biodiversité dans les espaces verts publics et supprimer l'utilisation de pesticides	Nombre de communes qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires
		Nombre de rencontres de sensibilisation/formation organisées avec les agents, élus du territoire
		Fréquence d'utilisation des désherbeurs mis à disposition des communes
4.2.1	Connaissance de la ressource en eau disponible sur le territoire et gestion concertée de la ressource en eau	Réalisation de l'état des lieux de la ressource en eau (dont liste exhaustive des acteurs de l'eau)
		Nombre de réunions réalisées avec les acteurs de l'eau du territoire
		Rendement moyen du réseau de distribution d'eau (attention veiller à la fiabilité des données et à leur interprétation)
4.2.2	Assurer une gestion des milieux aquatiques du territoire (GEMAPI)	Linéaire de cours d'eau entretenus
		Montant financier des travaux réalisés
4.2.3	Sensibiliser les habitants et les communes aux économies d'eau et à la récupération des eaux pluviales	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées auprès des usagers et des communes

4.3.1	Résilience des systèmes agricoles du territoire face aux effets du changement climatique	Nombre d'agriculteurs participant aux réunions d'informations et aux groupes d'échanges mis en place sur le territoire
		Nombre de dossiers liés à l'adaptation au changement climatique déposés et validés dans le cadre du nouveau PPT
		Part de la SAU dédiée aux productions végétales (maraichage, arboriculture, céréales...)
		Nombre de diagnostics d'exploitations agricoles de vulnérabilité climatique
4.3.2	Mettre en œuvre des actions opérationnelles pour la préservation des terres agricoles	Mise en place effective d'un outil de suivi du parcellaire agricole
		Nombre d'installations et de confortations agricoles sur le territoire depuis 2020
		Part de la surface des friches identifiées mises à disposition pour des projets agricoles
		Surfaces agricoles artificialisées ou situées en zones urbanisables
4.4.1	Mobiliser, accompagner les acteurs du tourisme dans leurs démarches environnementales et dans leurs actions d'adaptation/atténuation du changement climatique	Nombre de destinations touristiques engagées dans une démarche « Tourisme Durable » ou un label
		Nombres d'actions d'adaptation et/ou d'atténuation mises en place par les destinations touristiques
		Baisse de la consommation d'énergie annuelle des stations de ski par rapport à 2019
		Baisse de la consommation d'eau annuelle des stations de ski par rapport à 2019
4.4.2	Sensibiliser la clientèle touristique et de loisirs sur les enjeux environnementaux et énergie-climat du territoire et valoriser les actions menées	Évolutions des tonnages d'OM collectés en stations par rapport à 2019
		Nombre de supports de communication réalisés et diffusés
		Nombre d'initiatives mises en place en matière de biodiversité et de sobriété énergétique depuis 2020
4.4.3	Trouver des solutions de transport alternatives à la voiture individuelle et accessibles à tous pour se rendre en station de montagne et sur les sites touristiques	Nombre de nouveaux services de mobilités alternatives à la voiture mis en place depuis 2019
		Fréquentation des différentes solutions mises en œuvre (nombre moyen de passagers par jour en saison)
		Évolutions du nombre de visites sur le site TRA mobilités et sur les pages mobilités des sites partenaires par rapport à 2020
		Renvoi sur le site TRA effectif depuis les sites des partenaires touristiques
4.5.1	Déployer une stratégie Alimentaire Territoriale en lien avec les actions initiées en restauration collective	Nombre d'opérateurs impliqués (établissements de restauration collective en gestion directe et indirecte, producteurs, coopératives, SICA, Magasins de producteurs, autres opérateurs économiques)
		Part de produits locaux de qualité des établissements de restauration collective (en % du montant des achats de produits)
		Obtention du label 1 des PAT dans le cadre de l'Appel à Projet PAT de 2021.
4.5.2	Promouvoir la consommation de produits bio et locaux auprès des habitants et des restaurateurs	Nombre de visiteurs mensuels sur la carte interactive
		Nombre d'outils de communication créés
		Nombre d'évènements organisés et de participants

4.5.3	Encourager la réduction des déchets par le réemploi, le recyclage et le compostage	Taux d'avancement de la mise en œuvre du PLP (moyenne du taux d'avancement des actions du PLP)
		Nombre de ménages ayant reçu un composteur individuel distribué par Arlysère ou ayant accès à une plateforme collective de compostage (domicile à moins de 100 m)
		Tonnage annuel collecté par l'association partenaire (Recyclerie de Gilly sur Isère)
		Taux de réduction du tonnage de déchets ménagers et assimilés par rapport à l'année de référence du PLP collectés sur le territoire
4.6.1	Gestion des risques naturels du territoire et prévention des inondations (GEMAPI)	Part des actions des 3 PAPI réalisées ou en cours
		Synthèse des études existantes sur les risques réalisée
		Nombre de communes ayant réalisé un exercice PCS depuis 2020

Indicateurs de suivi environnemental

Milieu	Thématique	Indicateurs	Fournisseur	Fréquence	État initial
Divers dont : Énergie, GES, air, déchets, mobilité		Indicateurs figurant dans les fiches actions PCAET			
Physique	Climat	<p>Nombre de journées estivales à Verrens-Arvey (nb/an)</p> <p>Une journée est considérée comme estivale si la température dépasse 25°C. L'augmentation des températures de l'air est un des signes les plus visibles du changement climatique. L'évolution de cet indicateur est directement liée à celle de la température de l'air.</p>	Météo France ou ORCAE	Chaque année	69 journées (2015)
	Climat	Nombre de jours de gel à Verrens Arvey (nb/an)	Météo France	Chaque année	57 jours (2015)
	Eau	<p>Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)</p> <p>État écologique et chimiques des masses d'eau (moyenne à mauvaise).</p>	Syndicats Mixtes des Bassins Versants Arly et de l'Isère et l'Assemblée du Pays	Dernière étude 2012 pour le Bassin Versant de l'Arly	État écologique des cours d'eau : 4 en bon état, 7 en état moyen, 1 en mauvais état. 1 cours d'eau en

			Tarentaise Vanoise		mauvais état chimique (2012).
Eau	État quantitatif des masses d'eau du territoire Débits des cours d'eau		www.hydro.eaufrance.fr	Chaque année	Voir tableau des écoulements mensuels naturels en Annexe.
Eau	Volumes prélevés par secteur et consommation par habitant Suivi du rendement des réseaux d'approvisionnement en eau potable.		Ugitech, exploitants des stations de ski, service eau et assainissement Arlysère	Chaque année	Neige de culture : 670 000 m3/an Ugitech : 3 500 000 m3/an (2018)
Air	Pourcentage de la population exposée à des dépassements de seuil de l'OMS (%)		Atmo Auvergne Rhône Alpes	Chaque année	PM10 : <1% PM2,5 : 78% NO2 : 0% (2017)
Air	Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés pour l'ozone (nb/an). Atmo Auvergne Rhône Alpes		Atmo Auvergne Rhône Alpes	Chaque année	25 jours par an (2017)
Naturel	Occupation du sol	Part des surfaces agricoles et naturelles (%) Il s'agit de la mesure de la consommation ou de la réintroduction d'espaces naturels et agricoles au fil des années. Ces surfaces captant du CO ₂ sont non imperméabilisées, productrices de ressources alimentaires, énergétiques, et de biodiversité.	SCoT	À chaque révision du SCoT	Part des surfaces agricoles : 4,7% Part des surfaces naturelles : 70,5% (2018)
	Occupation du sol	Surface annuelle artificialisée (ha/an) L'indicateur mesure les surfaces artificialisées chaque année à minima par l'habitat et les activités, et dans la mesure du possible également pour les autres motifs (infrastructures routières, etc.). Si l'indicateur n'est pas disponible annuellement, il s'agit de la moyenne annuelle sur une période plus large, établi à l'occasion de l'élaboration ou de la révision du PLUih ou du SCOT (évaluation réglementaire de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers).	SCoT	À chaque révision du SCOT	7 ha/an pour de l'habitat 9 ha/an pour le foncier économique 1 ha/an pour les lits marchands (2012-2018)

	Biodiversité	<p>Nombre d'espèces menacées recensées (nb)</p> <p>La nomenclature utilisée est celle de l'INPN, selon la liste rouge régionale : en danger critique (CR), en danger (EN), vulnérable (VU). À défaut d'inventaire local sur le territoire d'Arlyère les données départementales sont suivies.</p> <p>https://inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/73/tab/especemenacees</p>	<p>INPN</p> <p>https://inpn.mnhn.fr/collTerr/departement/07/tab/especemenacees</p>	<p>Chaque année</p> <p>(Traitement des données en continu)</p>	<p>263 espèces menacées sur la Savoie d'après la liste rouge régionale :</p> <p>32 CR</p> <p>131 EN</p> <p>100 VU (2019)</p>
Humain	Agriculture	<p>Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)</p> <p>L'indicateur mesure le pourcentage % de SAU impliquée dans une démarche de certification environnementale (par rapport à la SAU totale) : agriculture biologique (certifiée et en conversion) et haute valeur environnementale (HVE). L'agriculture raisonnée (ou niveau 2 de certification environnementale selon les décrets et arrêtés du 20 et 21 juin 2011) n'est pas prise en compte.</p>	<p>CA, Agence Bio</p>	<p>Chaque année</p>	<p>Part des surfaces en agriculture biologique : 1,4% de la surface agricole (Terristroy)</p>
	Risques	<p>Évolution de la part du territoire (en nombre d'habitants) soumis à des PPRN</p> <p>Évolution du nombre annuel de jours où l'Indice Forêt Météo > 20. Indicateur à l'échelle départementale. Ce seuil de 20 correspond au seuil pour lequel le risque de déclenchement de feux est réel. Il a été validé au niveau national par des comparaisons avec les départs réels de feux de forêt.</p>	<p>ORCAE</p>	<p>Chaque année</p>	<p>19,9% de la population soumis à des PPRN</p>
	Risques technologiques	<p>Nombre de km linéaires de canalisations de gaz</p> <p>GRDF</p> <p>Nombre d'ICPE</p>	<p>GRDF</p> <p>Geo Data Gouv</p>	<p>Chaque année</p> <p>https://www.grdf.fr/collectivites-territoriales/mes-services/cartographie-des-reseaux-gaz</p>	<p>159,5 km linéaires de canalisations gaz</p> <p>44 ICPE</p>
	Bruit	<p>Nombre de points noirs du bruit du réseau routier sur le territoire et nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation.</p>	<p>PPBE</p>	<p>Dépend des indicateurs du PPBE</p>	<p>0 points noirs</p> <p>0 personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation</p>

ANNEXE 4 : RAPPORT D'ANALYSE DE LA CONCERTATION SUR LE PCAET

Rapport d'analyse de la concertation sur le PCAET

La Communauté d'Agglomération Arlysère a lancé une concertation sous la forme d'un questionnaire en ligne ouvert à tous, entre le 3 octobre et le 18 novembre 2019. Son but est d'identifier les idées et les actions de tous les acteurs impliqués sur le territoire pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial.

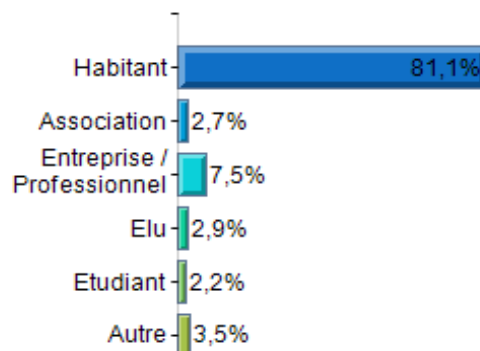
Le questionnaire comporte 21 questions et **632 réponses** ont été enregistrées.

1) Le profil et le lien au territoire des sondés

a) Profil des sondés

1. 1 - Vous répondez au questionnaire en tant que:

Taux de réponse : **98,7%**



La grande majorité des sondés sont des **habitants**, suivie d'une petite proportion d'entreprises. Les personnes ayant répondu « Autre » sont en majorité des touristes ou des résidents secondaires.

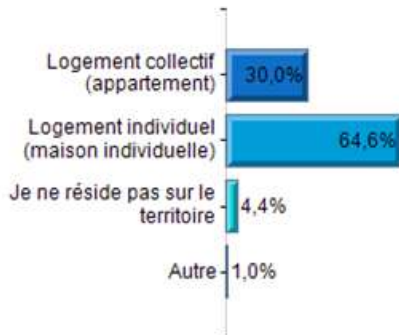
	Oui	Non
Lieu_d_habitation	95,1%	4,9%
Lieu_de_travail	81,1%	18,9%
Lieu_de_loisirs	96,5%	3,5%
Total	91,2%	8,8%

A la question « Quel est votre **lien avec le territoire** ? », plus de 95% des sondés répondent que c'est leur lieu d'habitation mais aussi un lieu de loisirs, alors que c'est un lieu de travail pour seulement 4 personnes sondées sur 5.

b) Le logement des habitants sondés

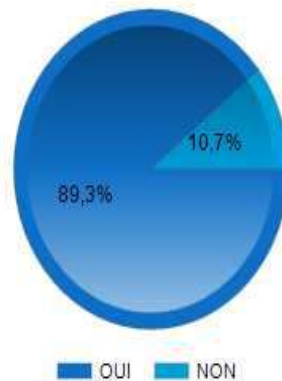
5.3 – Si le territoire est votre lieu d'habitation (principal ou secondaire), quel type de logement occupez-vous ?

Taux de réponse : 97,9%



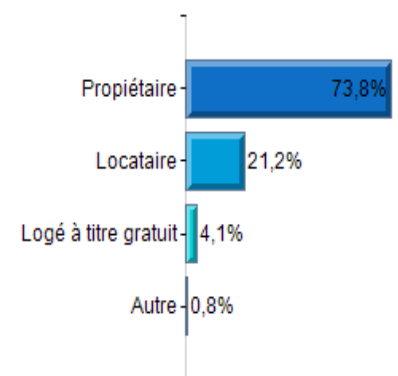
7.4 – Est-ce votre résidence principale ?

Taux de réponse : 88,3%



8.5 – Etes-vous ?

Taux de réponse : 96,5%



Concernant le **type de logement** occupé par les personnes habitant sur le territoire, les deux tiers d'entre eux résident dans un logement individuel et l'autre tiers occupe des logements collectifs. Ce logement est leur résidence principale pour 9 personnes sur 10. De même, 73,8% des habitants sont propriétaires et 21,2% sont locataires de leur logement.

c) Les communes où vivent les sondés

A la question « Quelle est votre **commune de résidence** ? », les communes suivantes ont obtenu les plus grand nombres d'occurrences :



Plus précisément, 20% des sondés résident à Albertville, puis environ 10% en Isère ainsi que 10% à Beaufort, et le reste dans de nombreuses autres localités de la communauté d'agglomération.

A propos du **lieu de travail**, les communes les plus citées par les sondés appartenant à la population active sont les suivantes :



- Les sondés sont des habitants du territoire, et, pour la très grande majorité, ils y travaillent également. Les villes les plus occupées par les sondés sont Albertville, Beaufort et Ugine. Concernant leur logement, ils sont pour la plupart propriétaires et habitent un logement individuel qui est leur logement principal.

2) Les impacts du changement climatique selon les sondés

Une question a invité les sondés à évaluer quel est ou quel sera, selon eux, l'**impact** à l'échelle locale du changement climatique sur différents points.

	PAS DU TOUT	UN PEU	BEAUCOUP	NE SAIT PAS
La santé ?	2,2%	26,5%	67,0%	4,3%
La qualité de vie ?	1,7%	19,9%	77,3%	1,1%
L'agriculture, changement des pratiques agricoles, menace sur l'agriculture locale (AOP...)?	0,6%	11,5%	86,5%	1,5%
L'environnement, destruction des écosystèmes, dégradation de la biodiversité, impact sur les espèces	0,6%	7,4%	90,7%	1,3%
L'environnement, augmentation des phénomènes naturels exceptionnels (canicules, crues torrentielles,	0,0%	5,9%	92,6%	1,5%
L'eau, augmentation des périodes de sécheresses, diminution de l'enneigement ?	0,0%	5,8%	92,0%	2,2%
Les activités économiques, les emplois du territoire ?	2,0%	26,5%	64,6%	6,9%
Total	1,0%	14,8%	81,5%	2,7%

Tout d'abord, pour chacun des points évoqués, plus de 65% des sondés estiment que le changement climatique aura **beaucoup** d'impact.

Plus de 97,8% des sondés ont répondu que le changement climatique a ou aura un impact sur les notions de l'eau, de l'**environnement**, de l'agriculture et ses pratiques, des écosystèmes, de la biodiversité, de l'augmentation des phénomènes naturels exceptionnels, des périodes de sécheresses et de l'enneigement.

Ils sont un peu moins nombreux (77,3%) à affirmer que le changement climatique impacte ou impactera beaucoup la qualité de vie.

Enfin, selon les sondés, les points qui seraient les moins impactés par le changement climatique au sein de cette liste sont la santé et les activités économiques du territoire, pour lesquels environ 65% des sondés répondent qu'ils sont ou seront **beaucoup** impactés et 26,5% qu'ils sont ou seront **un peu** impactés. Respectivement 6,5% et 8,9% des sondés ont répondu « je ne sais pas » ou « pas du tout » à propos de l'impact de ces points.

- La quasi-totalité des sondés reconnaît que le changement climatique a ou aura un impact majeur sur le territoire, à travers plusieurs aspects. En très grande majorité, les sondés sont donc **avertis** des conséquences importantes du changement climatique sur l'environnement (en tant qu'écosystèmes, en lien avec l'eau ou encore l'agriculture), mais ils le sont moins sur la santé ou les activités économiques du territoire.

3) Les pratiques des sondés au quotidien

a) Pratiques individuelles

Les sondés ont indiqué quelles pratiques ils appliquent pour essayer de **réduire leur impact** sur l'environnement à l'échelle individuelle.

	OUI	NON	NE SAIT PAS
Tri des déchets	99,1%	0,7%	0,2%
Réduction des matières premières et des emballages	86,2%	11,9%	1,9%
Compostage	72,7%	26,4%	0,9%
Gestes / vigilance pour limiter votre consommation d'énergie	95,9%	3,3%	0,7%
Gestes / vigilance pour limiter votre consommation d'eau	89,6%	9,3%	1,1%
Utilisation de produits ménagers non polluants	73,6%	21,3%	5,2%
Consommation de produits locaux autant que possible	89,1%	9,8%	1,1%
Consommer des produits issus de l'agriculture biologique	73,7%	22,8%	3,5%
Utilisation d'une ou plusieurs énergies renouvelables	40,9%	52,2%	6,9%
Je ne fais rien	0,3%	98,0%	1,7%
Total	74,8%	22,8%	2,3%

Les premiers chiffres remarquables sont les suivants : 98% des sondés répondent qu'ils essaient de réduire à leur niveau leur impact sur l'environnement, et plus de 99% d'entre eux affirment qu'ils appliquent le **tri des déchets**.

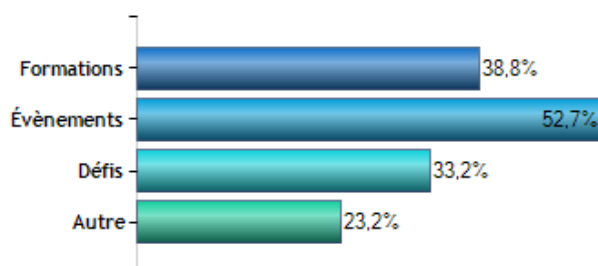
On constate que les pratiques les plus suivies, par plus de 86% des sondées, sont le tri des déchets, les gestes pour limiter la consommation d'énergie, les gestes pour limiter la consommation d'eau, la consommation de produits locaux autant que possible et la réduction des matières premières/emballages.

D'autres pratiques sont un peu moins courantes mais tout de même adoptées par 73% des sondés, c'est le cas de la consommation de produits issus de l'agriculture biologique, de l'utilisation de produits ménagers non polluants et également du compostage.

Parmi la liste des pratiques sur lesquelles les sondés ont été interrogés, une seule n'est pas suivie par la majorité des personnes ; c'est l'utilisation d'**énergie(s) renouvelable(s)**, que seuls 41% des sondés ont adopté.

Il est important de noter qu'il y a plus de 5% de réponses « **ne sait pas** » pour les pratiques concernant l'utilisation d'une ou plusieurs énergies renouvelables, et l'utilisation de produits ménagers non polluants. Ces pratiques pourraient donc bénéficier d'une meilleure communication (plus de diffusions d'informations ou d'étiquetages) pour être adoptées par un plus grand nombre de personnes.

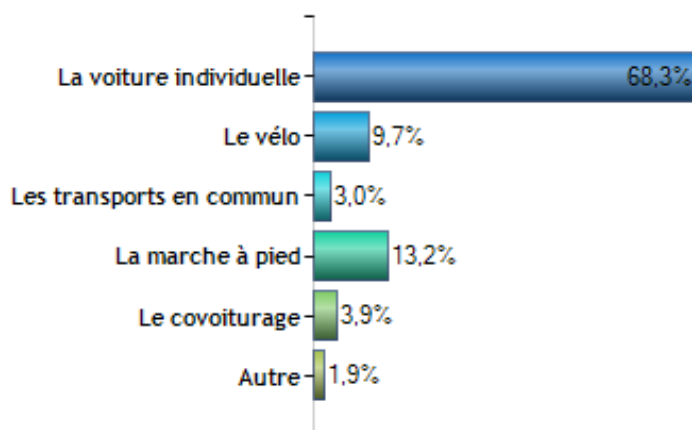
Les sondés ont également été interrogés sur la façon dont la collectivité pourrait les **accompagner** et les motiver dans leurs actions pour réduire leur impact sur l'environnement. La question fermée à choix multiples a obtenu les résultats suivants :



La proposition qui motiverait le plus les sondés est l'organisation d'**événements** par la collectivité. La case « Autre » a permis de recueillir des propositions de la part des sondés : plus de 15 personnes suggèrent le développement des aides financières à la transition, 10 d'entre elles le développement des transports en commun, mais d'autres évoquent aussi l'engagement de la collectivité elle-même pour « donner l'exemple » et s'engager en termes de politiques publiques. D'autres propositions concrètes récurrentes sont le développement des pistes cyclables et l'organisation de projets collectifs (composts de quartiers, jardins partagés, « stop » ou covoiturage mis en place).

b) Modes de transport

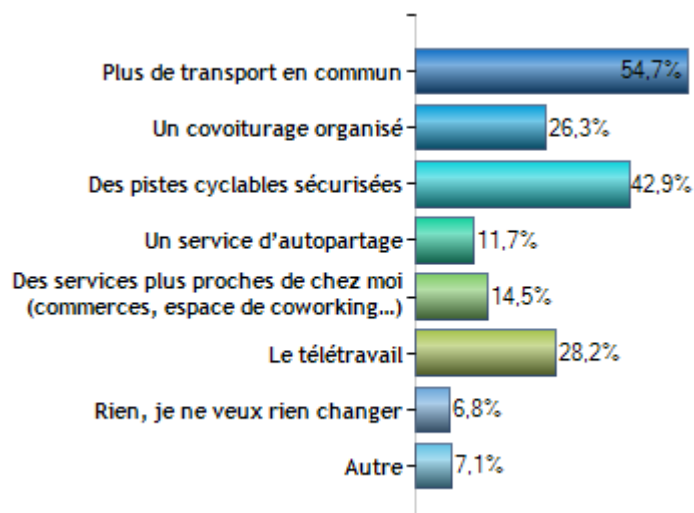
Le mode de transport le plus utilisé par les sondés pour leurs déplacements quotidiens est de loin la **voiture** individuelle, qui rassemble 68% des réponses.



Les autres moyens de transports privilégiés par les sondés sont la marche à pieds et le vélo. On notera que les sondés utilisent plus fréquemment le covoiturage pour leurs déplacements quotidiens que les transports en commun. Les **transports en commun** ne sont utilisés quotidiennement que par une très faible part des sondés (3%) et n'arrivent qu'en 5^e position sur cette question sur les modes de transports fréquemment utilisés.

Ces **disparités** entre les modes de transports ne sont a priori pas liées à un manque d'informations car seulement 8,5% des sondés ont répondu « Non » à la question « Diriez-vous que vous connaissez les différents modes de transport qui s'offrent à vous ? ».

La voiture personnelle étant le mode de transport le plus largement utilisé au quotidien, voici les réponses (choix multiples) des sondés à propos de ce qui les **inciterait** à moins utiliser ce moyen de transport polluant :



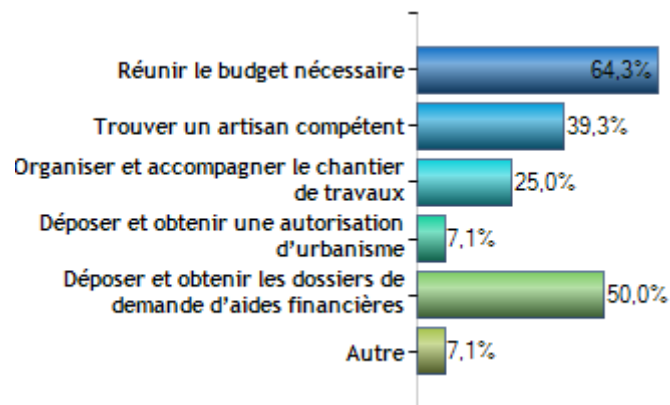
La première incitation choisie par les sondés pour leur permettre de limiter leur utilisation de la voiture est le développement du **réseau des transports** en commun. Comme cité ci-dessus, ce mode de transport n'est que très peu utilisé quotidiennement par les sondés ; or ils semblent prêts, pour 55% d'entre eux, à adopter cette pratique s'il y a une densification du réseau.

La seconde mesure qui rassemble le plus de réponses pour aider les sondés à utiliser un mode de transport alternatif à la voiture personnelle, est le développement de **pistes cyclables** sécurisées. Les autres incitations qui se démarquent dans les choix des sondés sont l'organisation de covoiturages et le développement du télétravail. Ces options sont à prendre en compte pour permettre aux habitants de limiter leurs transports en voiture.

Parmi les **autres** incitations citées par les sondés pour suivre une alternative à l'utilisation quotidienne de leur voiture personnelle, on trouve à plusieurs reprises : l'intensification et l'élargissement du réseau de train/tram/bus, un meilleur encadrement en terme de sécurité pour les vélos et l'aide à l'achat de vélos électriques.

c) Logement et énergie

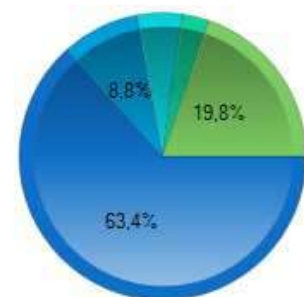
44,4% des sondés ont déjà réalisé des travaux de **rénovation énergétique** de leur logement. Parmi eux, 28% ont rencontré des difficultés autour de la réalisation des travaux, soit 67 personnes. Les difficultés rencontrées par les sondés dans ce cas sont les suivantes :



En revanche, 89% des personnes ayant effectué des travaux de rénovation énergétique dans leur logement ont dit en être **satisfaits**. Les personnes non satisfaites par ces travaux effectués évoquent des raisons de coûts trop importants ou une mauvaise qualité du travail réalisé.

Dans un second temps, les sondés ont répondu à la question « Votre logement est-il équipé d'une **source d'énergie** renouvelable ? », et 70% des réponses sont positives. Parmi les personnes dans ce cas, on trouve la répartition suivante entre les différents dispositifs de source d'énergie renouvelable des logements des sondés :

Bois (poêle, chaudière, cheminée...)	275	63,4%
Solaire Thermique	38	8,8%
Solaire Photovoltaïque	22	5,1%
Géothermie	13	3%
Autre	86	19,8%



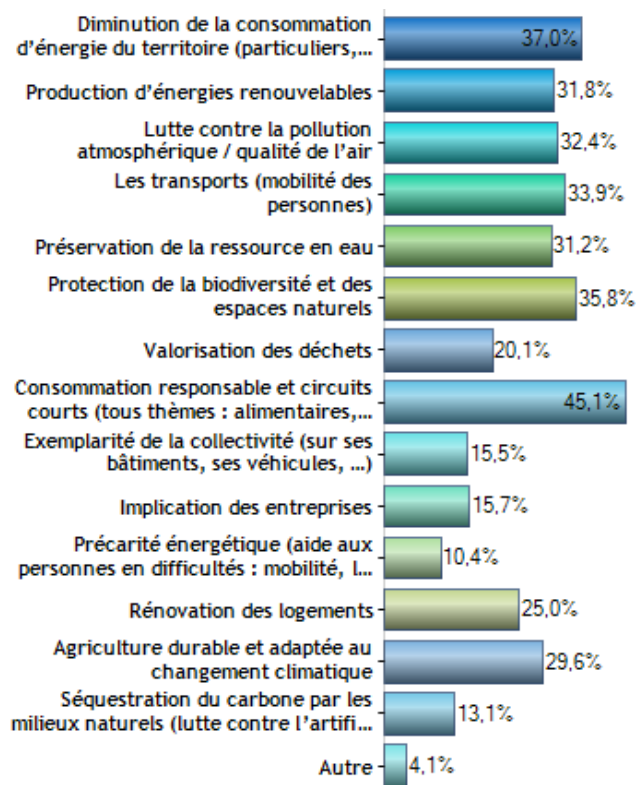
Parmi les réponses « Autre », très peu des sondés ont répondu en précisant le dispositif dont leur logement est équipé. Certains ont choisi cette réponse car leur logement présente au moins deux sources d'énergie renouvelable.

- Les sondés mettent tous en place certaines pratiques pour tenter de limiter leur impact sur l'environnement. Cependant, certaines pratiques sont beaucoup plus largement adoptées que d'autres, et une majorité des habitants pensent que l'organisation d'événements par la collectivité les aiderait à mieux agir. Aussi, même si plus de deux tiers des sondés utilisent quotidiennement leur voiture pour leurs déplacements, beaucoup pourraient changer leurs pratiques grâce au développement des transports en commun, des pistes cyclables ou des covoiturages organisés. A propos des sources d'énergies dans leur logement, la majorité des sondés sont équipés d'une source d'énergie renouvelable, le plus souvent liée au bois. Les personnes ayant réalisé des travaux de rénovation énergétique dans leur logement sont globalement satisfaites, même si une part non-négligeable d'entre elles a rencontré des difficultés pour réaliser ces travaux.

4) Le rapport des sondés au Plan Climat

a) Sujets prioritaires pour le PCAET

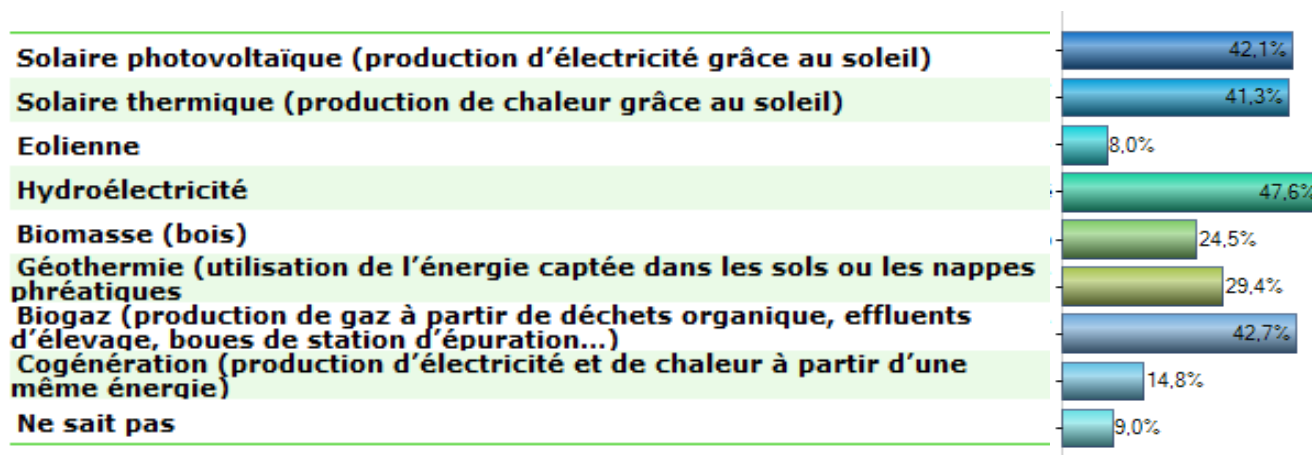
Les habitants ont pu donner leurs avis sur les sujets qui devraient être **prioritaires**, donc demander plus d'efforts et de moyens que d'autres, au sein d'une liste de sujets du PCAET. Voici leurs réponses sur une question à 4 choix maximum :



A partir de ces résultats, si l'on classe les sujets par ordre de priorité selon les réponses de l'ensemble des sondés, la consommation responsable et les **circuits courts** constituent le thème priorisé par le plus grand nombre d'entre eux. En seconde position, on trouve les sujets de la diminution de la consommation d'énergie du territoire ainsi que de la protection de la biodiversité et des espaces naturels. Ensuite, plusieurs sujets sont considérés comme prioritaires par un assez grand nombre de sondés pour les placer en 3^{ème} position dans l'ordre de priorité à leur accorder au sein du PCAET : les transports, la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, la production d'énergies renouvelables, la préservation des ressources en eau, l'agriculture durable et adaptée au changement climatique. Les autres thèmes suscitant une demande de priorisation non négligeable sont la rénovation des logements et la valorisation des déchets.

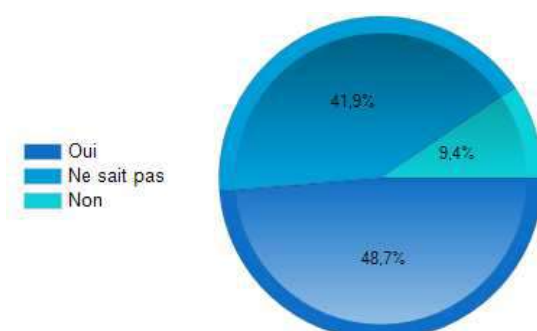
b) Les sources d'énergie renouvelable pour le territoire

Les sondés se sont également exprimés sur la nature des **sources d'énergie renouvelable** qui pourraient se développer sur le territoire selon eux. En sélectionnant 3 réponses maximum, les résultats sont les suivants :



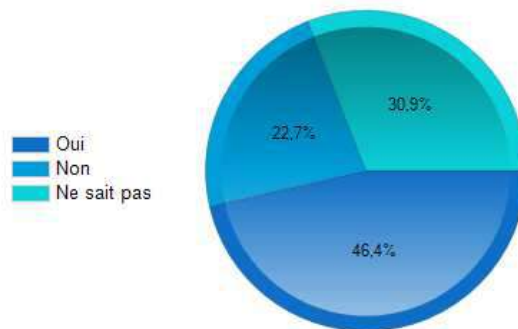
On constate que le type d'énergie renouvelable le moins intéressant selon les sondés est clairement l'éolien. Au contraire, l'**hydroélectricité** est la proposition la plus appréciée, choisie par le plus grand nombre de sondés. Trois autres sources d'énergie sont sélectionnées par plus de 40% des habitants comme de bonnes sources pour développer les énergies renouvelables sur le territoire : le biogaz, le solaire thermique et le solaire photovoltaïque.

Un projet de production d'énergie renouvelable **collectif** serait envisageable puisque la moitié des sondés répondent qu'ils seraient prêts à s'investir dans une société locale à gouvernance citoyenne ou une centrale villageoise en faveur de la transition énergétique. A noter que le nombre de personnes intéressées pourrait être plus important une fois que des précisions seront apportées sur le projet et le type d'investissement proposés, puisque 42% des habitants ont répondu « Ne sait pas ».



c) Implication et suggestions

Pour la question suivante, « Souhaitez-vous vous **impliquer** dans le Plan Climat ? », le nombre de réponses positives est presque identique :



En effet, 46,4% des habitants souhaitent participer à des réunions d'information et/ou des ateliers de travail sur le PCAET, ou simplement être informés sur la suite du projet.

La possibilité a été laissée aux sondés d'apporter une **remarque** ou une suggestion à la fin du questionnaire. Les réponses sont majoritairement des propositions de projets à mettre en place, ou des remarques sur des situations précises, ces points sont donc à étudier individuellement. En revanche, quelques réponses sont récurrentes : pour saluer la « belle démarche » du Plan Climat, ou pour rappeler l'urgence des actions à mettre en place face au changement climatique, ou encore pour inciter Arlysère à faire plus de communication autour du PCAET et de la consultation citoyenne.

- Près de la moitié des sondés souhaitent être tenus au courant de l'avancement du projet ou s'y impliquer via des réunions et ateliers. Un ordre d'importance accordée par les sondés et de priorité sur les sujets du Plan Climat a pu être établi. Pour les sondés, les sources d'énergie renouvelable les plus pertinentes au sein du territoire sont l'hydroélectricité, le biogaz et le solaire. Egalement près de la moitié des habitants sont prêts à s'investir dans un projet de production d'énergie renouvelable collectif.